

La loi 22 devant la Cour suprême ?

Les protestants du Québec prient le fédéral d'intervenir

par Lise Bissonnette

Fortes de 45.439 signatures recueillies à travers le Canada, et de l'appui de leurs homologues des autres provinces, les commissions scolaires protestantes du Québec ont demandé hier au gouvernement fédéral de demander lui-même à la Cour suprême son avis sur la validité constitutionnelle de la loi 22.

Si le gouvernement ne voit pas la pertinence de demander pareil avis, ou s'il le fait et que la Cour décide que la loi 22 est valide, la Quebec Association of Protestant School Boards (QAPSB) n'en cessera pas pour autant de demander le désaveu de cette loi par les autorités fédérales.

En passant par le bureau du gouverneur général du Canada pour s'adresser à la Cour suprême, le QAPSB modifie considérablement sa stratégie antérieure qui consistait à réclamer de la Cour supérieure du Québec un jugement déclarant la loi "ultra vires". Mais c'aurait été là perdre un temps et un argent précieux, autour d'une cause qui aurait de toute façon abouti en Cour suprême, et on a préféré court-circuiter les délais en requérant d'Ottawa qu'il se fasse l'intermédiaire.

Sachant que le gouvernement fédéral, comme l'indiquent les déclarations antérieures de M. Trudeau, n'a montré jusqu'à maintenant nulle volonté de s'en prendre à la loi 22 ni d'en référer pour avis, d'aucuns se demandent hier si ce n'était pas là une voie détournée pour faire payer par le trésor public les frais élevés de pareille contestation. "Ce n'est que le simple devoir du gouvernement fédéral de le faire", tranche M. Douglas Sheldrick, président de la QAPSB.

Cournoyer exige le départ de Joyal

M. Jean Cournoyer, ministre du Travail, de qui relève la Commission du salaire minimum, ignorait tout du paiement de \$2,000 qui fut fait à M. René Gagnon par M. Paul Joyal au moment où celui-ci fut nommé en 1970 membre de la Commission. M. Cournoyer a entendu parler de ce paiement pour la première fois à l'occasion des témoignages rendus la semaine dernière devant la Commission Cliche. Des qu'il eut été informé de cette histoire, il a immédiatement requis la démission de M. Paul Joyal.

Invité à préciser si le ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, l'aurait informé entre 1970 et les récentes séances de la commission Cliche des renseignements incriminés que possédait la police sur l'activité de MM. Joyal et Gagnon, M. Cournoyer a été catégorique: il a affirmé que ni M. Choquette, ni aucune autre personne autorisée, ne l'a jamais informé de cette histoire.

Quelque 11,000 employés fédéraux en grève

OTTAWA (CP) — Quelque 11.000 fonctionnaires fédéraux membres de l'Alliance de la fonction publique ont débrayé hier, trois heures avant la rupture de la médiation entreprise dans le but de régler le différend qui les oppose au Conseil du trésor.

Des aujourd'hui, l'Alliance appliquera sa stratégie de grèves sélectives qui toucheront ces secteurs de la fonction publique les plus susceptibles de souffrir d'un arrêt de travail.

Le négociateur syndical, M. Gordon Kritsch, après la rupture des négociations hier après-midi, a dit tout ignorer de la date de leur reprise.

Parmi ceux qui ont débrayé hier, on retrouve des employés des travaux publics, du personnel du ministère des postes préposé à l'entretien, du personnel civil à l'emploi du ministère de la défense, des préposés aux éleveurs à grains, etc.



Un groupe d'employés manuels du gouvernement fédéral manifestait hier après-midi devant le parlement alors qu'échouaient les efforts de médiation dans le différend qui les oppose au Conseil du trésor. (Téléphoto CP)

Les préposés à l'entretien des pistes d'aéroports, dont 40% n'ont pas le droit de grève, puisqu'ils tombent dans la catégorie des services essentiels, sont demeurés au travail hier, mais la possibilité d'un débrayage dans ce secteur n'est pas écartée.

Les entretiens ont été rompus hier quand les négociateurs de la partie syndicale en sont venus à la conclusion que les offres salariales au Conseil du trésor étaient définitives. On avait cru plus tôt à la possibilité d'un contrat de travail de moindre durée qui aurait permis une plus grande flexibilité.

Le médiateur fédéral, M. Tom O'Connor, qui a été nommé vendredi seulement, est d'avis que les négociations pourraient reprendre très prochainement.

Peu après le débrayage d'hier, des centaines de membres de l'Alliance ont manifesté devant les bureaux du Conseil du trésor, puis devant l'hôtel où se déroulaient les entretiens, et enfin sur la colline du Parlement.

L'Alliance avait rejeté un rapport majoritaire de conciliation qui recommandait une hausse de 15,4% la première année et de 10,66% la deuxième années d'un contrat de deux ans.

Les câblodiffuseurs devront donner la priorité à la TV communautaire

OTTAWA (PC) — Après plusieurs années d'essai de la télévision communautaire par câble, il est devenu évident qu'elle a sa place, qu'elle doit être maintenue et même renforcée.

Dans un projet de règlement sur la câblodiffusion, le Conseil de la radiotélévision canadienne est d'avis que tous les titulaires de licence de télévision par câble devraient fournir en priorité un canal communautaire sur leur service de base.

"Seule la distribution d'émissions produites par le titulaire de licence, par les membres de la communauté desservie, avec ou sans l'aide du détenteur de licence, sera autorisée à ce canal", déclare le CRTC qui souhaite vivement que les gens d'une communauté donnée participent de plus en plus directement à la réalisation d'émissions locales.

Le projet de règlement du Conseil et ses énoncés de politiques feront l'objet de discussions lors d'audiences publiques, à compter du 8 avril prochain à Ottawa.

Comme il l'a déjà énoncé, le CRTC réitère qu'aucune publicité, y compris les messages contra-publicitaires, aucun long métrage, aucune émission de télévision conventionnelle ou de reprise de telles émissions ne seront autorisées au canal communautaire.

Les détenteurs de licence devront, tout comme les radiodiffuseurs, garder la reproduction sonore de toutes leurs émissions pendant une période de quatre semaines et la remettre au Conseil sur demande.

au gré du temps

Le change

Il n'y a pas si longtemps nombre de gens qui touchaient un chèque au comptoir des banques préféraient les billets de cinq, dix, même de vingt dollars aux billets de cinquante dollars difficiles à utiliser.

Actuellement, la coupure de cinquante, couleur de brique, commence à être acceptée et trouve sa place dans les porte-billets.

Et le papier monnaie de teinte mauve valant dix dollars s'empêche machinalement, car ce signe monétaire ne permet guère d'acquiescer quelque chose de solide.

Avez-vous remarqué le symbole: le billet de dix est orné d'un tableau représentant une raffinerie de pétrole canadien?

Le cas Cholette devant le ministre de la Justice

par Jean-Pierre Charbonneau

Coup de théâtre hier matin dans l'affaire Cholette. Le directeur M. René Daigneault de la police de la CUM a révoqué le conseil de discipline qu'il avait lui-même constitué la semaine dernière pour juger le commandant de l'escouade de la moralité, l'inspecteur Gérard Cholette, accusé d'avoir participé aux dernières élections municipales de Boucherville, l'automne dernier.

Par suite de cette décision surprise, le directeur Daigneault, renvoie en quelque sorte tout le dossier au procureur général, le ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette.

Appelé à expliquer son geste, M. Daigneault a déclaré au DEVOIR qu'il a révoqué le conseil de discipline, comme c'est son droit en vertu de l'article 3.02 du Code de discipline, parce qu'à la suite d'un avis juridique qui s'est rendu compte que l'article 6.11, en vertu duquel il avait inculpé M. Cholette, n'est pas appliqué.

Appelé à expliquer son geste, M. Daigneault a déclaré au DEVOIR qu'il a révoqué le conseil de discipline, comme c'est son droit en vertu de l'article 3.02 du Code de discipline, parce qu'à la suite d'un avis juridique qui s'est rendu compte que l'article 6.11, en vertu duquel il avait inculpé M. Cholette, n'est pas appliqué.

sommaire

- Les mesures législatives qu'annonce Cournoyer sentent le coup de sonde — page 2
- Vincent Cotroni pourra poursuivre la CPQ et deux policiers — page 2
- L'enquête Cliche entend le scénario du monopole syndical à la Gaspé Copper — page 3
- La commission Cliche et le gouvernement Bourassa: par Claude Ryan — page 4
- Le RCM se propose de réclamer des amendements à la charte de Montréal — page 7
- Le désaccord demeure entre Kissinger et Gromyko sur le problème du M-O — page 8
- Offensive diplomatique de Prétoria en Afrique noire — page 9

Notre voisine d'à côté, l'Ontario (2)

Un désenchantement qui favoriserait les Libéraux

par Jean-V. Dufresne

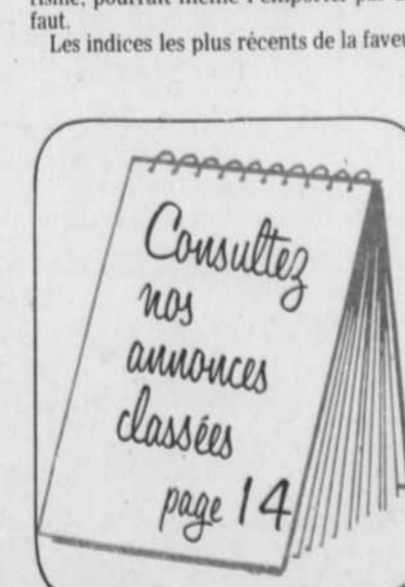
TORONTO — Pour la première fois depuis 32 ans, ceux qui en Ontario anticipent la défaite des conservateurs ne passent plus nécessairement pour des rêveurs.

Pour la première fois depuis 1943, il n'est pas interdit de penser que les électeurs ontariens pourraient sérieusement considérer le parti de Robert Nixon comme une solution de rechange à une dynastie conservatrice qui, au cours du présent siècle, a déjà régné 56 ans sur Queen's Park.

Certes, personne encore ne crie victoire, hormis dans les discours officiels, et la "Big Blue Machine" demeure toute aussi redoutable qu'en 1971, lorsque le premier ministre actuel, M. Davis, après un congrès de leadership humiliant — il dut sa victoire à 44 voix seulement — effectua une reprise fulgurante à l'automne suivant pour décrocher 78 des 117 sièges du parlement ontarien. C'était 10 de plus que M. Robarts en 1967.

M. Nixon non plus n'offre pas encore toutes les garanties d'une victoire certaine, lui qui revint il y a deux ans à peine sur sa décision de démissionner de la chefferie libérale lorsqu'il flaira l'odeur opportune des scandales conservateurs, mais personne ne conteste que les indices

de la défaveur populaire à l'endroit du régime Davis s'accroissent à un rythme inquiétant pour son parti. Certains pensent que Nixon, à cause d'une image assez terne de "nice guy", dépourvu de charisme, pourrait même l'emporter par défaut.



Les indices les plus récents de la faveur libérale sont relevés dans deux sondages Gallup, effectués en novembre et décembre dernier, qui ensemble accordaient 41% des suffrages aux libéraux, 33% aux conservateurs, 26% au Nouveau parti démocratique, pour 28% d'indécis.

Un autre indice se trouve dans le succès du congrès libéral de Windsor, il y a deux semaines, et dans la présence de nombreux députés et ministres libéraux fédéraux, comme John Turner, Eugene Whelan, Allister Gillespie, Donald MacDonald, Judd Buchanan, dont la stratégie était évidente: se faire le plus petit possible dans les ateliers de discussion politique, mais se montrer à son plus voyant dans les coulours et les cocktails. Si le premier ministre Trudeau n'est pas venu à Windsor, comme l'année précédente à Sudbury, bien qu'il doive son dernier succès électoral à une recrudescence libérale dans cette province, et que le congrès de Windsor était le plus considérable jamais organisé depuis 1943, c'est que, précisément, on ne voulait pas qu'il vole la vedette à M. Nixon. Mais le chef libéral ontarien l'explique autrement: "Nous l'avons invité, mais il était déjà attendu aux Jeux du Canada, à Lethbridge". Il n'a convaincu personne. Même par l'absence calculée, jamais les libéraux fédéraux

n'ont manifesté autant d'intérêt pour un congrès libéral en Ontario. Jamais, non plus, signalent les observateurs, une semblable réunion ne fut aussi bien organisée. En termes ontariens, elle fut sans doute enthousiaste. En termes québécois, ce fut un enterrement, bien sûr, mais il faut dire que les assises n'avaient pas été convoquées pour encourager la controverse ou les débats passionnés mais souvent fructueux qui caractérisent habituellement les conventions québécoises.

No 1232 - 17-23 février 1975

L'EXPRESS

- Oui, "les Jeux de l'impossible" auront lieu à Montréal
- Madame le futur premier ministre
- Madagascan: lutte tribale sur la lutte du pétrole
- École: le métier de prof.

On pourrait même prévoir que si M. Nixon avec des réunions de cette sorte aspire réellement à détrôner M. Davis, il se trouvera des partisans conservateurs pour rigoler. Non seulement aucune résolution ne fut-elle adoptée, ou même débattue, ou même soumise à l'examen des délégués, qu'on avait pourtant réunis, officiellement, pour élaborer les politiques libérales ontariennes, mais dans tout le discours du chef de l'opposition, et c'était le clou du week-end, une grande charge contre M. Davis et son gouvernement, il n'y avait à vrai dire qu'un "punch", comme disent les gens du spectacle, et Nixon l'a raté.

"Il paraît que Davis veut se bagarrer. Eh bien! moi, je suis prêt à affronter n'importe quelle version de ce Davis que ses "image makers" peuvent fabriquer", allait-il clamer, lorsque ayant prononcé le mot "Davis", l'auditoire trop enthousiaste en le couvrant de ses huées lui vola la meilleure répartie de son discours. Car prêter à M. Davis l'image d'un baroudeur

Voir page 7: Désenchantement

tribunaux

par Clément Trudel

Vincent Cotroni peut poursuivre la CPQ et deux policiers

Le juge René Duranleau a rejeté hier la requête en irrecevabilité présentée par deux membres de la Sûreté du Québec et par la Commission de police, au sujet d'une poursuite en dommages intentée contre eux, par Vincent Cotroni, au montant de \$10.000.

La Cour supérieure était saisie de cette requête, suite aux témoignages rendus par les policiers Bernard Couture et Guy Pharang devant la Commission de police du Québec, le 27 novembre 1973.

Pharang et Couture, prétend Cotroni, auraient affirmé "faussetment et mensongèrement" que Cotroni représentait le cerveau, l'intelligence, les idées et le centre nerveux du crime organisé et auraient relié Cotroni au commerce illicite des billets de loteries, au jeu illégal et au commerce des stupéfiants et narcotiques.

A l'appui de leur requête en irrecevabilité, Couture et Pharang, de même que la Commission de police, invoquaient l'article 165, paragraphe 4, du nouveau Code de procédure civile.

Les policiers jouissaient-ils de l'immunité en témoignage ainsi devant la Commission de police? Non, conclut le juge Duranleau qui ne se prononce que sur le mérite de la poursuite intentée par Cotroni. M. Duranleau nivelle le rôle de tout témoin, policier, avocat ou simple

justiciable, et affirme que l'article 22 de la Loi de police accordée à toute personne qui témoigne au cours d'une enquête — celle sur le crime organisé ou une autre enquête — "pas plus de privilèges et d'immunités qu'un simple témoin devant la Cour supérieure".

Pour le juge Duranleau, Pharang et Couture n'agissent donc que comme simples témoins devant la Commission de police.

Les procureurs de la Commission de police du Québec sont allés plus loin, selon le juge Duranleau; ils ont prétendu que, même si les deux policiers n'agissaient que comme témoins: "Ils (les policiers) jouissaient d'une immunité complète et ne pouvaient pas être poursuivis en dommages par un faux témoignage donné même sciemment".

Une décision de la Cour d'appel (Langeher V. Giroux) porte sur le privilège, "qui n'est pas absolu", accordé à celui qui témoigne devant une cour de justice; le juge Duranleau s'en inspire pour "rejeter ladite requête en irrecevabilité des défendeurs (Pharang, Couture et la Commission de police), avec dépens".

Dans cette cause, Me Jean-Paul Sainte-Marie occupait pour Vincent Cotroni et Mes de Grandpré, Colas et associés pour les défendeurs.

2 dossiers-clés sur les "occasionnels"

Deux dossiers intéressants au premier chef les occasionnels à l'emploi du gouvernement du Québec — ils seraient près de 5.000, ouvriers ou fonctionnaires — reviendront sous peu devant la Cour supérieure qui devra statuer sur: 1) la représentativité de l'actuel Syndicat des fonctionnaires provinciaux vis-à-vis de ces occasionnels (la Cour d'appel, district de Québec, renvoyait en décembre le dossier à la Cour supérieure); 2) un juge des petites créances a-t-il outrepassé sa juridiction en accordant à un ex-occasionnel une somme de \$179.77 que lui devrait le ministère québécois de l'immigration, comme employeur qui doit verser 4% du traitement en guise d'indemnité de congés payés (vacances)?

Ces deux causes permettront de trancher la question du bien-fondé (ou pas) de la théorie avancée par le juge Gérard P. Laganière, dans son jugement rendu à Longueuil en février 1974 (Cour des petites créances) dans la cause de Louis-Paul Thériault, soit: "L'employé occasionnel doit donc bénéficier des avantages prévus à la Loi du salaire minimum pour les employés non exclus par la loi elle-même".

On se réfère à l'arrêté en conseil 1714 (5 octobre 1966) pour souligner que, sur recommandation de la Commission de la fonction publique, l'exécutif a déjà exclu de la Loi de la fonction publique tous les employés qui étaient engagés pour trois mois ou moins. Cet engagement temporaire est toutefois reconduit dans de multiples cas. Thériault, à l'Immigration, alléguait que trois lettres-contrats l'autorisaient à se prévaloir de la Loi du salaire minimum pour les sept mois passés au service de ce ministère, en 1973.

Rejoint hier par téléphone à Québec, M. Harguindeguy, du Syndicat des fonctionnaires provinciaux, admet que la cause de Thériault puisse constituer un cas-type. Il ajoute que son syndicat est en instance d'accréditation pour les occasionnels depuis mars 1973 et que l'Association des occasionnels, qui vient de se former à Québec, est une entité distincte de ce syndicat. La Cour d'appel a reconnu en principe au SFPQ la juridiction pour représenter les occasionnels mais...

Autres pièces à tenir à l'oeil dans ce dossier: le règlement no 10 sur les fonctionnaires occasionnels; l'ordonnance no 3 de la Commission du salaire minimum (vacances) datant de 1972, et la Loi d'interprétation (article 42, 1er alinéa) où il est précisé que "Nul statut n'a d'effet sur les droits de la Couronne, à moins qu'ils n'y soient expressément compris".

Il est très difficile, nous fait-on savoir au cabinet du ministre Oswald Parent, de savoir le nombre exact d'occasionnels actuellement à l'emploi du gouvernement québécois. Il faudrait faire préciser à chacun des directeurs de personnel des ministères les chiffres exacts, et encore...

Seraient particulièrement sujets à ce recours aux occasionnels: les ministères de l'éducation, du travail, des transports et des terres et forêts.

Louis-Paul Thériault avait choisi d'attaquer ce problème en se prévalant de la Loi d'accès à la justice. D'autres occasionnels s'adressent fréquemment au Protecteur du citoyen qui les renvoie à d'autres instances. Ceux qui forment ce qu'un malin a déjà qualifié de "fonction publique parallèle" sauront peut-être plus clairement, sous peu, où se situent leurs véritables balises, droits et obligations.

procureurs de la Couronne et ceux qui occupent pour les prévenus.

On se rappelle que la GRC avait saisi à Dorval une quantité de 500 livres de haschisch importé du Liban dans un avion DC-7 affrété spécialement pour ce transport. Sous sequestre dans cette affaire de drogue qui aurait pu rapporter au prix de détail environ \$2 millions à ses auteurs: trois automobiles de luxe et l'avion DC-7 qui fit escale à Halifax avant de se poser à Dorval où des agents de la GRC attendaient les importateurs...

A l'origine, ce stock de haschisch aurait été acquis pour aussi peu que \$15.000. Les intermédiaires, dans ce domaine, ont un appétit bien aiguë.

Les mesures législatives qu'annonce Cournoyer sentent le coup de sonde

par Gilles Lesage

QUEBEC — Une fois de plus, le ministre du Travail annonce à brûle-pourpoint une série de modifications draconiennes au code du travail, notamment en vue de déloger les chefs syndicaux corrompus, d'assurer la démocratie interne des syndicats et de faciliter la syndicalisation des travailleurs.

Mais ce n'est pas la première fois que M. Jean Cournoyer fait état de projets semblables et d'autres qui, pour des raisons diverses, restent lettre morte.

Il n'est pas nécessaire de remonter au déluge pour constater qu'entre les projets verbaux du ministre et leur adoption par l'Assemblée nationale, il y a une marge énorme.

Ainsi, le discours inaugural du 15 mars 1973 disait ce qui suit: "Dans le domaine complexe des relations de travail, vous aurez à étudier des projets de loi concernant le bien-être de la population en cas de conflit de travail, la révision de certaines dispositions du code du travail, l'inspection technique et la sécurité publique, la qualification professionnelle dans l'in-

8 suspensions à Sainte-Justine

Huit employés de l'hôpital Sainte-Justine ont été suspendus hier par la direction de l'hôpital à la suite d'une manifestation hier matin dans le terrain de stationnement de cette institution.

Les syndicats voulaient ainsi protester contre la décision de l'administration de leur imposer un tarif quotidien de 25 cents pour le stationnement sur le terrain de l'hôpital. La semaine dernière, ces manifestations, avant les heures de travail, avaient comme objectif d'empêcher le préposé au terrain de stationnement de percevoir le 25 cents des employés qui entraient avec leur automobile.

La direction avait alors décidé de retenir sur la paye des employés coupables de non paiement de stationnement les montants qu'ils auraient normalement dû verser au préposé.

A la suite de la manifestation d'hier matin, la direction a sévi plus durement, en suspendant huit employés, dont trois représentants syndicaux.

Le syndicat considère ce geste "comme de la provocation" et avisera aujourd'hui des mesures à prendre.

L'Asbestos est invitée à consulter

Le Conseil régional de pastorale de Thetford Mines demande que l'Asbestos Corporation soumette incessamment à l'ensemble de la population les différentes options qu'elle envisage à la suite de l'incendie du moulin de la King Beaver.

Après avoir rappelé qu'un travailleur minier fait vivre directement ou indirectement 11 personnes, le Conseil constate amèrement que plus de 500 mineurs ont été réduits au chômage à la suite de la catastrophe de décembre dernier et que la compagnie en est toujours à évaluer la stratégie à adopter. Mais quel rôle la population est-elle appelée à jouer dans cette affaire se demande le Conseil alors que l'absence d'un plan de développement concerté et ordonné des réserves d'amiantes perpétue une atmosphère d'insécurité chronique chez les travailleurs miniers?

Le Conseil de pastorale estime que les travailleurs des mines ont eu jusqu'à maintenant peu à dire dans l'organisation de leur vie de travail et dans l'orientation de la vie sociale, économique et politique de la région. En conséquence, cela laisse à leur avis entre les mains d'un trop petit nombre de personnes jouissant d'une grande puissance économique le pouvoir de décider seuls de l'avenir de toute la région de Thetford Mines.

Le Conseil de pastorale demande donc que l'Asbestos Corporation assume ses responsabilités sociales et accepte que les gouvernements, les municipalités, les travailleurs par leur syndicat, la population par les corps intermédiaires choisissent l'option qui entrainera le plus de bénéfices pour le développement social, humain et économique de la région de Thetford Mines.

dustrie de la construction". Ce beau discours a donné lieu cette année-là au projet de loi 89 sur les services essentiels, projet qui a soulevé un tollé et que le ministre a laissé mourir tranquillement.

Le gouvernement revenait à la charge le 14 mars 1974, de façon plus précise et pressante: "Le gouvernement se propose d'amender le code du travail en vue d'apporter les correctifs nécessaires au fonctionnement du régime d'accréditation syndicale, de permettre le recours volontaire à la conciliation et de modifier les délais de grèves, de préciser le pouvoir des arbitres et d'accélérer les procédures en cette matière, d'empêcher les employeurs et les salariés de créer des situations ayant pour effet de prolonger inutilement les situations de grèves et de "lock-out", de faire en sorte que l'Etat assume, pour le bien-être de tous les citoyens, la responsabilité de la continuité des services essentiels à leur santé et leur sécurité et enfin, de déterminer dans le cadre de la politique linguistique, la place de la langue française dans l'ensemble des relations de travail."

Faisant suite à ces bonnes dispositions, M. Cournoyer présentait au début de l'été le projet de loi 24 modifiant le code du travail et d'autres dispositions législatives. Mais le projet n'a pas été étudié par les députés, non plus qu'en commission parlementaire, et il est mort avec la mission législative, le 28 décembre. Et, expulsé de la loi 22, le français, langue de travail, flotte quelque part dans la sphère gouvernementale.

Il en est de même pour le projet de loi 49 sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction.

Le ministre du Travail promet de revenir à la charge, notamment pour imposer une formule de retenue syndicale. Pour-tant, à l'automne, le leader parlementaire de l'Opposition, M. Robert Burns, a présenté un projet de loi (99) en ce sens, dont M. Cournoyer lui-même a fait repousser l'étude à six mois.

Et que dire du projet de loi "anti-scabs" qu'un groupe de grévistes avait réussi à arracher à M. Cournoyer, après avoir envahi son bureau montréalais, au cours de l'été 1973? Le projet n'a jamais dépassé le stade de la promesse verbale. Et qu'en est-il de mesures maintes fois annoncées concernant l'inspection technique et la sécurité publique, ou encore la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction?

Bref, de tous les ministres, M. Cournoyer est peut-être celui qui annonce le plus grand nombre de mesures législatives et celui dont le bilan, à ce titre, est des plus minces.

Il y a plusieurs raisons à cet état de choses, dont les suivantes:

● Le ministre du Travail déteste le travail législatif proprement dit, à un point tel qu'il vient rarement à Québec et qu'il ne prend part, et brièvement, qu'aux seuls débats qui l'impliquent de très près;

● Occupé à faire le "pompier" un peu partout, dans divers conflits qui l'accaparent, M. Cournoyer a bien peu de temps pour mettre au point les projets qu'il annonce verbalement;

● Et les projets qu'il dépose finalement, le ministre n'a pas le temps — occupé qu'il est de dégarer un consensus — de les mener à terme, sauf, bien sûr, les lois d'exception, dites "lois-matrasques". Les aussi faut-il prendre avec un grain de sel les changements majeurs que M. Cour-

noyer vient d'annoncer, peut-être en guise de ballon d'essai.

Quoi qu'il en soit, les changements importants prévus par le ministre du Travail sont les suivants:

- la création d'un organisme indépendant pour surveiller les syndicats;
- la mise au ban syndical des personnes ayant un dossier criminel;
- le vote secret obligatoire avant de faire la grève;
- l'approbation par tous les syndicats, plutôt que par leurs seuls dirigeants, du montant des cotisations syndicales;
- le vote secret automatique pour former un syndicat après que 35 pour cent des employés d'une entreprise en ont manifesté le désir au ministère du Travail.

M. Cournoyer a expliqué que ces amendements nouveaux au code découlent directement des révélations faites devant la commission d'enquête Cliche sur la construction, ainsi que de certains conflits de travail prolongés, dont celui de la United Aircraft.

Il a aussi dit que ces changements étaient à l'étude par le Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre. Mais, loin d'être saisi d'un projet précis, ce dernier a été invité à répondre à une série de questions de la part du ministre.

Pour l'instant, les réactions syndicales se font vives, les dirigeants des travailleurs craignant que le gouvernement ne veuille contrôler la vie interne des syndicats.

Peut-être M. Cournoyer a-t-il voulu, selon son habitude, jeter un coup de sonde. Et la seule certitude, c'est que, après un moment de courtoisie à l'automne, le ministre du Travail n'a plus l'intention de décaler. Au contraire, il veut manifestement redorer son blason.

LES 3 PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE...

... DES MOIS BIEN IMPORTANTS POUR LES DEMEURES NÉCESSITANT DES RÉPARATIONS OU RÉNOVATIONS



Les prix sont destinés à une hausse dès ce printemps. La construction est au point mort, ce qui vous permet de tirer profit de la situation; téléphonez nous ou venez visiter:

NOTRE FAMEUSE SALLE DE MONTRE QUI STIMULERA VOTRE IMAGINATION
4058 OUEST, JEAN-TALON
ou bien
faites appel à notre service complet à domicile
482-0600

INVESTISSEZ AUJOURD'HUI
Si votre maison nécessite quelques réparations ou bien des renovations, vous serez enchantés lors de votre visite de notre salle de montre de Jean-Talon.
Modeles les plus récents.

D'ÉLÉMENTS MODULAIRES POUR CUISINES
Nouvelles conceptions d'armoires en montre. Venez constater leurs caractéristiques exceptionnelles.

RENNOVATIONS DE CUISINES



40% MOINS CHER QUE LES ARMOIRES FAITES SUR MESURE

TOUS TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR DES PROFESSIONNELS

ÉLÉMENTS MODULAIRES DE CUISINE
Notez les dimensions de votre cuisine afin de bien choisir les éléments nécessaires venez vous rendre compte des éloges dont ces éléments s'ont mérités en 1975.
Grand choix offert avec des caractéristiques étonnantes.

VÉRIFIEZ VOS BESOINS

Rajouts Garages Salle de jeux Salle de bains
 Toitures Fenêtres aluminium Revêtement d'aluminium Auvents
 Lucarnes Boiseries Mansardes Ciment Menuiserie

OUVERT DIMANCHE 11 A.M. à 5 h P.M. LUNDI à MERC. 9 h A.M. à 6 h P.M. JEUDI et VEND. 9 h A.M. à 8 h P.M. SAMEDI: 9 h A.M. à 4 h P.M. AUCUN SERVICE TÉLÉPHONIQUE LE DIMANCHE

VOUS TROUVEREZ CHEZ NOUS BIEN DE SUGGESTIONS

4058 ouest, JEAN-TALON ENTRE VICTORIA ET CÔTE-DES-NEIGES

ENTRÉE L'ARRIÈRE



482-0600

SALLES DE JEUX



RENNOVATIONS DE SALLES DE BAINS

20% DE RABAIS DUREE LIMITEE POUR UNE

Nous offrons un service complet de nettoyage et de peinture de maisons. Nous restaurons murs et plafonds, tapis, moquettes, meubles rembourrés, parquets ou linéaires. NOUS FAISONS ÉGALEMENT LES TRAVAUX DE PEINTURE INTÉRIEURE, DE PREMIÈRE QUALITÉ. Service GRATUIT à domicile. Si vous ne pouvez venir, nous nous rendrons chez vous.

Grève jusqu'à demain soir à la Johns Manville d'Asbestos

ASBESTOS (Le Devoir) — Les travailleurs de la Canadian Johns Manville d'Asbestos, membres d'un syndicat affilié à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) sont en grève jusqu'à demain soir, après avoir rejeté dimanche les dernières offres patronales en vue du renouvellement de leur contrat de travail.

Cette offre prévoyait une hausse de salaire de 21 pour cent répartie sur deux ans, à laquelle s'ajoutait l'indexation au coût de la vie à raison de 0,5% d'augmentation pour toute hausse égale de l'indice du coût de la vie, ajustable trimestriellement.

C'est par un vote unanime des 1.800 syndiqués présents à l'assemblée, sur un total possible de 2.200 travailleurs, que l'assemblée syndicale a rejeté cette proposition comportant une hausse de 18% la première année et 3% la deuxième année.

Pareille offre aurait fait passer le salaire de base des la première année de \$3.73 à \$4.46 l'heure. A titre d'indication, le salaire d'un électricien de la Canadian

Johns Manville, sans ancienneté, serait porté de \$4.73 à \$5.58 l'heure. L'offre de la compagnie proposait aussi une augmentation de la prime horaire de soirée de 13 à 16 cents et une augmentation de la prime de nuit de 19 à 23 cents. Alors que la hausse salariale aurait été rétroactive au 1er février, l'indexation offerte par la Canadian Johns Manville ne courrait que pour un maximum de 40 heures par semaine.

Le rejet de la proposition patronale manifestait aussi l'insatisfaction du syndicat CSD quant au régime d'assurance-salaire. Alors que la compagnie n'accordait qu'une hausse de la rente de \$90 à \$96 par semaine, le syndicat réclamait l'équivalent de la somme payée par l'assurance-chômage, soit quelque \$129 par semaine.

Les négociations collectives du secteur de l'amiantes se réveillent donc aussi chaudes que prévues: les compagnies ayant augmenté de près de 50% le prix moyen de leurs produits au cours des deux dernières années, les travailleurs veulent leur

part du gâteau. Or, dans le secteur de l'amiantes, la convention collective des travailleurs de la Canadian Johns Manville prend figure d'accord type sur lequel s'alignent les syndicats CSN de l'Asbestos Corporation et Carey Canadian Mines et Métallos (FTQ) de Bell Asbestos et Lake Asbestos.

Voilà pourquoi le syndicat d'Asbestos se montre particulièrement revendicatif.

Voici qu'elles sont les exigences salariales du syndicat. Plutôt qu'une augmentation salariale de 21% répartie sur deux ans, les syndiqués réclament 35,4% dès la première année, tant au chapitre du rattrapage et de l'augmentation des salaires, et 9% la deuxième année. Ces augmentations revendiquées incluent 3% au titre de la productivité. Au niveau de l'indexation des salaires au coût de la vie, les travailleurs réclament 0,4% de hausse salariale immédiate pour toute augmentation de 0,4% de l'indice du coût de la vie.



Gina Lollobrigida dévoile les charmes... de l'Italie

par Jacques Thériault

L'année internationale de la femme? "Oui, oui, je suis d'accord, c'est bien comme ça. Il était normal qu'on accorde plus d'importance à la femme."

Les prix? Les Oscars? "Je m'en fous un peu. Chaque fois que je songe à ceux que j'ai mérités, j'ai l'impression d'avoir l'air d'un vieux général."

La situation du cinéma en Italie? "L'apport de la télévision a été néfaste au cinéma, mais ça va mieux maintenant, non seulement en Italie mais à travers le monde."

Le sexe à l'écran? "Bah... je ne sais trop. Évidemment, il y a une forte tendance au sexe dans la production actuelle mais, au cinéma comme à table, on finit toujours par se calmer après une bonne indigestion."

Avare de commentaires sur ces sujets "bénis" de l'actualité, l'actrice Gina Lollobrigida paraissait plus motivée à faire valoir les charmes de l'Italie. A Montréal depuis samedi, elle accompagne une délégation officielle de la région de Rome menée par le ministre régional du tourisme, des sports et des spectacles, le professeur Gerardo Schisbe, pour qui "les touristes canadiens constituent un apport assez précieux", a-t-il dit.

Et d'expliquer: "L'Italie, en particulier la ville de Rome, a mauvaise ré-

putation. Lorsqu'on en parle, on évoque les vols, les enlèvements et les grèves, mais nous avons mis sur pied un vaste contingent de forces policières pour enrayer ces délits."

Et de surenchérir Gina Lollobrigida, la "ragazza" de films aussi tendres et sensuels que "La loi" et "Pain, amour et fantasia": "Vous savez, la mafia n'est pas tout. Ce n'est pas seulement ça l'Italie..."

Littéralement prise d'assaut par une meute de photographes, Gina Lollobrigida, d'un calme imperturbable, n'a pas manqué l'occasion d'évoquer son attrait pour la photographie, métier qu'elle exerce depuis dix-huit ans et dont l'album "Italia Mia", paru il y a deux ans aux éditions Salami, marque l'aboutissement.

"J'ai mis trois ans, dit-elle, à réaliser cet album de photos. C'est certainement la chose la plus importante que j'ai faite... après mon fils de dix-sept ans! Je faisais déjà de la peinture et c'est tout naturellement que je suis venue à la photographie. Je ne cache d'ailleurs pas que c'est plus important dans ma vie que mon métier de comédienne."

Et d'ajouter Gina Lollobrigida, femme-sphinx qui connaît la célébrité en 1951 pour son rôle au côté de
Voir page 6: Gina

L'enquête Cliche entend le scénario du monopole syndical à la Gaspé Copper

par Louis-Gilles Francoeur

Les rivalités intersyndicales ont de nouveau repris la vedette hier, devant la commission Cliche, alors que de nombreux témoins sont venus raconter comment la FTQ-Construction avait obtenu le monopole de la représentation au chantier de la Gaspé Copper Mines, à Murdochville, en recrutant en dehors de la période légale de maraudage 175 syndiqués CSN, soit à peu près la moitié, des employés.

La liste des 175 syndiqués de la CSN qui ont illégalement changé de camp a été déposée hier devant la commission Cliche par le surintendant des travaux de construction d'un immense concasseur, M. Zébedé Beaulieu. Celui-ci a par ailleurs raconté comment, par la suite, il avait pu remettre "un peu d'ordre" dans le chantier en mettant à pied une centaine de travailleurs avec la connivence du délégué de chantier du local 791 des opérateurs de machinerie lourde, M. Yvan Murray, un personnage ayant un bon dossier judiciaire.

Un autre représentant de la Gaspé Copper Mines, M. Maurice Taschereau, a expliqué que les ralentissements de travail et les nombreux incidents survenus entre 1972 et 1974 avaient accru le coût du projet de \$108 à 138 millions.

La Gaspé Copper Mines, qui fut au centre de l'historique conflit syndical de 1957 à Murdochville, avait décidé d'agir comme entrepreneur général dans son nouveau projet de construction d'un concasseur et d'une usine de "smeltagen". Elle avait décidé d'embaucher autant de travailleurs de la CSN que de la FTQ, en donnant toutefois la priorité à la main-d'oeuvre régionale.

Les pressions de la FTQ-Construction ont commencé en août 1972, a raconté le surintendant du chantier à cette époque où les 175 travailleurs de la CSN ont parait-il, décidé de changer d'allégeance.

Un délégué de chantier de la CSN, M. R. Dupuis, a raconté qu'il avait été escorté à son domicile à huit reprises au cours de la même semaine par des délégués de chantier qui voulaient se débarrasser de lui. Il avait été embauché à cette époque comme agent recruteur. Depuis, il n'a pu se trouver d'emploi dans sa région et même dans sa ville de Rivière-au-Renard où l'on construit une polyvalente.

Le local 791 de la FTQ-Construction ne s'en prenait pas d'ailleurs qu'aux membres de la CSN. Le témoignage d'un ferrailleur de 29 ans, Ephrem Labrie, a fait ressortir que le délégué de chantier Yvan Murray et ses acolytes s'en étaient pris aux travailleurs congédiés par l'employeur et qui voulaient savoir pour-

quoi. Toujours est-il que Labrie qui était allé manifester devant la compagnie, a été accueilli par des adjoints du délégué de chantier Murray. L'un d'eux lui a même asséné un coup de chaîne en plein visage, lui faisant perdre deux dents. Le témoin a encore en sa possession cette arme offensive et l'a montrée aux commissaires aburris.

A ce moment, Murray avait lui-même été congédié du chantier, ce qui n'éclaircit pas le rôle de ses aides dans l'affaire. Celui qui l'a congédié, le contremaître Jean-Marc Lévesque, sait au moins une chose: le 3 octobre 1972, les employés du chantier signaient une pétition pour demander son renvoi. Les noms de ses deux frères apparaissent sur le document en question déposé hier devant les commissaires. Peu de temps après, sa voiture disparaissait dans les flammes.

Murray devait être réembauché par la suite et la FTQ-Construction assurait définitivement sa domination sur le chantier. Alors que le salaire du délégué de chantier CSN s'élevait à environ \$200 par semaine, le revenu des "honoraires" de Murray démontre qu'il a touché en 1972 quelque \$30.585 pour six mois de travail et que cette bonne moyenne s'était maintenue l'année suivante alors qu'il recoltait \$61.336.

Le surintendant Beaulieu a toutefois admis que le projet de construction n'aurait pu être mené à terme sans le fameux Murray avec qui il a appris à négocier en termes de "donnant, donnant". Murray, par exemple, s'arrangeait pour remettre au travail les paresseux ou ceux qui dérangeaient les autres. Il a réussi à faire baisser le nombre de délégués de chantier à un par métier, écartant en priorité ceux que le surintendant n'aimait pas.

"C'était payant de payer Murray aussi cher", devait conclure ce représentant patronal qui a ajouté, sans se référer davantage à la loi, qu'il "fallait jouer le jeu".

Les moeurs patronales et syndicales de Murdochville n'étaient pas les seules à celles mises au jour à la Baie James par la commission Cliche. Un représentant de la Sûreté du Québec à Sept-Iles, le sergent Jean-Paul Langlois, en a donné quelques exemples hier.

Se référant aux sanglants affrontements intersyndicaux de mars 1972 au fameux "Mille trois" le sergent Langlois a rappelé que les bagarres avaient fait 10 blessés en une seule matinée. Une trentaine de voitures étaient alors sacagées. La police, qui avait décidé de fouiller les voitures pour désarmer les adversaires, a alors saisi des manches de pics, des bâtons de baseball, des couteaux, un fusil et des balles de calibre 12, des chaînes de diverses longueurs

dont certaines avec des crochets aux extrémités, etc.

Le dossier de ces feuilles s'est d'ailleurs enrichi récemment alors que le sergent Langlois recevait les résultats de l'étude menée à ce sujet par le procureur François-B. Côté, de Sept-Iles. Évaluant qu'il n'y avait pas la matière à des plaintes, le savant procureur conclut: "Il s'agit en effet d'outils d'usage courant. A moins d'une preuve supplémentaire, je considère ce dossier clos".

"J'ai été très déçu, de commenter le policier. Les affrontements de Sept-Iles, en mars 1972, devaient à l'époque faire la manchette des journaux. La CSN et la FTQ se disputaient l'hégémonie sur le chantier de l'Iron Ore où l'on construisait un important concentrateur pour le minerai. Les incidents avaient même mené à l'occupation de la ville par les syndiqués.

La commission devait enfin revenir hier sur un vieux dossier, celui d'Yvan Lameli, ex-surintendant de la Société d'ingénierie Cartier, qui servait d'intermédiaire entre la compagnie et le local 144 des plombiers de la FTQ-Construction pour déterminer les "amendes" destinées à compenser l'absence d'étiquette syndicale sur certains équipements.

Lameli a admis hier avoir détourné à ses fins propres deux montants totalisant \$18.000 versés par la compagnie à l'Association sportive du local 144.

La Société d'ingénierie Cartier a payé les plus gros montants déclarés par le 144 sous le prétexte de l'étiquette syndicale: en tout, un peu plus de \$100.000. Lameli, qui était négociateur et en même temps, un "bon ami" de Reynald Bertrand, l'ex-gérant d'affaire du local et d'André Desjardins, l'ex-directeur de la FTQ-Construction, a dit qu'il avait décidé de garder les \$15.000 remis par le 144 au sous-entrepreneur Vignola et Vaillancourt. Cette dernière compagnie payait officiellement au 144 mais c'était en réalité la Société d'ingénierie qui absorbait la note finale.

Vignola et Vaillancourt venaient de payer en un versement \$61.000 pour la pose d'équipements ne portant pas la fameuse étiquette syndicale. Or, quelque temps après, le 144 remettait à Vignola et Vaillancourt un chèque de \$15.000 apporté à l'entrepreneur par Lameli lui-même qui revenait de Montréal. L'entrepreneur a redouté, durant la première phase des audiences, que Lameli lui avait d'abord demandé de séparer la somme en deux mais que devant son refus, Lameli s'était enfié avec le chèque qui venait d'être endossé.

Lameli a affirmé aux commissaires qu'il avait négocié avec le syndicat de façon à toujours avantager son employeur.

"Dédé" comparait "pour vrai" le 25

L'ex-directeur de la FTQ-Construction, André Desjardins, comparait devant la commission Cliche, le mardi 25 février. Ainsi en a décidé hier le juge Robert Cliche, qui a assuré l'ex-leader syndical que c'était "pour vrai" cette fois. Le témoignage de Desjardins a été reporté à au moins trois reprises jusqu'ici.

C'est un "Dédé" souriant et détendu qui a fait face à la meute des journalistes attirés à la commission et qui attendent avec impatience la comparaison de celui à qui il est fait allusion presque quotidiennement.

"Vous voyez, ça ne m'a pas fait maigrir d'un pouce toute cette affaire", de lancer Desjardins aux journalistes massés autour de lui. Et je suis impatient que ça soit fini, a-t-il ajouté en précisant qu'il comparait sans être accompagné d'un avocat.

Assez fier de se sentir le point de mire des prochaines semaines, André Desjardins s'est montré optimiste sur son avenir: "Dédé perd des batailles mais il ne perd jamais la guerre", a-t-il dit, énigmatique, aux journalistes qui lui demandaient à la blague s'il n'ambitionnait pas de succéder à l'actuel ministre du Travail, M. Jean Cournoyer.

Celui qui a été décrit comme l'un des hommes les plus puissants au Québec a ajouté qu'on pouvait ne pas être d'accord avec ses méthodes mais qu'à son avis, seule "l'efficacité" comptait. Il a cité comme exemple la bataille de l'indexation des salaires dans la construction qui a été "gagnée" récemment par un décret spécial du cabinet provincial.

"C'est pas pire pour un petit gars du faubourg à Mélasse qui n'a qu'une neuvième année", d'ajouter Desjardins visiblement en forme.

Actuellement, "je travaille avec des amis", devait-il préciser en réponse à ceux qui lui demandaient
Voir page 6: "Dédé"

aujourd'hui

De 6h à 8h, piquetage des militants de l'Union des employés de services (FTQ), devant la United Aircraft.

À 12h, les employés de la fonction publique fédérale de la région de Montréal descendent dans la rue pour témoigner leur solidarité aux employés de la Monnaie royale canadienne et les employés du groupe des manoeuvres et hommes de métier en grève.

À 12h30, Don Fragosio, évêque de Cratons, traitera de "la responsabilité des pays industrialisés face aux problèmes de sous-développement du Tiers monde" au déjeuner hebdomadaire de la Chambre de commerce du district de Montréal, à l'hôtel Mont-Royal.

À 19h30, au Montreal Amateur Athletic Association, projection d'un film du ministère de la Consommation et des Corporations sur la nouvelle loi relative à l'emballage et l'étiquetage.

À 20h, assemblée publique du PQ à laquelle assiste M. Jacques-Yvan Morin, à l'église St-Jean-de-Matha, 2700, rue Allard, à Ville-Émard.

À 20h, à l'hôtel Ramada, 1005, rue Guy, M. Montel Guitowni, président-fondateur de la Société de recherche en orientation humaine, donne une conférence intitulée "Influence du psycho-social sur le psycho-humain".

À 20h, M. Kas Jakim présente Penang, ville de Malaisie, surnommée la perle d'Orient, au Centre communautaire japonais, 8155, rue Rousselet.

À 20h, conférence du professeur André Morneau de l'Université de Paris, au 1415, rue Saint-Hubert. Sujet: "Devenez plus intelligents en vous soumettant à l'énergie".

À 20h, à la polyvalente Vanier, 3995, est, bd Lévesque, la SSJB de Laval présente le film de Michel Gauthier produit par l'ONF "Richesses des autres".

Collecte de sang: Pointe-Claire, Wire Rope Industries Limitée, 5501, route Transcanadienne, sortie Montée des Sources, cafétéria, de 9h30 à 11h45, et de 13h15 à 16h30.

Les pétéquistes visent les indépendantistes

par Pierre O'Neill

Qualifiant le PQ de "capitaliste", le Parti des travailleurs du Québec croit répondre à l'attente d'une importante portion de la clientèle indépendantiste.

Une trentaine de marxistes-léninistes, réunis en fin de semaine à Montréal, ont participé à la fondation officielle de ce nouveau mouvement politique québécois. La deuxième tranche de ce congrès se tiendra le 15 mars alors que les "pétéquistes" se donneront un programme politique.

Pour l'instant minuscule, le groupe a élu M. Gérard Lachance au poste de secrétaire général. Il s'agit d'un enseignant de l'école secondaire Jacques-Marquette, qui fut très actif de 1962 à 1967 au sein du RIN. Dans les années 1950-1960, il avait milité en Angleterre puis en Allemagne dans des mouvements de gauche. Déçu de la fusion RIN-PQ, il quittait les rangs indépendantistes pour se joindre au FLP puis au FRAP.

En fin de semaine, les congressistes ont désigné les sept membres du comité central du parti qui compte les cellules de Rive-Sud, Montréal-centre et Mille-Iles. Les lecteurs du journal "Choc" constituent le réservoir de partisans du Parti des travailleurs du Québec qui présentera, selon M. Lachance des candidats dans la plupart des comtés ouvriers de la région de Montréal, lors des prochaines élections générales.

Ne laissant rien au hasard, les marxistes-léninistes se sont donné une constitution prévoyant notamment que les mandats de tous les dirigeants, à tous les niveaux, sont en tout temps révocables.

Au Parti des travailleurs du Québec, le Parti libéral apparaît le défenseur des tout-puissants corrompus tandis que le

Parti québécois n'est autre chose que le promoteur du capitalisme et le refuge de la petite bourgeoisie québécoise.

Un préambule au texte des statuts, le PTQ réaffirme que le parti a été fondé pour permettre à la classe ouvrière de "créer les conditions d'un bonheur, et de la liberté de tous, de la prospérité et de la sécurité du Québec". Le PTQ y déclare en outre l'intention de transformer la société capitaliste en une société fraternelle sans exploiteurs ni exploités.

COURS DE POTERIE du samedi

Initiation à la céramique
tournage - façonnage
émaillage

Inscription immédiate, début des cours à la

Poterie Bonsecours Ltée,
433 rue Notre-Dame est,
Vieux-Montréal
844-6253 - 844-6165

Permis: culture personnelle
#749985

La Chambre de commerce de Montréal
Déjeuners-causerie hebdomadaires
MARDI, 18 FÉVRIER



DOM FRAGOSIO
archevêque de Cratons
au Brésil

sujet: "La responsabilité des pays industrialisés face aux problèmes de sous-développement du Tiers monde"

Hôtel Sheraton Mont-Royal
12 h. 30

Le public est admis
Billets à l'entrée: \$6.
Pour les membres, des livrets d'abonnement sont disponibles à prix réduit.

Renseignements:
866-2861

\$1,000,000 EN PRIX

SUPERBILLOTO

TIRAGE: 28 FÉVRIER

QUANTITÉ LIMITÉE

Éditorial

La commission Cliche et le gouvernement Bourassa (2)

Nous avons vu hier que les témoignages entendus par la Commission Cliche sont aussi éclairants en ce qui touche la marche interne du gouvernement qu'en ce qui a trait aux matières immédiatement comprises dans le mandat de l'organisme d'enquête.

Aux aspects soulignés lundi, il faut en ajouter deux autres. Il s'agit de la conception que le ministre de la Justice se fait de ses rapports avec ses collègues et du style de relations qui a pu s'établir entre le pouvoir exécutif et d'importantes sociétés de la Couronne.

Quand M. Paul Joyal — dont on apprend avec soulagement que sa démission a été requise par M. Cournoyer dès vendredi dernier — fut nommé membre de la Commission du salaire minimum en 1971, les autorités policières détenaient déjà des enregistrements de conversations établissant qu'il avait versé \$2,000 à M. René Gagnon afin d'obtenir son poste. C'était là un renseignement extrêmement important qui eût dû suffire à empêcher la nomination, voire à la faire annuler dans les plus brefs délais.

Or, M. Jean Cournoyer, ministre du Travail, de qui relève la Commission du salaire minimum, assure qu'il ne fut jamais informé de ces faits qui mettent gravement en cause l'intégrité de M. Joyal, de la Commission du salaire minimum et du ministère du Travail. Il ajoute même qu'à aucun moment, entre la nomination faite en 1970 et les révélations déposées devant la Commission Cliche en février 1975, il n'entendit parler de cette histoire de trafic d'influence à laquelle il aurait été associé à son insu en sa qualité de ministre appelé à succéder à feu Pierre Laporte dans les circonstances exceptionnelles que l'on sait.

Si M. Cournoyer n'entendit jamais parler de la somme de \$2,000 versée à René Gagnon par Paul Joyal, la logique oblige à remonter à M. Choquette. En sa qualité de ministre de la Justice, M. Choquette est le député normal des renseignements que peut recueillir la police surtout lorsque l'intégrité de l'Etat est directement en cause. Le ministre de la Justice fut-il informé dans le temps des renseignements recueillis par la police au sujet de MM. Gagnon et Joyal? A défaut d'une connaissance immédiate, fut-il informé par la suite de certains faits qui projetaient un éclairage troublant sur l'intégrité de deux mandataires importants du gouvernement?

A supposer — comme on doit le présumer — que M. Choquette ait été prévenu du contenu des conversations incriminantes capturées par la SQ, son premier devoir eût consisté à prévenir de ce fait le chef du gouvernement et son collègue directement concerné. Dans le cas de M. Cournoyer à tout le moins, M. Choquette n'a apparemment rien fait. Il a, au

contraire, d'après le témoignage du ministre du Travail, conservé un mutisme complet. Il a même laissé les choses suivre leur cours pendant plus de quatre ans.

Si tout s'est vraiment passé ainsi, il faut demander à M. Choquette les motifs qui ont pu justifier sa conduite. A première vue, il s'agit d'une manière d'agir qui ne peut être que de nature à semer une profonde méfiance au sein d'une équipe dont la règle première de fonctionnement devrait être la solidarité.

Il se peut que M. Choquette ait été tenu dans l'ignorance des renseignements que possédait la SQ sur MM. Joyal et Gagnon et n'ait pu, en conséquence, en prévenir son collègue. Mais cela soulève des questions non moins épineuses sur le contrôle que le ministre de la Justice exerce effectivement sur la police dont il a la responsabilité au nom du gouvernement et des citoyens. Si M. Choquette n'a pas été saisi de renseignements qui devaient, de toute évidence, aboutir sur son pupitre dans les plus brefs délais, il faut imputer cette carence à un grave défaut de communication entre le ministre et la SQ. Faudra-t-il en conclure que tout le domaine de l'écoute électronique demeure un domaine réservé dont la police n'entr'ouvrira pour l'usage du ministre que les volets dont elle le juge digne d'être informé?

De quelque côté qu'on l'envisage, cet épisode ouvre des perspectives assez troublantes sur l'atmosphère dans laquelle des membres ou des collaborateurs du gouvernement peuvent être appelés à travailler. Même chez les ministres, on se demande aujourd'hui en prenant l'appareil de téléphone, si l'on sera l'objet d'une écoute électronique subreptice. Tant que M. Choquette n'aura pas livré à ce sujet les orientations écrites qu'il promettait il y a déjà un bon bout de temps, on aura raison d'être méfiant.

Le récit qu'a fait devant la Commission Cliche l'ancien président de la Société d'Énergie de la Baie James au sujet de l'octroi du contrat de gerance du "projet du siècle" à la société Bechtel est d'un tout autre ordre. Mais il est tout aussi révélateur quant à la conception qu'on semble se faire, à un niveau très élevé, des rapports entre le pouvoir exécutif et les sociétés de la Couronne.

M. Pierre Nadeau n'était sans doute pas le principal actionnaire de la SEBJ: la loi a en effet voulu que ce titre soit réservé à l'Hydro-Québec et à ses mandataires. En sa qualité de président de la SEBJ, M. Nadeau était néanmoins la principale autorité exécutive au sein de l'organisme d'Etat. Il avait, à ce titre, un droit strict à être associé directement à toute démarche pouvant affecter la marche générale du projet. Il avait particulièrement le droit, en particulier, d'exiger qu'avant d'octroyer le contrat de gerance à Bechtel, les

responsables de la SEBJ examinent à fond toute autre candidature sérieuse, y compris au premier chef les candidatures susceptibles d'émaner du Québec même.

Or, M. Nadeau fut écarté cavalièrement de toute participation réelle aux décisions par nul autre que le président de l'Hydro-Québec, assisté du conseiller spécial du premier ministre, M. Paul Desrochers. Le premier ministre, selon le témoignage de M. Nadeau, fut informé de ce qui se passait. Mais plutôt que de protéger, comme il devait le faire, la fonction créée par une loi de l'Assemblée nationale, il préféra laisser partir le président qu'on avait réduit au rôle d'une marionnette impuissante.

Avant de tirer une conclusion, il faudra entendre le témoignage des autres acteurs qui furent mêlés à cette histoire. S'il devait être confirmé que la décision d'exclure du contrat de gerance les firmes d'ingénieurs québécois fut prise sans examen approfondi, sous la dictée unilatérale du président de l'Hydro et au mépris des exigences normales qu'essayerait de faire valoir le président de la SEBJ, l'impression qui se dégagerait du tout ne serait guère favorable au gouvernement. Vu les frais très élevés qu'entraînera la réalisation du projet de la baie James, toute précipitation dont on aurait pu être responsables les principaux acteurs susciterait des doutes sérieux sur leur compétence administrative.

Le gouvernement que l'on voit à l'oeuvre à travers certains épisodes mis au jour par la Commission Cliche ne ressemble guère à l'équipe rationnelle et efficace que promettait M. Bourassa en 1970.

A travers l'épisode Joyal, on discerne un manque de communications, voire de confiance, entre ministres, qui ne peut avoir qu'un effet très nocif sur la qualité des décisions. On a aussi l'impression que la manière dont est pratiquée l'écoute électronique échappe au contrôle du gouvernement et obéit trop aux impulsions et aux critères d'un seul homme et, derrière lui (sans qu'on sache jusqu'à quel point il le contrôle), de la police.

Dans l'affaire Nadeau, on reste estomaqué de l'appareil indifférence avec laquelle on a laissé tomber une personnalité non politique contre la gestion de laquelle on n'avait, semble-t-il, aucun grief sérieux. Mais on s'étonne encore davantage de la façon précipitée, dangereusement secrète et fort peu documentée dont certaines décisions sont parfois convenues au niveau le plus élevé. Si l'épisode de la Bechtel reflète le climat dans lequel sont habituellement prises les décisions importantes de l'Hydro et du gouvernement, il y a vraiment lieu de redoubler de vigilance, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Claude RYAN

Syn crude

Une nouvelle dilapidation

Dans la longue histoire des actes de dilapidation qui ont affligé le secteur énergétique au Canada, la pire démission aura probablement été l'opération de renforcement que viennent d'effectuer trois gouvernements différents autour du projet de mise en valeur des sables bitumineux appelé Syn crude.

Ainsi, on procédera à la construction de l'usine de \$2 milliards. Ce chiffre, soit dit en passant, semble avoir été gonflé par les gouvernements de l'Ontario, de l'Alberta et du Canada, sans égard à des études de coût indépendantes qui ne sont pas encore terminées. Tandis que trois sociétés privées — Imperial Oil, Gulf Oil of Canada et Cities Service of Tulsa — conserveront le contrôle, on pourra aller de l'avant grâce aux fonds publics de \$300 millions que fournira le gouvernement fédéral et aux sommes de \$100 millions et \$200 millions respectivement qu'investiront l'Ontario et l'Alberta. En plus des sommes qu'il investira directement dans le projet, le gouvernement albertain dépensera une somme additionnelle de \$500 millions pour la construction d'un oléoduc et de routes d'accès et prètera aux sociétés pétrolières quelque \$200 millions. En outre de garder le contrôle de l'entreprise, les sociétés pétrolières ont réussi à arracher au gouvernement albertain d'importantes concessions au titre des royautés et de la fiscalité, et la garantie que sera vendu au prix mondial le pétrole extrait des sables bitumineux.

On prétend avoir conclu ce marché dans l'intérêt du peuple, mais cela n'a tout simplement pas de sens. Quant à payer le prix que l'on sait, il eût mieux valu que le gouverne-

ment acquière le contrôle d'une entreprise pétrolière, préférentiellement l'Imperial Oil, et s'assure ainsi le contrôle non seulement du projet des sables bitumineux mais aussi des autres opérations plus rentables de cette société. Plus important encore: une telle acquisition aurait permis au gouvernement de savoir enfin de la première main ce qui se passe réellement dans cette industrie. Le gouvernement aurait ensuite été infiniment mieux équipé pour définir des politiques nationales en matière d'énergie.

Par ailleurs le prise de contrôle aurait aussi fourni au peuple canadien une protection fort utile contre toute baisse du prix mondial du pétrole qui pourrait survenir à l'avenir. Sous l'empire de l'entente qui vient d'être conclue, l'investissement fait par les gouvernements risque d'être un citron fort coûteux. Si le gouvernement s'était au contraire assuré le contrôle de l'une des sociétés pétrolières, il aurait pu compenser le coût élevé de l'investissement par les profits tirés d'autres aspects de l'exploitation de la société ainsi acquise.

Ces citoyens du Canada retireront évidemment un profit de cet investissement fait en leur nom. Mais une excellente occasion avait surgi de leur procurer le contrôle et la propriété d'un projet très important de mise en valeur de nos richesses naturelles et leurs chefs politiques ont tout simplement cédé au chantage. Le peuple canadien sera ainsi un partenaire à 30% dans une entreprise qui aurait dû lui appartenir en entier.

(Editorial du Toronto Star).

lettres au DEVOIR

Le vrai courage est souvent dans l'obéissance

Nous avons écouté l'abbé de Nantes au canal 2. L'abbé déplore que tant d'hommes d'église n'aient pas le courage de leurs opinions. Au temps de Pie XII, des théologiens qui l'avaient connu, savaient adapter leur pensée aux circonstances. Devant leur évêque et le pape, ils pensaient blanc. Dans l'intimité, devant leurs amis, ils disaient noir.

L'abbé de Nantes se dit incapable d'un tel comportement. S'il pense noir devant les amis, il pense noir devant le pape. Si Paul VI erre en enseignant blanc, c'est à Paul VI en personne qu'avec éclat, il ira dire sa déception. Et celles que puissent être les remontrances de Paul VI, il continuera d'agir noir.

Qui pourrait reprocher à l'abbé de Nantes cette belle franchise? Faut-il le blâmer d'agir selon ses convictions?

Nous pensons que parfois, le plus grand courage, c'est... d'avoir le courage de renoncer à ses opinions.

L'embarras, c'est que, la veille, l'ordre était arrivé du général en chef: "Débarquement à 7 heures du matin".

A 5 heures exactement, le colonel lance son opération de débarquement. Malgré les apparences, ce colonel n'est pas le courage de ses opinions. A part cette opinion particulière sur l'heure du débarquement, le colonel avait certainement des opinions sur la nécessité de la discipline militaire. A moins de manquer totalement de génie, il était nécessairement d'opinion qu'un officier doit obéir au général, que le dit officier doit obéir même si le général peut se tromper et ne commander pas "ex cathedra"... qu'une armée ou chaque officier suivrait ses propres tactiques, serait une armée perdue.

Ce colonel n'est pas le courage de ses opinions sur l'obéissance due à l'état-major. Ce colonel se croyait un fort. C'était un faible.

du dogme, ces évêques pensaient noir. Une heure après la définition, ils pensaient blanc comme Pie IX et remerciaient Dieu d'avoir donné à son Eglise un pape infallible.

Malgré les apparences, ces évêques eurent jusqu'au bout le courage de leurs opinions. Une de leurs opinions, l'opinion B (il n'est pas opportun de définir immédiatement l'infaillibilité du pape) cédait devant une autre de leurs opinions: l'opinion A, absolument prioritaire pour un catholique: la pensée d'un membre de l'Eglise (que ce membre soit un enfant ou un catéchisme ou un évêque) doit céder devant la pensée de l'Eglise. "Qui vous écoute, m'écoute".

C'est donc parce qu'ils eurent le courage de leurs opinions que ces évêques dirent blanc après avoir dit noir.

Nous pensons qu'un jour l'abbé de Nantes, avec toute sa bonne volonté, trouvera le courage d'entreprendre et de réussir la réforme de sa contre-réforme.

Maurice LAMARCHE, s.j. Montréal, le 12 février 1975.

La violence du système attise celle des citoyens

Cette réflexion me vient à l'esprit par suite de la tuerie récente de Richard Blass par le sergent Albert Lysacek de la Sûreté du Québec, es-couade contre les crimes. Cette tuerie, je la relie au meurtre de Jean-Paul Mercier par un autre policier.

Nous ne sommes pas les seuls à vivre dans le monde. Car le Bien-être nous faisant vivre seuls, comme numéro nous le rappelle. Comme le chante un de nos poètes, "c'est la meilleure manière de tuer un homme".

Qu'on le veuille ou non, cette violence récollectera ses fruits. Le peuple un jour se tannerà d'être bafoué. Une transformation profonde se fera, tous ces signes l'annoncent. Les mêmes qui ont provoqué le peuple en 1970 continuent actuellement leur jeu cynique et sournois. Ils font penser à Neron qui jouait de la flûte pendant que Rome brûlait! C'est du sadisme, on est cynique jusque-là!

Si j'étais à la tête de cette galère, je me poserais de sérieuses questions. D'un autre côté, je sais que

les multinationales sont sans âme. Il suffit de voir le comportement de Canadian Gypsum et de United Aircraft envers leurs travailleurs pour s'en rendre compte.

Ainsi les perspectives d'avenir de la société québécoise sont bien sombres, mais la force des exploités qui s'engagent sur la résistance vietnamienne ou d'Angola ou de Palestine ne peut être vaincue par la force féroce de la police.

Un jour, nous aurons cette société qui nous traitera comme des êtres humains, non comme des esclaves: car elle sera organisée par et pour nous les exploités.

Jacques DUBE. Montréal, le 4 février 1975.

de répondre à l'invitation des autorités de l'école sont parfaitement bien renseignés sur la nature du programme. En visionnant le diaporama "Sexe: nom masculin et féminin" ils connaissent le contenu exact de l'information qui sera donnée à leurs enfants par l'infirmière et le travailleur social. La responsabilité de professeurs de sciences humaines et chrétiens dont l'enseignement est essentiellement une réflexion au niveau des valeurs est autrement plus menaçante.

Esprons que le jour n'est plus loin où le ministère de l'Éducation offrira à nos jeunes un programme global d'éducation sexuelle. En attendant, qu'on ne paralyse pas par des contraintes légales injustifiables l'action du ministère des Affaires sociales. Et surtout que le Comité catholique n'usurpe pas le droit des parents et laisse à ces derniers le droit de juger si le programme d'information préventive a la "qualité" ou non d'être présenté à leurs enfants.

Armande ROBILARD Duvernay, le 15 février 1975.

Sous-estimerait-on le jugement des parents ?

Je prends connaissance avec surprise de la polémique qui vient de s'élever entre le Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation et le ministère des Affaires sociales relativement au programme d'information préventive en matière de sexualité et de planification des naissances.

Le programme des Affaires sociales ne d'une prise de conscience d'une problématique sociale qui ne peut laisser indifférents les parents comporte des objectifs bien précis, un contenu clairement délimité et une population cible constituée par les grands adolescents de nos écoles secondaires. Que peut-on désirer de mieux structure?

Depuis toujours et bien avant l'existence du Comité catholique, on répétait à qui voulait l'entendre que les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants et que l'école ne joue qu'un rôle de suppléance auprès de ces derniers. Si je suis bien informée, le programme d'information préventive n'est donc que la où les parents des élèves concernés donnent explicitement leur approbation. De quel droit alors le

Comité catholique s'oppose-t-il à une telle décision de la part des parents?

On prétend qu'il manque au programme des Affaires sociales la dimension morale ainsi qu'une référence nécessaire au monde des valeurs. A-t-on oublié par hasard la part respectable qui revient à la famille dans ce domaine?

J'ai des adolescents qui fréquentent le secondaire. Depuis toujours, mon mari et moi-même échangeons avec nos enfants sur des thèmes ayant trait à la sexualité. Nous croyons ainsi avoir contribué à l'acquisition d'attitudes saines dans ce domaine de la part de nos enfants. Nous sommes toutefois heureux que des professionnels compétents jouent auprès de nos enfants ce rôle de suppléance en leur dispensant une information sexuelle objective et saine, rôle pour lequel nous ne sommes pas toujours adéquatement préparés. Et c'est là, je crois, un des objectifs que poursuit présentement le ministère des Affaires sociales.

D'ailleurs pourquoi tant paniquer devant l'initiative de ce ministère? Les parents qui prennent la peine

de répondre à l'invitation des autorités de l'école sont parfaitement bien renseignés sur la nature du programme. En visionnant le diaporama "Sexe: nom masculin et féminin" ils connaissent le contenu exact de l'information qui sera donnée à leurs enfants par l'infirmière et le travailleur social. La responsabilité de professeurs de sciences humaines et chrétiens dont l'enseignement est essentiellement une réflexion au niveau des valeurs est autrement plus menaçante.

Esprons que le jour n'est plus loin où le ministère de l'Éducation offrira à nos jeunes un programme global d'éducation sexuelle. En attendant, qu'on ne paralyse pas par des contraintes légales injustifiables l'action du ministère des Affaires sociales. Et surtout que le Comité catholique n'usurpe pas le droit des parents et laisse à ces derniers le droit de juger si le programme d'information préventive a la "qualité" ou non d'être présenté à leurs enfants.

Armande ROBILARD Duvernay, le 15 février 1975.

L'art de Mireille Mathieu

Méritez-vous une critique tel que Yves Tachereau?

Critique objective: Dans l'édition du DEVOIR du 10 février 1975, M. Yves Tachereau fit une critique de Mireille Mathieu dans un style littéraire assez bon.

Critique souriante: Il est vraiment "pé-ni-ble", comme dirait Jacques Laperrière, de voir comment un homme, principalement pendant l'année de la femme, n'a pu dévoiler chez cette femme une seule manière d'être positive. "Pourquoi le monde est sans amour? Moi je ne sais pas."

Critique triste: Il est malheureux de constater que cet homme ait pu faire la critique de Mireille Mathieu qu'il n'a pas vraiment regardée et écoutée puisqu'il a écrit qu'elle est à d'autres chanteuses au moment du spectacle.

Alors, si M. Tachereau avait vraiment regardé et écouté, voici ce qu'il aurait pu ajouter dans une critique intitulée lauréate:

Elle a du souffle, ce dont peu de gens peuvent se vanter; elle chante juste, ce dont peu de gens peuvent se vanter; elle articule, ce dont peu de gens peuvent se vanter;

elle sait se présenter, ce dont peu de chanteurs québécois ou autres peuvent se vanter;

elle interprète de belles chansons, ce dont peu d'artistes peuvent se vanter;

elle est plus sociale qu'on le laisse croire (j'ai eu l'occasion de la rencontrer après son spectacle); elle travaille plus sérieusement son spectacle que beaucoup d'autres "soi-disant chanteurs" style Willie Lamothe, Michel Pagliaro et autres de même acabit qui "amenuisent" l'esprit de milliers de gens par leur présence imposée régulièrement à la télévision ou ailleurs. (Ces derniers ne peuvent évidemment songer à faire une carrière internationale...)

Si vous avez vu l'émission "Show-bizz" du 9 février, vous auriez constaté un contraste assez frappant: Michel Pagliaro et ses "Rockers" se sont fait aller la girouette au son d'une musique de fond de cuve, puis Mireille Mathieu nous est arrivée comme un baume après le "tempête"... Même ceux qui ne savent pas apprécier Mireille Mathieu ne pouvaient plus, à la suite de cette émission, la dénigrer...

Ainsi, la prochaine fois que vous aurez des critiques désobligeantes à faire, réservez les donc à ceux qui polluent les ondes de leurs chansons idiotes et malsaines.

Francis BRISEBOIS Laval, le 11 février 1975

bloc-notes

Même si les Arabes ne débarquent pas à l'île Bizard

Prêts à acheter l'univers, les Américains ont toujours été plus prudents quand il s'est agi de laisser acheter le moindre morceau des Etats-Unis. Préchant l'internationalisme quand ils voulaient mettre la main sur les ressources latino-américaines ou concurrencer les entreprises européennes, ils devenaient nationalistes et patriotes quand un mouvement inverse tentait de se produire. La souveraineté politique, c'était d'abord l'indépendance économique.

Mais, les difficultés économiques très sérieuses de certaines entreprises menaçant leur survie, il faut maintenant en venir à des concessions et non seulement vendre des filiales à des étrangers, mais, aux Etats-Unis mêmes, vendre des morceaux de la compagnie-mère.

C'est ainsi que des pétrodollars, qui ne sont pas tous "arabes", tels ceux d'Iran, viennent de renflouer la Panam. Le renchérissement du pétrole n'est pas le seul facteur en cause dans ces difficultés. Il symbolise néanmoins le transfert de pouvoir économique qui s'est produit. Les passagers américains paient plus cher leur billet et ainsi financent les prises de participation étrangère dans leur économie — système que les Américains connaissent encore mieux maintenant qu'il leur est appliqué chez eux!

Ce phénomène n'est pas moins intéressant chez-nous, même si souvent il n'entraîne qu'un changement de propriétaires! On a nié hier que des investissements immobiliers inondent la région métropolitaine et notamment que l'île Bizard ait succombé aux arabodollars! De fait, certains transferts n'ont pas attendu le roi Séoud ou le shah d'Iran pour se produire à Montréal. Il n'est pas trop tôt pour venir voir les coups et leurs contre-coups.

Dans plusieurs quartiers de Montréal, des changements de propriétaires s'accompagnent d'un relèvement parfois scandaleux du loyer exigé des locataires. L'immobilier n'est qu'une des sources de "production" de capitaux dans notre régime, mais le pouvoir qu'il détient sur l'environnement et la conception même de l'habitation ne saurait sans plus être abandonnés aux "étrangers". Certes, il ne s'agit pas de nier l'apport d'idées, de capitaux, de techniques de gestion ou de développement qui peuvent nous venir des Etats-Unis, d'Iran ou d'ailleurs. Plusieurs architectes étrangers ont su fort bien s'acclimater à Montréal et, ma foi, défendre les intérêts des Montréalais souvent mieux que ceux-ci. Mais tous les investisseurs et "développeurs"

n'ont pas le même respect des héritages divers qu'il faut conserver, ni le même sens des priorités qu'il faut donner aux activités immobilières, qu'ils les portent sur un territoire ancien ou un nouveau. Il n'est pas indifférent que la métropole, par exemple, suive l'exemple de l'île-des-Sœurs ou celui tristement célèbre de Concordia.

A cet égard, les capitaux canadiens posent parfois les mêmes problèmes que les capitaux étrangers. Les épargnants bien de chez-nous ne sont pas en train de découvrir que leurs épargnes, confiées à des institutions investisseuses, se retournent parfois contre eux: pour leur donner un plus fort taux de rendement, l'on hétera pas à démolir leur quartier! Le Canada indépendant veut contrôler son économie: les villes qui veulent contrôler leur développement devront garder l'oeil ouvert sur les mouvements immobiliers.

Certes, les citoyens d'ici ne contrôlent pas la SCHL, le jour parait loin où ils contrôleront les débarquements arabes. Il ne devrait pas être impossible cependant que les "actionnaires" de caisses de retraite, de fonds d'assurance, et d'autres institutions faisant des placements dans l'immobilier découvrent que le rendement qu'ils devraient d'abord surveiller, ce n'est pas le 8% ou de 10% qu'on leur offre (même dans des cas où ils devaient combattre l'usure) mais celui du "milieu" que produit cet argent. Ils feraient parfois d'étranges découvertes et tireraient d'utiles leçons politiques.

Le Watergate des espions

La nouvelle publiée dimanche par le New York Times aura choqué davantage d'Américains que de Canadiens, s'il est encore possible de trouver au sud du 45e parallèle des Américains encore capables de s'étonner après tant de révélations politico-policieres. Aux Etats-Unis, en effet, les citoyens doivent s'indigner que la CIA espionne à l'étranger ou que la CIA espionne aux Etats-Unis même. Car la loi fait une infraction à l'une et à l'autre célèbres agences "d'opérer" à l'extérieur du territoire qui leur est assigné en exclusivité.

Ce scandale ne durera pas longtemps, cependant, car il est logique que le FBI déborde les Etats-Unis pour suivre la trace de ses suspects, comme il est logique que la CIA pourchasse les siens au cœur même

de l'empire dont elle défend les intérêts.

Aussi faut-il s'attendre à ce chapitre, une fois les infractions constatées et les parjures punis, à voir changer non les moeurs mais les lois. En matière d'espionnage, la CIA sera vraisemblablement autorisée à enquêter chez elle, et le FBI, en matière criminelle, à s'intéresser activement à l'étranger.

Car, sur le plan opérationnel, bien mince est la distinction et la frontière que les lois ont tirées entre les domaines de la Central Intelligence Agency et le Federal Bureau of Investigation.

L'intérêt des révélations de la presse américaine et des enquêtes multiples qu'on a dû déclencher sur ces grands pouvoirs que sont les agences fédérales de renseignement et de répression criminelle, n'est pas d'abord "juridique". Qu'un groupe de Toronto se fasse infiltrer par le FBI ou la CIA, la différence est académique. Qu'un sénateur américain se fasse espionner par l'une ou l'autre organisation, le même reste substantiellement le même.

Aussi ce sont les opérations elles-mêmes, d'où qu'elles viennent, qui méritent d'être une bonne fois examinées au grand jour. Toutes ne le seront jamais, mais il importe à la vie politique américaine, et par ricochet à la vie politique de bien d'autres pays dont le Canada, que la lumière soit faite sur l'une ou l'autre de ces "illégalités", et qu'on sache non seulement le "modus operandi" de ces agences mais jusqu'à quelles audaces, sinon à quels crimes, elles pouvaient aller "à home and abroad".

Recueillir des renseignements, fournir de l'argent à des informateurs, arrêter ou faire arrêter les délinquants, cela a toujours été l'essentiel du travail de sécurité avoué et reconnu par la loi. Mais, dans le cas de la CIA ou du FBI, comme des autres organisations de police ou d'espionnage, fomenter des dissensions dans les groupes jugés "dangereux", "stimuler" ou provoquer la commission de certains crimes, sinon en commettre directement, cela pose des problèmes qui n'ont pas tous été réglés par les codes d'éthique ou de discipline des intéressés.

Les enquêtes américaines devraient susciter une attention suivie de la part des citoyens et des politiciens du Canada. Non seulement parce que les services et agences échangent régulièrement des informations qui déjà dénotent une attitude à l'égard des lois, mais aussi en raison de l'influence que les méthodes de travail et d'organisation aux Etats-Unis ont pu avoir sur les polices d'ici. Il faut avoir vu le genre

de question que les policiers canadiens posaient à des gens réfugiés du Chili au Pérou, par exemple, pour constater le mimétisme dangereux qui a pris souche dans un service comme la GRC.

Quand Steinberg boycotté

Les magasins Steinberg ont décidé de se joindre au mouvement de boycottage des raisins de la Californie. Cette décision réjouira les travailleurs exploités du sud des Etats-Unis et sera fort bien accueillie, on le comprend, par les militants qui, ici, ont épousé la cause et les moyens d'action illustrés par le célèbre leader chicano César Chavez.

On se souvient que le boycott des produits Firestone n'a pas été étranger, au règlement de la greve de Joliette. Récemment, les pharmaciens québécois ont eu recours à la même arme non violente contre une firme américaine refusant d'assumer les conséquences matérielles de la vente de la thalidomide. Les pharmaciens sont professionnellement plus près des intérêts des consommateurs, du mois d'après la loi qui les régit. Il n'est pas moins significatif que Steinberg ait emboîté le pas à un mouvement de cette nature.

Les marchands, en effet, ont intérêt à ce que la "mauvaise publicité" qui frappe un produit, quel qu'il soit, ne rejaille pas sur l'ensemble de leurs ventes. En refusant d'acheter ces raisins de l'exploitation, Steinberg refait son image et, en même temps, contribue à faire pression sur les producteurs californiens arriérés et ainsi, accélère le "déblocage".

Jusqu'à maintenant, les promoteurs de la non-violence n'avaient guère de réponse à l'objection voulant que leurs méthodes soient trop passives, "spirituelles", terriblement inefficaces pour venir en aide à ceux qui ont déjà trop attendu. Le boycott répond à cette question, et l'ampleur de la réponse qu'il fournit est aussi vaste que la possibilité de mobiliser les consommateurs et les travailleurs.

Devant les défis nouveaux que posent certaines multinationales peu respectueuses des cultures indigènes, les expériences de pressions concluantes ne sont guère nombreuses chez nous. Travailleurs et consommateurs sont encore trop prisonniers des méthodes d'action mises au point à d'autres époques et dans d'autres contextes. Les

Voit page 8: Bloc-Notes Jean-Claude LECLEVER

LE DEVOIR
 Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
 Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
 Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
 Directeur de l'information: Jean-François
 Trésorier: Bernard Leroy
 LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1K1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Quinquet inc. 53, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1R3. Les ventes au détail sont assurées par la Société d'Édition Le Devoir, 150, rue Ontario Est, Montréal H2Y 1P9. Les commandes de souscription sont acceptées par le Service des abonnés, 200, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1R3. Téléphone: (514) 394-1111. Télex: 3303. LE DEVOIR est membre de l'Association des journaux de langue française du Québec.

TELEPHONE 344-3361 (lignes groupées)

des idées

des événements

des hommes

Une autre propriété menacée

Montréal et Québec laisseront-ils gâcher la vocation unique du domaine Villa Maria ?

par DIANA CHAPLIN

Villa-Maria. La plupart des Montréalais ne reconnaissent même pas le nom, et savent encore moins de quoi il s'agit. Il s'agit d'un incroyable morceau de terre issu tout droit du passé, assailli par le bruit et la confusion qui règnent à notre époque, mais qui, par miracle, est demeuré intact. Il est délimité à l'ouest par la bruyante autoroute Décarie, par le Chemin de la Côte-Saint-Luc et par l'avenue Notre-Dame-de-Grâce au nord et au sud.

Une fois à l'intérieur de ses murs, notre esprit fait un arrêt, car, bien que l'on puisse apercevoir des bâtiments en hauteur, ces collines verdoyantes, ces allées bordées d'arbres et ces jardins cultivés offrent un spectacle extraordinaire, sans aucun lien avec le contexte environnant. Certaines parties du terrain doivent avoir très peu changé depuis l'époque où celui-ci faisait partie de la ferme de la seigneurie des Messieurs de Saint-Sulpice, dans les années 1600. Ce terrain de 40 acres est maintenant la propriété des Soeurs de la Congrégation Notre-Dame qui y dirigent un couvent pour jeunes filles.

Depuis 150 ans

Cette terre n'a pour ainsi dire pas changé depuis 150 ans. Il y a dix ans, des vaches paissaient dans ses prés. Demain, elle aura peut-être disparu.

On est actuellement en train de dresser les plans de la station de métro Décarie dans le prolongement de la ligne nord-sud. Il existe une possibilité très sérieuse qu'une bouche de métro soit construite soit sur le terrain de Villa-Maria proprement dit, soit à proximité, et que des droits de passage réservés aux autobus ou des allées leur permettant de faire demi-tour soient édifiés sur la propriété même, dont l'extrémité ouest s'en trouverait considérablement amputée. Cette bouche de métro ferait de Villa-Maria un emplacement "mûr pour le développement".

Au tout début des discussions sur le prolongement du métro, le service d'urbanisme de la Ville de Montréal a fait certaines recommandations; puisque la population de ce quartier, à divers points le long de la ligne de métro, est plus dense du côté ouest que du côté est de Décarie, le métro devrait être construit du côté ouest afin de mieux desservir les citoyens. Le service d'urbanisme fit également remarquer qu'une station de métro au coin de Girouard et de Côte-Saint-Luc avantagerait et réamènerait ce secteur déjà commercialisé et qui souffre actuellement de sous-développement. Il existe dans ce quartier un réseau très important de transport en surface qui pourrait facilement être relié au transport souterrain. Au point où en sont les choses, si l'on construit le métro du côté est de Décarie, tout ce réseau devra être réaménagé, d'où une menace directe pour Villa-Maria.

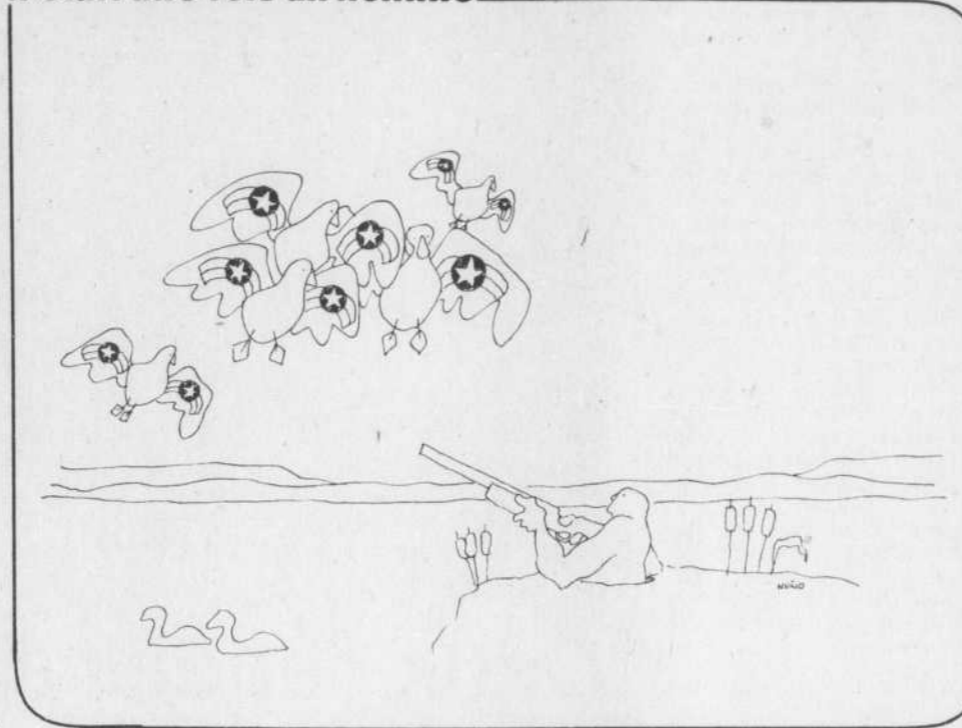
La Commission de transport a fait valoir que le coût et les problèmes techniques qu'entraînerait la construction d'un tunnel sous l'autoroute Décarie, qui est déjà surbaissée, n'en justifieraient pas l'entreprise. Toutefois il appert maintenant que la ligne de métro passera bel et bien sous l'autoroute Décarie, mais plus au nord; on doit y construire une bouche, apparemment dans le seul but de desservir le projet Blue Bonnets qui est certes très débattu mais pas encore commencé.

Par définition, un système de transport en commun est conçu dans le dessein de desservir un grand nombre de personnes, de façon à la fois pratique et efficace. Ceci implique également que la planification et la construction d'un tel système devraient bouleverser le moins possible les quartiers et les communautés établis. Dans le cas de la ligne Décarie nord-sud, il semble évident que des révisions sont nécessaires. Il est au moins consolant de penser que les plans de cette partie du métro n'en sont qu'à une étape préliminaire. Il est donc possible de repenser et de modifier ces plans.

Le seul espace libre

Tout comme la propriété des Sulpiciens située au centre-ville au coin des rues Sherbrooke et Atwater, Villa-Maria représente le seul espace libre au sein d'une région très dépourvue de parcs. Selon des chiffres de 1972, ce secteur de Notre-Dame-de-Grâce ne possède que 1,6 acre de parcs pour une population actuelle de 5.754 personnes,

Il était une fois un homme



soit 0,28 acre par 1.000 personnes. Ceci au moment où Montréal dans son ensemble dispose de 2,5 acres par 1.000 personnes, alors que l'Association nationale des loisirs et des parcs recommande un standard minimum de 10 acres par 1.000 habitants dans les centres urbains! Il existe deux parcs relativement étendus dans un rayon de 1 mille autour de Villa-Maria (le parc Notre-Dame-de-Grâce sur Sherbrooke, et le parc Murray Hill à Westmount). Ils ne peuvent toutefois pas répondre aux besoins des enfants et des personnes âgées à qui il est difficile, sinon impossible, de se déplacer. D'ailleurs la perspective de devoir marcher 15 ou 30 minutes à travers plusieurs quartiers encombrés par la circulation afin de se rendre à un parc, est à tout le moins décourageante, même pour une personne en bonne santé.

Il est évident que l'acquisition d'un terrain à des fins récréatives coûte cher. Mais si l'on considère quelles sommes gigantesques sont consacrées à des projets tels que l'Expo 76, Terre des Hommes et les Olympiques, le prix de tels terrains devient par comparaison dérisoire et n'implique, essentiellement, que la réorientation des priorités budgétaires. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que cette propriété est maintenant libre, et que sa configuration est très semblable à celle d'un parc. Peu de réorganisation serait nécessaire pour qu'elle puisse répondre aux besoins récréatifs de la communauté. D'autre part, l'assemblage de terrain peut être difficile, compliqué et coûteux, et il faudra bien un jour ou l'autre des parcs municipaux et des installations récréatives pour ce secteur en voie de développement rapide. Il n'est que raisonnable de réserver des maintenant cette propriété, plutôt que d'être obligé de la remplacer plus tard par une autre qui se révélera peut-être plus coûteuse.

La Ville de Montréal a le pouvoir d'homologuer (et devrait l'utiliser immédiatement) cet espace libre en vue d'en faire un parc. L'homologation a pour effet de geler le taux d'évaluation jusqu'à ce que des fonds soient disponibles pour l'expropriation. En 1973 et 1974, la Ville a dépensé près de \$8.000.000 pour l'achat de parcs, presque tous situés dans la région de Rivière-des-Prairies. Un secteur aussi peuplé que Notre-Dame-de-Grâce en éprouve certainement un besoin tout aussi pressant, et il est impératif qu'il dispose de parcs.

Si, d'autre part, la Ville s'imagine qu'un développement intensif sur Villa-Maria augmentera ses revenus sous forme de taxes, elle pourrait se tromper lourdement. Jusqu'à tout récemment, les municipalités croyaient que l'arrivée du dévelop-

pe était couvert de dettes, et fut forcé de vendre sa propriété aux enchères. Ce fut James Monk, juge en chef de la Cour du Banc du Roi, et, comme par hasard le créancier de Powell, qui l'acheta. Ainsi naquirent les "Monklands". La construction des premiers édifices sur la propriété remonte au moins au temps de Monk, et peut-être même à une époque antérieure, bien que ceci soit incertain. Le domaine, habité et administré par divers descendants de Monk, demeura la propriété de sa famille pendant soixante ans.

Le siège du Parlement des deux Canadas se trouvait à Montréal à l'époque, et en 1844 l'endroit fut loué à la Couronne. L'architecte George Browne (qui contribua également aux plans du Marché Bonsecours) modifia les bâtiments de façon à en faire une résidence convenable pour les gouverneurs généraux. Au cours de cette période le Baron Metcalfe, Lord Cathcart et Lord Elgin firent tous de "Monklands" leur résidence d'été. En 1849 Lord Elgin se vit obligé de fuir au Haut-Canada à la suite d'une émeute causée par le Rebellion Losses Bill. "Monklands" demeura temporairement inoccupé.

Quelques mois plus tard, le domaine fut loué à un hôtelier, Sébastien Compain, qui lui fit la publicité suivante: "Jardins pour le thé et endroit de plaisir", loin du bruit de la ville.

Enfin, en 1854, les Soeurs de la Congrégation Notre-Dame achetèrent la propriété pour en faire un couvent pour jeunes filles, et la baptisèrent Villa-Maria. Cette école n'a pas cessé d'exister depuis. Bien que la superficie du terrain ait diminué de façon substantielle et que les bâtiments aient considérablement changé, par suite d'additions et de modifications, le caractère essentiel du site est demeuré le même.

Le temps a laissé sa marque sur ces édifices qui reflètent plusieurs aspects fascinants de l'histoire de ce pays. Même d'une bâtisse à l'autre, la complexité du style architectural et de la décoration est remarquable. La Commission des sites et des monuments historiques du Canada a reconnu la valeur intrinsèque de l'ensemble et l'a déclaré d'importance nationale. On doit y inscrire une plaque commémorative en l'honneur de Lord Elgin.

A Montréal, 18 sites historiques, à Toronto, 200!

Il existe un mécanisme grâce auquel cet ensemble de bâtiments, et en fait toute la propriété, peuvent être conservés: il suffit qu'elle soit classée comme site historique en vertu de la Loi des Biens culturels du Québec. Depuis que cette loi est

Membre de l'Association Espaces verts de Montréal, Diana Chaplin débat dans cette libre opinion du sort qui risque d'être fait avec le métro à la propriété de 40 acres des Soeurs de la Congrégation Notre-Dame connue sous le nom de Villa-Maria. Cet article est fondé notamment sur le rapport qu'a préparé pour l'Association l'architecte Sandra Archambault. Les sous-titres sont du Devoir.

entrée en vigueur à la fin de 1972, 18 propriétés ont été ainsi classées à Montréal. Ce chiffre peut sembler impressionnant jusqu'à ce que l'on découvre qu'à Toronto, qui est une ville plus jeune que Montréal, plus de 200 propriétés sont protégées par la loi.

Il est possible de construire des bouches de métro et des conciergeries ailleurs. Villa-Maria est unique en son genre et ne pourra être remplacée une fois disparue.

Un groupe de citoyens du quartier fait présentement circuler une pétition adressée à M. Denis Hardy, ministre des Affaires culturelles, et réclamant le classement et la protection de Villa-Maria. Le Comité d'urbanisme et de logement de Notre-Dame-de-Grâce est pleinement conscient du fait que, pour qu'une ville soit viable, le nouveau développement doit répondre aux besoins et aux vœux de la population. C'est la première fois qu'un groupe aussi représentatif, et de cette importance, fait des démarches auprès du ministre dans le but de réclamer la protection de ce qu'il considère comme un bien précieux pour la communauté.

Les Congrégations religieuses rendent depuis des générations des services inestimables à la communauté. C'est à leur diligence que nous devons la conservation jusqu'à nos jours d'un grand nombre d'édifices et de propriétés de grande valeur. Mais le statut et les fonctions de ces congrégations subissent en ce moment des changements considérables. Les Soeurs de la Congrégation Notre-Dame n'échappent pas à ce courant. Récemment, en raison de problèmes financiers à l'intérieur de la Communauté et d'incertitudes au sujet des subventions gouvernementales aux établissements scolaires, les religieuses se sont vues forcées de vendre un certain nombre de petits lots situés le long de la frontière nord-est de la propriété de 40 acres. Des conciergeries en hauteur ont été construites sur chacun de ces lots.

Des rumeurs très sérieuses

laissent croire que l'ensemble de la propriété Villa-Maria serait présentement à vendre. Une homologation suivie d'une expropriation du domaine fournirait une compensation plus que suffisante aux religieuses, leur permettant ainsi de continuer à diriger leur école, et Villa-Maria demeurerait partie intégrante du quartier environnant.

Oui, Villa-Maria est bien un autre de ces "problèmes" angoissants que nous devons ajouter à la liste toujours plus longue des préoccupations du public: la Maison Mère des Soeurs Grises, la propriété des Sulpiciens, le Carré Saint-Louis, les maisons de pierre grise disséminées par toute la ville, la rue Bishop, etc.

A la source

Mais il n'y a en fait qu'un seul problème fondamental: le développement sans planification ni cohérence d'un côté, et de l'autre, la conservation et la création d'un environnement urbain désirable. Aussi longtemps qu'on ne se sera pas attaqué à la source du problème, nous n'obtiendrons que des succès sans conséquence.

Tous les principaux centres européens ont déjà conjugué avec succès des programmes d'envergure visant à la conservation du patrimoine culturel à des projets de rénovation, sans nuire à la croissance des villes. Savannah, New Orleans, New York et Toronto sont très actives à cet égard. Cette idée n'est ni neuve ni révolutionnaire. Elle n'implique pas qu'il faille mettre fin au courant de développement actuel, mais qu'il faut plutôt le modifier en remplaçant une action destructrice et sans discrimination par une politique alliant prévoyance et planification.

Nos députés ont le devoir de faire écho à l'opinion publique par la voie du processus législatif. Il appartient au public de prendre une part active à ce processus en faisant connaître clairement son point de vue. Maintenant. Avant qu'il ne soit trop tard.

lettres au DEVOIR

Les services français de Radio-Canada au Manitoba

Je vous accuse réception de votre lettre du 6 janvier, reproduite dans Le Devoir du mardi 28 janvier dernier. Je suis très heureux que vous soyez un auditeur fidèle de Radio-Canada et vous remercie de cette fidélité autant que des suggestions contenues dans votre lettre.

Avant que la Société Radio-Canada ne se porte acquéreur de CKSB, vous ne receviez qu'une partie du programme de la radio publique d'expression française, par l'intermédiaire d'une station affiliée. Maintenant, l'auditoire francophone ou francophile du Manitoba reçoit, toute la journée, des émissions de Radio-Canada. Ces émissions, dans le jour, se consacrent au divertissement et à l'information; en soirée sont groupées les émissions culturelles et de musique sérieuse. Le programme du week-end cherche à présenter un équilibre entre ces deux grandes tendances.

La venue à Saint-Boniface d'une station régionale de Radio-Canada a permis à la population d'entendre une quarantaine d'heures de programmation régionale chaque semaine; l'objectif principal de cette importante section d'horaires est de fournir information et service public à l'auditoire de la station. Ce genre de programme se retrouve partout sur la chaîne française et marque, croyons-nous, une amélioration considérable par rapport à un passé encore récent. Et je ne vous décris pas la complexité des messages que nous avons prises pour que les émissions du réseau, notamment les émissions d'information, soient entendues dans votre région à des heures plus commodes.

Vous souhaitez maintenant qu'une seconde station, en MF, diffuse toute la journée des émissions différentes. Le programme du réseau MF, auquel vous faites allusion, comprend beaucoup de musique classique et ne se prive pas, en passant, de quelques airs d'opéra. Il comprend aussi de deux à trois heures par jour d'émissions culturelles où l'on parle beaucoup de littérature et d'art; sinon de politique.

A l'heure actuelle, CKSB diffuse l'essentiel de nos deux services radiophoniques. Si chacun de ces deux

services n'est autonome que dans la province de Québec et dans l'est de l'Ontario, c'est pour des facteurs techniques et économiques faciles à comprendre. Malgré notre désir de rendre le plus de services possible à toutes les communautés francophones, ou qu'elles soient, nous ne voyons pas à quel moment le réseau MF pourrait se rendre à Winnipeg.

Le directeur des Relations publiques de Radio-Canada,
Laurent DUVAL
Montréal,
le 6 février 1975

La riche histoire de Villa-Maria

COURS D'INITIATION À LA DÉCORATION INTÉRIEURE*

ARTISANS DU MEUBLE QUÉBÉCOIS INC.

591 EST. RUE ST-PAUL, MONTRÉAL (1975)

RENOUVEAUX 866-1836

Places encore disponibles

Permis de culture personnelle (jour et soir)

"Distinction de la Bonne Table par Holiday Magazine"

Le Voil Galant

Déjeuners d'affaires
1425, rue Crescent
844-4155

CHEZI

DÉJEUNERS D'AFFAIRES \$5.50

LE COUVERT

DU LUNDI AU VENDREDI DE 12:00 H. À 15:00 H.

591 E. HENRI-BOURASSA

bardet

FACE AU METRO • 381-1777

Place au gibier!

Bacco

restaurant français

Déjeuners d'affaires

277 est. rue St-Paul dans le vieux Montréal

866-9755

VANCOUVER.

VOL ORANGE SANS ESCALE DEPUIS MONTRÉAL EN SOIRÉE À 7h

De plus, six autres vols directs chaque jour.

Orange, ça va loin.
CP Air

Le Fadeau

CUISINE CLASSIQUE FRANÇAISE

423 St-Claude - Tél.: 878-3959 - Cave exceptionnelle

suites
de la première
page

EMPLOYÉS FÉDÉRAUX

90% de ce qui se paye dans l'industrie privée. Le salaire moyen des cols bleus du gouvernement fédéral est de \$4.42.

Depuis, M. Yritch a laissé entendre que l'Alliance pourrait accepter un rapport minoritaire de conciliation recommandant des hausses de 21% la première année et de 12% la seconde année.

Les premiers cols bleus à débrayer ont été ceux du bureau de poste d'Ottawa. Leur geste a été imité dans la journée par leurs collègues de Montréal, de Toronto, d'Edmonton. A Toronto, des conducteurs de camions ont refusé de franchir les lignes de piquetage, notamment au bureau de poste central, par où est acheminée la moitié du courrier du Canada.

En Colombie-Britannique, le mouvement de grève a paralysé les mouvements des céréaliers dans les ports de Vancouver, de Victoria et de Prince Rupert.

Aux bases des forces armées de Saskatchewan, d'Alberta, de Nouvelle-Ecosse, d'Ottawa et de Toronto, le personnel civil a débrayé.

LES CÂBLODIFFUSEURS

et leurs préoccupations, le Conseil recommande :

- 1- de répondre aux conseils municipaux et aux conseils scolaires qui expriment le désir que leurs délibérations soient retransmises sur le canal communautaire;
 - 2- de rechercher les personnes et les groupes ayant des "intérêts communs" et leur permettre de s'exprimer;
 - 3- de refléter le caractère bilingue des communautés desservies; dans certains cas, il sera possible de réserver un canal spécifique pour l'autre langue officielle mais, quand la capacité de distribution sera limitée, une partie des émissions devra être distribuée dans l'autre langue officielle;
 - 4- de faciliter l'expression des diverses communautés multiculturelles vivant à l'intérieur du territoire autorisé;
 - 5- d'étudier la possibilité de faire en sorte que le canal communautaire soit accessible aux non-abonnés dans des centres communautaires et autres lieux de rencontres;
 - 6- de décentraliser les installations de réalisation d'émissions, d'introduire un équipement mobile afin que les personnes et les groupes à l'intérieur du territoire se servent plus facilement du canal communautaire.
- Le CRIC attache également une grande importance au personnel de ces canaux communautaires. Il faudrait que ces personnes jouent le rôle de "catalyseur" dans la communauté et soient sensibilisées aux besoins et préoccupations des gens et toujours accessibles aux personnes et groupes désireux de produire une émission.
- Cette participation des citoyens à des émissions d'un canal communautaire distingue celui-ci de la télévision conventionnelle.

Le Conseil reconnaît qu'il est difficile de faire participer les citoyens à des émissions de télévision communautaire et c'est pourquoi les responsables devraient encourager les gens à soumettre des idées, à produire leurs propres émissions et à mettre à leur disposition l'équipement nécessaire.

Par ailleurs, le Conseil autorisera les émissions audio au canal communautaire, mais à la condition que les émissions vidéo demeurent prioritaires.

Le public a souvent protesté contre la mauvaise qualité technique du canal communautaire, ce qui l'a empêché de s'intéresser à ses émissions par le passé.

Le CRIC est d'avis que les détenteurs de permis devraient remédier au plus tôt à la situation et se servir d'un équipement durable, portatif et de fonctionnement simple de façon à en améliorer le rendement.

En plus de ses énoncés de politique et de ses règlements le Conseil est néanmoins disposé à accueillir de nouvelles propositions qui renforceront le principe du canal communautaire et c'est pourquoi il tiendra des audiences publiques.

LES PROTESTANTS

alliance de divers organismes anglophones.

Si le gouvernement fédéral n'entend pas son "devoir" de la même façon que le veulent pour lui les commissions protestantes, celles-ci reviendront alors à leur premier projet et se disent prêtes à entreprendre le long périple qui va des cours provinciales à la Cour suprême.

Vic Cotroni peut appeler devant la Cour suprême

OTTAWA (PC) — Vincent Cotroni, âgé de 63 ans, qui a été cité comme le chef de la pègre montréalaise par la Commission d'enquête sur le crime organisé, a obtenu la permission, hier, d'en appeler d'une condamnation pour outrage au tribunal, devant la Cour suprême du Canada.

La Cour suprême a aussi accepté de prendre en délibéré une demande de cautionnement en faveur du président de la compagnie Reggio Foods.

L'outrage au tribunal qu'a commis Cotroni fut levé contre lui à l'issue de son témoignage devant la CECCO.

En condamnant Cotroni à un an de prison, la commission avait affirmé que son témoignage était "incompréhensible, con-

La QAPSB désavoue la plupart des articles de la loi qui violeraient allégrement les articles 133 et 93 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Il s'agit autant des chapitres sur la langue officielle que de ceux qui concernent la langue d'enseignement, la langue de communication, la langue des relations de travail, et la langue des "contrats dans le monde des affaires".

Car la QAPSB se dit impliquée non seulement à cause de son rôle dans le monde de l'éducation mais en tant "qu'employeur". Tout, dès lors, jusqu'à la publicité contenue sur les étiquettes, lui semble une entrave aux droits des institutions, qui pourraient bien un jour avoir à se mêler d'importations-exportations.

Quatre experts en constitution canadienne, MM. Frank Scott, T.P. Howard, P. Lang et J. Martineau, ont aidé les commissions protestantes à préparer leur requête et le sénateur libéral Eugene Forsey y a mis la main lors de la rédaction finale du texte.

Dusse le gouvernement fédéral demeurer inflexible aux arguments constitutionnels et hésiter à désavouer une loi provinciale, chose devenue ces dernières années plutôt impensable, le QAPSB lui demandera de la rejeter à sa face même, pour les accros qu'elle fait aux droits fondamentaux des citoyens.

Dans cette deuxième partie de sa requête, la QAPSB étale une étonnante argumentation en faveur de la totale égalité linguistique au Québec, ce qui permettra à son président de déclarer en terminant que cette action n'est aucunement dirigée "contre les francophones" mais bien pour "l'intérêt public" s'entendant, ainsi que le veut le document comme "l'intérêt public du Canada tout entier".

Cet "intérêt national" veut que les deux cultures se développent sur une base égalitaire", ce que la loi 22 saperait en forçant la priorité d'une langue sur un territoire donné. Car, comme l'expliquait péni- blement un vice-président en un français qui tablait sur le bilinguisme de la presse, "le Québec est la quatrième province de langue anglaise au pays, et Montréal est la troisième ville de langue anglaise du Canada".

On espère donc qu'Ottawa entendra le langage des nombres si ce n'est celui de la "raison, de la justice et de l'équité naturelle". Et tous ces motifs suffiraient, selon les constitutionnalistes, à entraîner le désaveu d'une loi. On rappellera au fédéral la jurisprudence pertinente, aussi loin qu'elle remonte.

Des 112 lois provinciales désavouées depuis la Confédération, 95 l'ont été pour des causes dont serait clairement coupable la loi 22, contraire à l'intérêt public, contraire aux principes de saine législation, contraire à la "politique du Dominion", discriminatoire, vague et confuse.

La pétition se termine d'ailleurs par un assez amusant chapitre sur le nombre de lois désavouées par suite de confusion dans leurs termes, qui prêtent flanc à une mauvaise interprétation.

El, mande un communiqué de la QAPSB, "on ne saurait trop dire que le projet de loi 22 comprend des dizaines de dispositions qui conduisent à une interprétation ou à des conséquences douteuses", ce que les commissions scolaires, catholiques ou protestantes, seront peut-être portées à reconnaître en choeur, à la lumière des projets de règlements.

Les anglo-catholiques semblent s'être abstenus d'appuyer ouvertement la pétition endossée par le QAPSB d'abord, puis par des associations de commissions scolaires des autres provinces, et par leur organisme fédéral le "Canadian School Trustees Association". Pour le Québec, on ne voit paraître d'autres organismes constitués qu'un Verdun anglophone Committee et la Québec Federation of Home and Schools Associations.

LE CAS CHOLETTE

cable, compte tenu des dispositions de la Loi de police de Québec.

"La Loi de police est une loi provinciale et le code de discipline de la police est un règlement administratif. Or, a expliqué M. Daigneault, toute loi provinciale prime sur des règlements administratifs".

"J'ai eu un premier avis légal qui me recommandait de procéder en vertu du code de discipline mais, en fin de semaine, un autre avis plus fouillé m'a convaincu qu'il fallait plutôt procéder en vertu de la Loi de police".

Le code de discipline de la police de Montréal, en vertu duquel le directeur de la police de la CUM s'appuie depuis le 1er janvier 1972, a été adopté en 1962. Son article 6.11 stipule que tout employé qui participe, soit directement ou indirectement, à toute activité politique du domaine fédéral, provincial ou municipal, ou est membre de tout groupement, club ou association à caractère politique, commet une infraction au code de discipline et est passible de sanctions.

De son côté, l'article 6 de la Loi de police, sanctionnée par l'Assemblée nationale le 21 juin 1968, déclare que les membres de la Sûreté du Québec ne peuvent, sous peine de destitution, se porter candidats à une élection fédérale provinciale, municipale ou scolaire ou se livrer à une activité partisane en faveur d'un candidat ou d'un parti politique.

L'article 6 stipule que ces dispositions s'appliquent aux policiers municipaux du

Québec qui peuvent toutefois, eux, se porter candidat ou se livrer à une activité partisane lors d'une élection municipale ou scolaire, à condition que cela se fasse hors des limites du district judiciaire dont fait partie la municipalité qui les emploie.

Si l'on prend note de ses deux textes juridiques, on constate que la Loi de police assouplit les dispositions du code de discipline de la police de Montréal et l'on comprend facilement pourquoi l'article 6.11 du code de discipline n'est pas applicable compte tenu de la Loi de police.

En effet, actuellement, plusieurs policiers de la CUM occupent des fonctions politiques sur la scène municipale ou scolaire dans des villes de banlieue. En vertu de code de discipline, ils sont tous hors-la-loi mais, en vertu de la Loi de police, ils sont en règle car les municipalités ou les commissions scolaires concernées sont toutes situées à l'extérieur du district judiciaire de Montréal.

Dans le cas de l'inspecteur Cholette, l'accusation est valable en vertu des deux textes juridiques car la municipalité de Boucherville est à la limite du district judiciaire de Montréal.

Concernant les conséquences de sa décision, M. Daigneault a déclaré que probablement cela reviendra au procureur général à décider des mesures à prendre puisque c'est lui qui est chargé de l'application des lois provinciales.

"Je vais faire un rapport au Conseil de sécurité en leur transmettant ma décision et l'avis juridique sur lequel je me suis appuyé, a dit M. Daigneault. Ce sont eux qui transmettront le tout au procureur général. Je pense bien qu'étant donné l'avis légal, le Conseil n'aura pas grand choix".

Quant à l'avenir immédiat de l'inspecteur Cholette, M. Daigneault a déclaré qu'après sa décision, il avait dit à M. Cholette de se tenir à sa disposition pour qu'il puisse lui désigner l'endroit où il sera assigné.

En somme, il semble que M. Daigneault ait décidé d'écarter définitivement M. Cholette de la moralité. A cela, le directeur de la police de la CUM a répondu qu'il n'avait pas encore pris une décision.

Selon les informations obtenues par LE DEVOIR, au moment de la décision du directeur Daigneault, le conseil de discipline qui était composé de l'assistant-directeur Guy Toupin, et des assistants-inspecteurs-chefs Roland Bourget (secteur Saint-Laurent) et Richard Trudel (administration), n'avait entendu que les cinq témoins de la poursuite, représentée par l'inspecteur Berthiaume de la section des affaires internes.

A l'occasion de leur contre-interrogatoire de l'inspecteur Jacques Duchaine, commandant des affaires internes, les représentants de M. Cholette, l'inspecteur chef Henri Paul Vignola et l'assistant-inspecteur-chef Jean-Paul Picard avaient fait ressortir vendredi dernier que plusieurs policiers auraient pu agir comme l'on prétend que M. Cholette a agi et qu'il était étrange qu'on ait décidé de ne procéder que contre le commandant de la moralité.

Aussi hier matin, avant la décision de M. Daigneault, le président du comité de discipline, l'assistant-directeur Toupin a déclaré qu'une enquête sera faite sur les révélations faites lors du contre-interrogatoire de la défense.

Donc, pour l'instant, l'inspecteur Cholette est toujours en congé avec solde de son poste de commandant de l'escouade de la moralité du quartier-général.

Par ailleurs, le président de la Commission de police du Québec, le juge Roger Gosselin, a fait savoir hier qu'il entreprendrait personnellement en compagnie du commissaire Romeo Courtemanche, l'audition de l'affaire Guay le lundi 3 mars prochain, à 14h30 au Palais de Justice de Montréal.

Rappelons qu'il y a deux semaines, le directeur Daigneault a suspendu de ses fonctions — sans solde — son premier adjoint, M. André Guay, un ami de l'inspecteur Cholette. M. Guay a été reconnu coupable par un conseil spécial de discipline de deux accusations relatives à l'utilisation de l'écoute électronique. Dans l'un des cas, M. Guay a été blâmé pour avoir enregistré une conversation qu'il a eue avec M. Daigneault au sujet de l'ancien directeur Jean-Jacques Saulnier.

ceptibles de rendre leur séjour plus agréable.

Et de conclure M. Gaibisse: "L'Italie n'est pas une terre de largins. On a aussi des fleurs et la paix..."

BLOC-NOTES

Suite de la page 4

techniques de boycottage total ou sélectif devraient davantage faire partie du bagage politique de tout consommateur le moins mentalement éveillé.

Certes, il n'est pas facile d'organiser le boycott de l'Hydro, surtout en hiver, mais toutes les entreprises qui abusent du consommateur ou du travailleur ne sont pas en situation de monopole ou de service essentiel.

Il serait intéressant à cet égard de "tester" la multinationale F.W. Woolworth dont le conflit pourrait à Chicoutimi. Cette firme et ses filiales Woolco, Kinney, Richman, Lewis ne vendent pas des moteurs comme la United Aircraft, mais des objets courants dont on peut aisément se passer ou qu'il n'est pas difficile de trouver chez des concurrents.

GINA

Suite de la page 3

Gérard Philippe dans "Fanfan la Tulipe": "J'ai signé cet album de photographies parce que j'aime énormément l'Italie. Je suis heureux qu'il ait été traduit dans toutes les langues".

Présentement, outre un projet de film en Russie où elle jouera dans une version de "Lady Macbeth" de Leacock, Lollobrigida voyage à travers le monde à l'affût de personnalités célèbres qui doivent faire l'objet d'un nouvel album de photos. Parmi les hommes du monde importants dont elle a déjà immortalisé l'image, mentionnons Kissinger, Gandhi, Paul Newman et Fidel Castro.

Agée de quarante-sept ans, rivalisant de décolletés généreux avec les Silvana Pompanini, Sophia Loren et compagnie dans les films nombreux qui ont présidé à quelque vingt-cinq ans de carrière à l'écran, Gina Lollobrigida devait enfin être amenée à répondre à cette question "cruciale", à savoir, le nombre de déclarations d'amour qui lui ont été faites au cours de sa vie.

"Eh bien... trois Chinois, beaucoup d'Américains, des Italiens évidemment... J'adore généralement les étrangers!"

Et voilà pour les touristes... L'Italie vous ouvre les bras et M. Gaibisse mentionner, à cet égard, que sept bureaux de renseignements et d'assistance aux touristes avaient été créés à Rome et dans toute la région du Latium, ouverts vingt-quatre heures par jour, ces bureaux donneront aux visiteurs des renseignements évidemment sus-

Le reporter Claude Poirier de la station radiophonique CJMS fait signe aux photographes de s'éloigner de sa voiture au moment où il quitte une station service accompagné de deux bandits qui venaient de libérer cinq otages après avoir vainement tenté de perpétrer un vol de banque. Poirier, qui a agi comme négociateur entre les forces policières et les voleurs, a conduit ces derniers au quartier général de la police où ils comparaitront aujourd'hui en cour criminelle.



Le reporter Claude Poirier de la station radiophonique CJMS fait signe aux photographes de s'éloigner de sa voiture au moment où il quitte une station service accompagné de deux bandits qui venaient de libérer cinq otages après avoir vainement tenté de perpétrer un vol de banque. Poirier, qui a agi comme négociateur entre les forces policières et les voleurs, a conduit ces derniers au quartier général de la police où ils comparaitront aujourd'hui en cour criminelle.

Deux bandits se rendent après avoir libéré leurs cinq otages

L'intervention rapide de deux autopatrouilles de la police de la CUM a obligé hier midi deux bandits qui venaient de perpétrer un vol de banque, à trouver refuge dans une station service avoisinante, où ils ont pris en otage les cinq personnes présentes sur les lieux, pour finalement une heure plus tard remettre leur sort entre les mains du reporter radiophonique Claude Poirier.

Le tout a débuté vers 11h40 hier matin quand deux cagoullards, identifiés depuis comme étant André Arsenault, 35 ans, et Réal Brousseau, 30 ans, se sont présentés à la succursale de la Banque Provinciale, située au 520 rue Ogilvy, dans le nord-ouest de la métropole. Sous la menace d'un fusil-mitrailleur M-1 et d'un revolver de calibre .38, les deux récidivistes se sont emparés d'une somme de \$3.256 pour ensuite rapidement prendre la fuite à bord d'une camionnette.

Alertées par la centrale de communication de la police métropolitaine, les autopatrouilles 19-1 et 19-3 sont arrivées sur les lieux du crime au moment même où le véhicule des suspects s'éloignait en trombe. La

chasse à l'homme qui a suivi a été brève: après avoir tiré quelques coups de feu en direction de leurs poursuivants, les deux voleurs se sont rendus compte qu'il leur serait impossible de prendre la fuite.

Ils ont alors choisi de jouer le tout pour le tout. Arrivés en face de la station service Texaco, située à l'angle des rues Jarry et Champagne, ils ont quitté leur véhicule et se sont précipités dans le garage où il y avait alors cinq personnes — clients et employés. Réfugiés à l'intérieur, ils ont continué de faire feu sur les policiers.

Ceux-ci, de plus en plus nombreux, sont dépechés à éloigner les curieux et les passants qui affluaient rapidement. Quelques minutes après le début du siège, les deux malfrats ont laissé sortir un jeune employé de 20 ans en le chargeant d'avertir les policiers qu'ils tueraient les otages si on tentait de les déloger avec des gaz lacrymogènes. De plus, les deux bandits réclamaient la présence d'un journaliste, de préférence le reporter de CJMS Claude Poirier avec lequel ils seraient prêts à négocier.

En charge de l'opération, le lieutenant Carlo Rossi de la section des enquêtes criminelles a accepté la proposition. Claude Poirier a été appelé sur les lieux et pendant qu'il s'y rendait, l'un des bandits a engagé une conversation téléphonique avec l'amateur Mathias Rioux de CKAC.

Arrivé au garage, M. Poirier s'est identifié aux deux hommes puis il les a rejoint. Cinq minutes plus tard, il ressortait avec la proposition des ravisseurs: ceux-ci acceptaient de se rendre au reporter à condition que celui-ci les conduise avec leurs armes et un otage au quartier-général de la police de la CUM, rue Bonsecours, dans la Vieux-Montréal.

Les autorités de la section des enquêtes criminelles ont donné leur accord et deux autopatrouilles escortèrent le car de portage de M. Poirier jusqu'au quartier-général où les deux voleurs sortirent les mains levées après avoir abandonné leurs armes.

Aujourd'hui, les deux suspects doivent comparaître en Cour criminelle pour répondre à des accusations de vol qualifié, séquestration, enlèvement, port d'armes et déguisement.

Le tout a débuté vers 11h40 hier matin quand deux cagoullards, identifiés depuis comme étant André Arsenault, 35 ans, et Réal Brousseau, 30 ans, se sont présentés à la succursale de la Banque Provinciale, située au 520 rue Ogilvy, dans le nord-ouest de la métropole. Sous la menace d'un fusil-mitrailleur M-1 et d'un revolver de calibre .38, les deux récidivistes se sont emparés d'une somme de \$3.256 pour ensuite rapidement prendre la fuite à bord d'une camionnette.

Alertées par la centrale de communication de la police métropolitaine, les autopatrouilles 19-1 et 19-3 sont arrivées sur les lieux du crime au moment même où le véhicule des suspects s'éloignait en trombe. La

L'environnement que l'on aime

Dans le cadre de la Semaine québécoise de l'environnement, qui se tiendra du 28 avril au 4 mai prochain, la Fédération des jeunes chambres du Canada français tentera de sensibiliser les jeunes à la beauté de l'environnement en organisant des concours de dessins, de scénarios et de dissertations dans les écoles du Québec.

Avec l'appui du ministre de l'Environnement, M. Victor Goldbloom, les jeunes chambres inviteront aussi les étudiants de niveau collégial ou universitaire à proposer des projets susceptibles de régénérer un environnement sain dans un milieu

donné. Les projets les plus intéressants seront rendus publics et on espère obtenir les fonds nécessaires pour en réaliser quelques-uns.

De plus, cette semaine sera marquée par une journée de ciel-environnement pendant laquelle on projètera dans tout le Québec une série de films consacrés à l'environnement.

On a aussi rendu publique hier la chanson-thème de cette semaine, intitulée "C'est notre environnement que l'on aime". L'air est celui de la chanson folklorique "C'est l'aviron qui nous mène..."

Les câblodiffuseurs cherchent un statut

OTTAWA (Le Devoir) — Citant huit bonnes raisons à l'appui de sa demande, l'Association canadienne de télévision par câble, dans un mémoire présenté hier au ministre des Communications, M. Gérard Pelletier, demande l'adoption d'une nouvelle législation pour donner à la câblodistribution le même statut qu'aux radiodiffuseurs et à l'industrie téléphonique.

Cette nouvelle politique, disent les câblodiffuseurs, devrait tenir compte des objectifs provinciaux en matière de communications, pour éviter les conflits de juridiction entre les deux paliers de gouvernement qui entravent le développement des services de télévision par câble.

Le président de l'ACTC, M. Robert C. Short, souligne dans le mémoire que l'Association accepte le projet de fusion du comité des télécommunications de la Commission canadienne des transports avec le CRIC pour faciliter la coordination, au plus haut niveau, des politiques et législations régissant les industries de la téléphonie, de la radiodiffusion et de la câblodistribution. Ce projet de fusion est énoncé dans le Livre vert sur les communications.

Au sein de l'organisme qui résulterait de cette fusion, l'ACTC verrait trois bureaux indépendants, mais égaux; qui pourraient mettre à profit les techniques spécialisées dans ces différents domaines.

L'Association fait état de deux solutions grâce auxquelles les provinces pourraient participer à la réglementation de la câblodistribution. Ce projet de fusion est énoncé dans le Livre vert sur les communications.

Une perturbation au-dessus des Grands Lacs se déplace vers l'est nord-est et traversera le Québec aujourd'hui. Un ennuagement progressif de l'ouest à l'est, se produira et ce système sera accompagné de faible neige passagère avec bruine verglaçante et la possibilité de pluie légère pour le coin sud-ouest québécois. Sous une circulation sud-ouest les températures seront au-dessus des normales saisonnières pendant les prochaines 48 heures.

Régions de l'Abitibi, de Pontiac-Temiscamingue, de Chibougamau, de la Haute-Mauricie: chutes de neige locales suivies d'un dégelage en après-midi. Maximum près de 25.

Aperçu pour mercredi: passages nuageux et doux.

Régions de l'Outaouais, de Montréal, des Cantons de l'Est, des Laurentides: faible neige passagère se changeant en bruine verglaçante mardi. Dégelage partiel tard dans la journée. Maximum près de 35.

Aperçu pour mercredi: passages nuageux et doux.

Régions de Québec, Trois-Rivières, de Rimouski: faible neige avec un risque de bruine verglaçante se terminant en soirée. Maximum près de 32.

Aperçu pour mercredi: passages nuageux et doux.

Régions du Lac St-Jean, de Baie-Comeau, de Sept-Îles, de Gaspé, nuageux avec neige passagère. Maximum près de 25.

Aperçu pour mercredi: plutôt nuageux et doux.

DÉCÈS

Notes s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

MAUFFETTE Dr. Jean. A Outremont, le 17 février 1975 à l'âge de 65 ans. A été décédé, le Dr. Jean Mauffette, époux de Claire Warren. Lui survivent sa mère Mme Eva C. Mauffette, ses enfants: André (époux de Lise Plouffe), Jacques (époux de Anne Gilliam) de Port Cartier, Mme Jean Filion (Paule), Claude et Denise, un frère Pierre Mauffette, ainsi que 4 petits-enfants: Isabelle, Catherine, Patricia et Véronique. Les funérailles auront lieu jeudi le 20 février. Le convoi funèbre partira des Salons Alfred Dallaire Inc. & J.S. Vallée Ltée No 1111 avenue Laurier ouest, Outremont à 9 heures 45, pour se rendre à l'église St-Germain où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs, dons à la Société Canadienne du Cancer seraient appréciés.

Un certain désenchantement

Suite de la première page

déterminé, d'un "manager" à la poigne solide comme Robarts, précisément, ainsi que le voudraient les stratèges conservateurs, c'est un signe des temps: parmi tous les reproches qu'on fait à l'actuel premier ministre, celui d'avoir été si souvent incertain, et sans autorité sur un parti qui a grand besoin d'être discipliné, est l'un des plus justifiés.

L'exemple le plus récent de l'indécision que ses adversaires reprochent à M. Davis, c'est bien l'affaire du "Spadina Expressway", une monstruosité routière qui prolongerait jusqu'au coeur de Toronto les tentacules de la grande voie 401, et dont la construction fut abandonnée en juin 1971, lorsque M. Davis, en quête d'un coup d'éclat, pour affirmer sa personnalité politique, soupçonné les uns, retira l'appui financier du gouvernement au projet du Toronto Métropolitain chargé de le réaliser, après qu'on y eut déjà consacré \$70 millions. On baptisa l'excavation inachevée, "Le fossé à Davis", et la décision fut accueillie avec joie chez ceux qui craignaient voir Toronto se transformer en un autre Los Angeles. Or, il y a moins de deux semaines, le premier ministre revenait sur sa décision. Ceux qui soupçonnaient que M. Davis avait bloqué le "Spadina Expressway" pour des mobiles purement démagogiques, en sont aujourd'hui convaincus plus que jamais. Cet homme n'avait-il pas attendu trois jours avant le scrutin de 1971 pour annoncer, en pleine campagne électorale, qu'il refusait d'accorder des subventions aux écoles séparées (catholiques) pour les trois dernières années du secondaire?

Cette décision qui devait hanter toute la campagne électorale de 1971 fut prise par M. Davis au terme d'interminables réunions du cabinet. Mais il est difficile de ne pas constater qu'elle fut divulguée au moment où les conservateurs sollicitaient une clientèle électorale qui se recrutent, davantage chez les protestants que chez les catholiques, encore qu'un sondage réalisé à l'époque démontre que la question des écoles séparées venait au dixième rang des priorités populaires dans cette campagne, chez les uns et les autres.

M. Nixon, lui, promet que toute l'affaire sera portée devant un comité de la Législature, s'il est porté au pouvoir. Chose curieuse, ce gouvernement, qui a déjà consacré jusqu'à près de la moitié de son budget à l'éducation, n'a jamais constitué une commission parlementaire permanente sur l'enseignement, bien qu'elle compte deux ministères distincts pour l'Éducation, l'un ne s'occupant que des universités.

Fait à noter aussi, dans un questionnaire soumis aux députés de Windsor, il n'est fait aucunement mention des écoles séparées. Ce n'est donc pas sans raison qu'on a ainsi dépouillé le congrès de tout contenu décisionnel, tant à l'égard de l'éducation que des autres questions: adopter une résolution pouvait compromettre le programme électorale que M. Nixon se réserve le privilège de divulguer après seulement que le scrutin, attendu pour l'automne, aura été annoncé par ses adversaires du gouvernement. Le bon jugement provient de la mauvaise expérience et M. Nixon n'oubliera pas de si tôt le sort qu'avaient réservé les conservateurs à son "blueprint For Government", en 1971. Publié tambour battant plusieurs mois avant les dernières élections, le document fut livré en pâture aux économistes du régime Davis qui put alors affirmer que les promesses libérales allaient coûter l'insignifiante somme de \$2 milliards, aux électeurs. Dès lors, la campagne de M. Davis se trouvait gravement compromise. Aussi, à Windsor, la veille du congrès, pressé de questions par la presse, M. Nixon devait-il insister sur la subtile nuance qui selon lui distingue les "policies" de la "platform". Si subtile, la nuance, qu'en fin de compte les députés ne discutèrent ni des uns, ni de l'autre. Mais puisqu'il fallait bien mettre quelque chose sous la dent des députés, entre les petits fours, on imagina des ateliers de discussion au terme desquels les participants étaient invités à compléter un long



William Davis, premier ministre de l'Ontario



Robert Nixon, de l'opposition libérale



Stephen Lewis, leader des néo-démocrates

questionnaire de 17 pages, parfois suivant la méthode des choix multiples, qui souvent n'en laisse guère. L'enquête-maison sera ensuite confiée à une ordinarité, plus sereine, semble-t-il, que le dialogue le plus civilisé.

Cependant, on accorda aux participants la liberté de suggérer de vive voix que d'autres questions soient aussi incluses dans le questionnaire. Peut-être 200 députés se sont rendus au microphone et, si l'on peut risquer de déceler une tendance commune aux préoccupations exprimées alors, celles-ci laissent présager un retour au... conservatisme.

Entendons-nous. En Ontario, le parti conservateur est essentiellement un rassemblement de tendances au moins tout aussi libérales que celles professées par un Georges-Émile Lapalme, ce qui n'est pas étranger à la difficulté qu'ont toujours eue les Libéraux de se donner une identité distincte. À écouter leurs députés à Windsor, on se serait cru parfois dans une assemblée créditiste. Cela ne tient pas au fait que la clientèle libérale ontarienne soit plus nombreuse catholique et rurale, mais au fait que les spectres conjugués du scandale et de l'emprise conservatrice semblent devoir susciter chez eux des réflexes "fondamentalistes" de plus en plus prononcés.

Arrogance, corruption, indifférence, mépris, sont d'ailleurs les termes du discours de M. Nixon, auxquels il oppose, dans un contrepoint annonceur d'hym-

nes aux lendemains heureux, des expressions comme engagement, sens des responsabilités, probité politique, intégrité publique, droit des individus, et, comme un cri du coeur, cette promesse dont on ne sait s'il pourra jamais la tenir, mais qui est de nature à rassurer le citoyen ordinaire: "La marche vers la centralisation et la régionalisation sera stoppée. Il revient aux gouvernements locaux de prendre les décisions locales."

Dans la salle, au chapitre de l'éducation, on croirait entendre l'écho désenchanté des préoccupations québécoises: nos enfants ne savent plus lire, on leur demande de déterminer leur avenir professionnel à l'âge de 14 ans, les universités sont devenues des usines, les commissions scolaires régionales régissent tout, le gouvernement dépense trop pour l'enseignement, l'école élémentaire néglige les matières de base, il y a trop de cours, trop d'options... En 1967, on enseignait, à la 13e année, 34 matières assorties de crédits pour l'entrée à l'université. Aujourd'hui, on en compte 80!

Chez les libéraux ontariens, on a aussi une raison particulière de faire le procès de l'enseignement. L'architecte de la réforme, le Paul Gérin-Lajoie du grand chambardement scolaire, c'est M. Davis, naguère ministre de l'Éducation. On ne peut, en politique, rater semblable occasion.

(A suivre)

Contre "l'hypocrisie" du Conseil

Le RCM tentera d'obtenir des amendements à la charte

par Bernard Descôteaux

Les conseillers municipaux du Rassemblement des citoyens de Montréal radicaliseront leur attitude au cours des prochaines assemblées du conseil municipal de Montréal.

C'est ce qu'a déclaré le conseiller de Saint-Jacques, M. Paul Cliche, lors d'un débat-midi à la Faculté des sciences sociales de l'Université de Montréal, hier.

S'il ne sait pas quelle forme prendra exactement cette nouvelle attitude, le conseiller Cliche assure néanmoins que des "farces" comme celles de l'adoption du dernier budget de la Communauté urbaine de Montréal en huit heures ne se reproduiront plus.

M. Cliche venait alors d'expliquer que les conseillers du RCM avaient dû mener une bataille de procédure pour obtenir trois heures de débat supplémentaire sur ce budget de \$225 millions au mois de décembre.

"Sur le parquet du conseil municipal, nous ne nous sentons pas bien dans notre peau", explique le conseiller de Saint-Jacques, car ce qui s'y déroule constitue à son sens une farce, une "hypocrisie monumentale". C'est ainsi qu'il constate que les projets sont présentés aux conseillers en pièces détachées sans qu'il leur soit possible d'en faire des politiques d'ensemble.

Lorsqu'ils ont été élus au conseil de Montréal, les 18 conseillers du RCM étaient des "militants inexpérimentés", selon M. Cliche, et ils ont dû aller à l'école de la procédure. Ils se sont donnés depuis des mécanismes de travail, dont neuf comités spécialisés pour étudier divers sujets, et un comité de coordination de trois membres qui joue le rôle de leader parlementaire. Mais le problème des ressources financières est toujours présent puisque les 55 conseillers municipaux ne disposent que d'un budget de \$30,000 pour se donner des services.

L'une des priorités des conseillers sera de revaloriser le conseil municipal lui-même, et le conseiller Cliche se demande à quoi servirait de redonner les quartiers aux citoyens si le conseil municipal même leur est étranger. Annonçant un train de mesures pour atteindre cet objectif, M. Cliche déclare que les conseillers reprendront leur sort en main.

Quelques-unes de ces mesures porteront sur les amendements à la charte de la Ville de Montréal. Sur ce point, il s'agira d'aller au plus pressé, dit M. Cliche, et il propose d'augmenter le nombre d'assemblées régulières du conseil, de créer des commissions qui pourraient siéger entre chacune des assemblées, d'enlever au maire le rôle de président des débats du conseil, et de rendre les assemblées du

comité exécutif publiques, tout comme cela se passe à Ville de Laval et à Toronto.

Admettant que les amendements à la charte sont accordés par le gouvernement du Québec, M. Cliche dit ne pas se faire d'illusion sur le type de gouvernement qui dirige le Québec, mais il espère néanmoins pouvoir obtenir des changements importants surtout si les propositions du RCM sont appuyées par un mouvement d'opinion.

D'ailleurs, la charte de Montréal comporte des éléments tellement anachroniques, que personne ne pourra s'opposer à certains changements. Au cours des dernières années, tous les amendements à la charte ont été apportés dans le but d'aug-

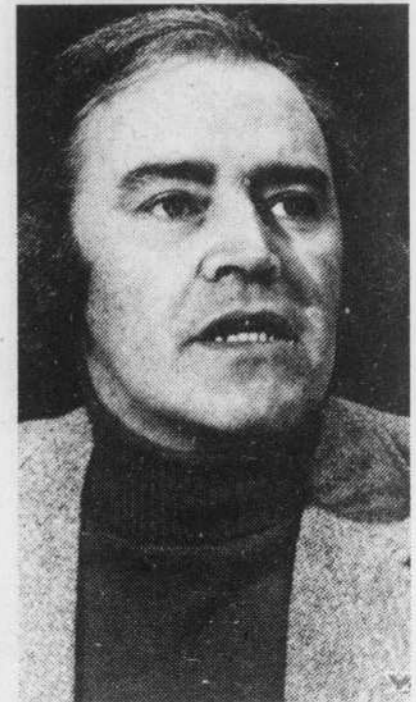
poursuivent leur action au niveau de chacun des districts électoraux, oeuvrant particulièrement sur la question de l'habitation et de la rénovation. M. Cliche a par ailleurs annoncé qu'une vaste campagne de mobilisation pour la gratuité du transport en commun pour les personnes âgées sera bientôt lancée. Ce sera le candidat à la mairie du RCM, M. Jacques Couture, qui en sera le responsable.

Participant au même débat-midi, M. Couture a fait pour sa part le point sur la question des Jeux olympiques. Pour lui, il s'agit là d'un "dossier sale". Un dossier qui est rempli de points obscurs, de tracasseries douteuses et de manipulations de l'information.

Pour l'ancien candidat à la mairie, le RCM doit voir maintenant à défendre son programme électoral et "mettre tout en oeuvre pour que la folie des projets olympiques actuels ne pénalise pas les milliers de Montréalais qui ont dit clairement le 10 novembre dernier un non retentissant à des politiques qui n'apportent rien à leur mieux-être quotidien".

En ce sens, le RCM entend harceler l'administration Drapeau pour obtenir des informations sur la marche des travaux olympiques, les coûts, les contrats, les salaires. On entend aussi passer au peigne fin le budget du Service des loisirs et des sports pour s'assurer que les Montréalais auront des équipements, du matériel et du personnel pour participer à "l'esprit olympique".

Lors du prochain budget municipal, le RCM proposera que les crédits alloués au Service des sports et loisirs soit augmenté de façon à ce qu'il atteigne 10 pour cent du budget total. Actuellement, il n'est que de six pour cent.



Paul Cliche

Reçus à Abidjan

ABIDJAN (Reuter) — Le président Félix Houphouët-Boigny a reçu en audience lundi à Abidjan la délégation du Collège de la Défense nationale du Canada, arrivée dimanche dans le cadre d'une mission d'étude et d'informations.

Le chef de l'État a fait à cette occasion un exposé sur les grandes lignes de sa politique, centrée sur le "dialogue".

La délégation a été par la suite reçue par le président de l'Assemblée nationale et secrétaire général du PDCL M. Philippe Yace, qui a aussi fait un exposé sur les rouages politiques du pays.

menter les pouvoirs du comité exécutif aux dépens du conseil, de dire M. Cliche, et il en a résulté des oublis comme la règle de la majorité des deux tiers au conseil.

Un comité conjoint du caucus du RCM et du parti travailliste actuellement à la préparation d'un mémoire à la Commission parlementaire des Affaires municipales pour demander de tels amendements au cours du printemps.

Entre-temps, les militants du RCM

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA MISE EN MARCHÉ DU BOEUF



Cette Commission d'enquête, instituée par un arrêté en conseil C.P. 1975-1, le 6 janvier 1975, a ouvert ses bureaux au 140, rue Wellington, Ottawa K 1P 5A2. (613) 996-5733.

MANDAT DE LA COMMISSION

- examiner l'organisation et les modes de fonctionnement du processus de commercialisation du boeuf et du veau de toutes les catégories, y compris la totalité des bovins vivants, des veaux et des carcasses, de boeuf et de veau vendus au Canada, qu'ils aient été importés ou produits au pays, en prenant en considération:
 - chaque étape du processus de distribution et de transformation
 - toutes les différences d'ordre géographique dans le processus de commercialisation;
- examiner les mécanismes de fixation des prix de tous les produits de boeuf et de veau vendus au Canada, y compris la nature et l'ampleur des différences de prix aux divers stades du processus de commercialisation;
- examiner le nombre des intermédiaires qui interviennent dans le processus et la nature de leurs services;
- faire rapport sur l'efficacité générale du processus de commercialisation, y compris la question de savoir si les coûts supportés et les différences de prix à toutes les étapes et dans l'ensemble du processus sont raisonnables;
- présenter au gouvernement, aussitôt que possible, les recommandations que les commissaires pourront juger propres à améliorer la commercialisation du boeuf et du veau au Canada.

Nous annonçons sous peu en détail la tenue des audiences publiques à travers le Canada pour cette Commission.

Toutes les associations et les personnes impliquées ou intéressées à la mise en marché des bovins vivants, des veaux, du boeuf et du veau au Canada, qui aimeraient nous soumettre des mémoires sur les sujets mentionnés dans le mandat ci-haut, sont invitées à communiquer immédiatement avec M. Gerald Doucet, secrétaire administratif de la Commission, qui leur donnera tous les renseignements pertinents.

Commissaires: Lydia Patry-Cullen Maxwell W. Mackenzie Hu Harries
président

SAAB



La SAAB 99EM5. La gamme de prix des divers modèles SAAB est de \$5,995 à \$7,345*. Toutes les SAAB ont un moteur 2 litres à injection de carburant, la traction avant, un siège chauffant pour le conducteur, de l'espace en arrière pour y mettre des skis, et de nombreux autres avantages.

Enfin, voici l'extraordinaire voiture "faite" pour les hivers canadiens! La SAAB, la sensationnelle voiture suédoise, vient d'arriver au Canada.

Venez l'admirer chez l'un de nos concessionnaires. Ou bien, écrivez-nous pour obtenir notre catalogue en couleur, à: Scancar Ltd., 860 Progress Avenue, Scarborough M1H 2X5 (Ontario).

Automobile Grande-Allée Ltée - 5410, Grande-Allée, Brossard, P.Q. (à l'est du boul. Taschereau - tournez au Rest Kenny Wong) Vente et Service - Tél.: 678-3320

*Prix de détail suggérés à b. à Montréal et Toronto. Frais d'expédition et apprêt de la voiture pour la livraison en supplément.

Les "77" rédigent leur programme d'action

ALGER (d'après Reuter et AFP) — La soixantaine de pays en voie de développement réunis depuis samedi à Alger parachèvent la mise au point de documents précisant leur stratégie et objectifs en matière d'industrialisation, documents qui seront présentés à la conférence de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) du 12 au 26 mars, à Lima.

Deux textes — une déclaration et un plan d'action — préparés par un comité de rédaction qui a siégé toute la nuit doivent être examinés en séance plénière en fin de journée.

Au cours d'une brève séance, hier l'ordre du jour provisoire de la conférence de Lima s'est vu adjoindre un point supplémentaire ayant trait à l'établissement d'un "nouvel ordre économique international". Les délégués de la Côte d'Ivoire, de la Syrie et de la Tunisie sont intervenus au cours de cette courte séance pour développer leurs points de vue au cours du débat général.

Le comité de rédaction de la conférence qui devait soumettre hier aux délégués des 104 nations en voie de développement le projet de déclaration du groupe des "77" et le projet de programme d'action qui sera présenté à la conférence de l'ONUDI devait se réunir à nouveau en séance de nuit pour mettre au point les deux documents. La conférence ministérielle les examinera aujourd'hui au cours d'une séance plénière avant de clore ses travaux.

La question qui se pose au Groupe des 77 pays en voie de développement, membres de la Conférence des Nations unies pour le commerce et le dévelop-

pement (CNUCED), laquelle compte en fait 104 membres dont une soixantaine sont présents, est la suivante: Comment accroître la part des pays en voie de développement dans la production industrielle mondiale. Elle est actuellement inférieure à 7 pour cent et, à l'échelon régional, ces pays ont déjà défini leurs objectifs pour l'an 2000: la part de l'Amérique latine devrait passer de 3, 4 à au moins 13,5 pour cent et celle de l'Asie et du Pacifique de 2,6 à 10 pour cent.

Une série de mesures sont envisagées à l'échelon national, dans les relations avec les pays industrialisés et entre pays en voie de développement eux-mêmes. L'accent, à cet égard, étant placé sur la coopération régionale. Des pays industrialisés, il s'agit essentiellement d'obtenir une aide financière et technologique accrue répondant mieux aux besoins des pays en voie de développement.

Plusieurs propositions ont été avancées comme la création d'un fonds d'industrialisation et d'une banque d'informations industrielles et technologiques. Ces moyens accrus seraient répartis par l'ONUDI et celle-ci, selon les pays en voie de développement, devrait jouir d'une plus grande autonomie comme, par exemple, l'Unesco ou la FAO.

Les "77" entendent également participer plus activement à la direction et à la gestion de l'ONUDI. Ainsi ont-ils déjà proposé de porter de 45 à 60 le nombre des membres de son conseil de développement industriel. Les sièges réservés aux pays en voie de développement passant eux-mêmes de 20 à 40.

Kissinger-Gromyko: désaccord sur le M-O et de nouvelles propositions sur les SALT

GENÈVE (d'après AP et AFP) — Le secrétaire d'Etat Henry Kissinger a présenté hier au ministre soviétique des Affaires étrangères Andreï Gromyko de nouvelles propositions secrètes en vue du contrôle des armements nucléaires dans le cadre des accords SALT, mais a vu son approche "pas à pas" du problème du Proche-Orient vivement contesté par son interlocuteur soviétique.

Le secrétaire d'Etat s'est ensuite envolé pour Londres, où il a rencontré dans la soirée le premier ministre Harold Wilson et le chef du Foreign Office James Callaghan. M. Kissinger regagnera ce matin Zurich pour y dîner avec le chah d'Iran.

De source américaine, on révèle que

MM. Kissinger et Gromyko ont étudié de manière approfondie les moyens pour relancer de manière décisive les négociations SALT qui traînent depuis le sommet de Vladivostok. Le secrétaire d'Etat aurait alors présenté de nouvelles propositions que les Soviétiques devront à leur tour analyser. Il n'est pas exclu que le nouvel accord sur la limitation des armements stratégiques soit prêt pour le sommet Ford-Brejnnev, qui doit se tenir fin juin à Washington. Cependant, l'écart qui sépare encore les positions des deux parties pourrait bien conduire au renvoi en septembre de la visite de M. Brejnnev, qui tient beaucoup à donner plus d'éclat à son voyage en signant un accord important.

On a également appris que Kissinger

avait abordé la possibilité de reprendre les négociations pour conclure un nouvel accord commercial avec Moscou, en remplacement de celui de 1972 répudié par le gouvernement soviétique au début de 1975.

A la sortie de la salle de conférence, le ministre soviétique a déclaré aux journalistes: "Nos positions sont très proches et coincident parfois sur beaucoup des sujets abordés. Mais ce n'est un secret pour personne, et je suis sûr que le secrétaire d'Etat est de cet avis également, que sur plusieurs questions nos positions ne coïncident pas".

Selon les journalistes qui voyagent avec le secrétaire d'Etat, M. Gromyko faisait alors allusion à la conférence de la CSCE,

que Moscou voudrait achever au plus vite, et au Proche-Orient. La position soviétique est connue: reprise rapide de la conférence de Genève et participation de l'OLP aux débats. M. Kissinger s'oppose à une reprise rapide de la conférence de Genève en raison du problème de la représentativité de l'OLP et afin de ne pas perdre l'initiative diplomatique que lui assure sa stratégie des petits pas.

Les entretiens entre le secrétaire d'Etat et le ministre soviétique des Affaires étrangères, se sont terminés par la publication d'un communiqué sans surprise, dans lequel les deux parties "soulignent leur détermination de continuer à améliorer les relations soviéto-américaines".

Les deux parties ont fait un effort, un peu laborieux parfois, pour rester fidèles à "l'esprit de Vladivostok", un instant malmené par l'accident de parcours que constituait la dénonciation par l'URSS le 15 janvier dernier du traité de commerce américano-soviétique.

Cette fidélité les a amenés pour ce qui concerne le Proche-Orient et les perspectives de rétablissement de la paix, à recopier presque mot pour mot les deux paragraphes du communiqué de Vladivostok, qu'il s'agisse "des intérêts légitimes de tous les peuples de la région, y compris le peuple palestinien", ou du "rôle important" que devrait jouer la conférence de Genève dans l'établissement "d'une paix juste et durable".

La seule différence est que le communiqué de Vladivostok affirmait que la conférence de Genève devait "reprendre ses travaux le plus vite possible". Le communiqué d'aujourd'hui dit: "à une date rapprochée".

De toutes évidences, relève-on M. Gromyko n'a pas voulu mettre l'épée dans les reins de M. Kissinger, et l'URSS attendra de voir ce que donnera sa prochaine mission au Proche-Orient, le mois prochain.

Dans les mêmes dispositions apparemment conciliantes, les deux parties, qui exprimaient le souhait à Vladivostok que la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe pût se terminer "dans le délai le plus proche", parlent aujourd'hui de "date rapprochée". La nuance reflète une patience qui n'est probablement pas forcuite: de l'avis général, les Russes, soucieux de remettre le train de la détente "sur les rails", n'ont pas l'intention de bousculer pour une date les Etats-Unis, et surtout leurs alliés européens.

Le paragraphe sur Chypre enfin mérite une mention particulière. Américains et Soviétiques, en réaffirmant "leur ferme soutien pour l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de Chypre" et en reconnaissant le "gouvernement chypriote actuel comme le gouvernement légitime de Chypre", proclament en fait qu'on ne peut pas aussi facilement changer l'ordre des choses dans une région sensible du monde sans demander leur avis aux "super-grands". C'est la vieille idée des "responsabilités particulières", auxquelles M. Kissinger a fait allusion en quittant Genève. Sans le dire, M. Gromyko est sans doute de son avis.

Giscard tente d'obtenir l'appui du chah pour le dialogue pétrolier

SAINT-MORITZ (d'après AP et AFP) — Venant de Courchevel où il a passé des vacances de neige, le président Valéry Giscard d'Estaing a fait un voyage éclair, hier, à Saint-Moritz, où il a déjeuné en privé avec le chah d'Iran. A l'issue de ce repas, qui a duré trois heures et demie, aucun communiqué n'a été publié.

Mais le chah, au cours d'un entretien avec des journalistes, a précisé les grands thèmes de la conversation, ceux auxquels tout le monde s'attendait d'ailleurs: les problèmes de l'énergie, les oscillations du dollar dont la baisse a amené l'Iran à lier le sort de sa propre monnaie aux DTS et aussi la réévaluation de l'enceinte — or de la banque de France, qui avait incité le

chah à estimer que la France voulait par ce moyen payer moins cher son pétrole.

Quand il est question d'énergie, on pense surtout à la préparation de la conférence sur l'énergie dont la France a pris l'initiative. La grande préoccupation du président Giscard d'Estaing est de faire que cette conférence soit une sorte de forum permettant d'harmoniser les points de vue des pays consommateurs et des pays producteurs.

Il est vraisemblable que le président de la république aura cherché à obtenir l'appui du chah d'Iran en ce sens pour que cette conférence ait lieu et qu'elle soit une possibilité de concertation et non d'affrontement.

Le chah d'Iran a déclaré que l'on pouvait envisager une baisse des prix du pétrole, à condition qu'elle soit accompagnée d'une baisse des produits agricoles et industriels dont les Etats pétroliers ont besoin. "Mais serez-vous en mesure de diminuer vos prix?" a-t-il dit dans une déclaration faite sur l'aéroport Saint-Moritz.

"L'idée de rechercher des ressources de substitution et d'en encourager la recherche, a poursuivi le chef de l'Etat français, peut-être acceptée par tous, me semble-t-il, dans le dialogue entre producteurs et consommateurs". Mais il a ajouté: "Ce qui serait différent, ce serait de vouloir utiliser la préparation d'énergies de substitution comme moyen de pression dans le dialogue. Notre position est de dire: nous sommes tout à fait d'accord pour le développement des ressources de substitution, mais nous ne voulons pas, par contre, que la présentation, la tactique utilisée à cet égard, apparaisse comme un moyen de pression à un moment où nous voulons ouvrir un dialogue et une concertation".

Qui dit problème de l'énergie, dit sur-

tout prix. La France n'est pas opposée à la fixation d'un prix plancher, mais faut-il encore qu'il y ait accord. Il est à noter que le secrétaire d'Etat américain Henry Kissinger s'est rendu à Riyad, samedi, pour y rencontrer le roi Fayçal. Il y aurait été question d'un prix plancher.

Or, tandis que le chah rencontrait M. Giscard d'Estaing, M. Kissinger s'entretenait avec M. Andreï Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères. Et aujourd'hui le chah déjeune à Zurich avec M. Henry Kissinger, lequel prendra demain matin son petit déjeuner avec M. Giscard d'Estaing.

Interrogé samedi dernier sur le point de savoir si sa rencontre avec le chah avait un rapport avec son petit déjeuner avec le secrétaire d'Etat le président français avait assuré que c'était la "pure coïncidence". M. Giscard d'Estaing a ajouté que M. Kissinger venait tout simplement le voir à son retour du Proche-Orient.

Mais, à toutes ces rencontres, il est bien entendu question de pétrole. Il faut examiner en détail les points divers de la future conférence sur l'énergie, qui devront être mis au clair par la conférence préparatoire des onze pays qui doit se réunir dans la seconde quinzaine de mars.

Les pays producteurs s'inquiètent de la baisse du dollar que les interventions des banques centrales n'ont pu enrayer. Les Etats-Unis, eux, ne semblent guère s'en inquiéter et souhaiteraient même en un argument de discussion contre la hausse du prix du pétrole brut. Les pays producteurs ont menacé de libeller leurs factures en monnaies autres que la devise américaine, mais les pays consommateurs n'y croient guère. On a pensé aussi aux DTS et la décision de l'Iran n'est peut-être qu'un premier pas en ce sens.

Wilson ramène plusieurs accords de coopération avec l'URSS

MOSCOU, (d'après AFP et Reuter) — M. Leonide Brejnnev, secrétaire général du parti communiste soviétique et M. Harold Wilson, premier ministre britannique ont signé hier un communiqué commun et plusieurs autres documents sur des accords de coopération et de consultation politique entre l'Union soviétique et la Grande-Bretagne.

Les documents signés au cours d'une cérémonie au Kremlin comprennent un protocole soviéto-britannique prévoyant des consultations politiques régulières au niveau des ministres des Affaires étrangères, une déclaration sur le traité de non-prolifération des armes nucléaires, et des accords sur les relations bilatérales dans les domaines suivants: médical, économique et industriel, scientifique et technique.

Le communiqué commun précise que la Grande-Bretagne et l'URSS se sont prononcées pour la convocation dans un proche avenir, au sommet, du troisième et dernier stade la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSLE), et que la conférence de Genève sur le Proche-Orient devrait reprendre ses travaux à une date rapprochée.

La déclaration affirme que les deux parties soulignent l'importance du rôle de la conférence européenne des 35 pays, pour l'établissement de relations stables et de bon voisinage dans le continent. "Les deux parties ont déclaré que de grands progrès ont été réalisés à la conférence. Elles sont convaincues que sont présentés les conditions préalables à

l'achèvement des travaux de la conférence et pour la réunion de sa troisième phase à l'échelon le plus élevé dans un proche avenir".

Ainsi, les conversations de M. Wilson à Moscou ont marqué une évolution notable de la position britannique en direction de la position soviétique sur la conférence européenne de la sécurité.

En ce qui concerne le Proche-Orient, les deux pays expriment leur profonde préoccupation à propos de la situation, et déclarent qu'ils déploieront tout effort pour promouvoir une solution des questions cardinales que comporte une paix juste et durable dans la région. "Les deux parties considèrent que la conférence de Genève doit jouer un rôle important" dans les efforts de paix, "et reprendre ses travaux à une date très rapprochée". Comme dans le cas de la conférence sur la sécurité, aucune date spécifique n'est mentionnée.

Dans le communiqué, la Grande-Bretagne et l'URSS réaffirment encore leur soutien à la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de Chypre. Les deux pays déclarent ne reconnaître qu'un seul gouvernement légal, celui du président Makarios. En ce qui concerne les conversations de Vienne sur la réduction mutuelle des forces en Europe centrale, la déclaration reconnaît que les deux pays sont loin d'être d'accord. En ligne générale, la Grande-Bretagne et l'URSS se disent satisfaites des progrès réalisés ces dernières années par la dé-

tente, mais cet objectif nécessite encore "des efforts actifs et vigoureux de la part de tous les Etats".

Dans une conférence de presse donnée au terme de sa visite de cinq jours à Moscou, le premier ministre Harold Wilson a déclaré que son pays avait accepté de mettre à la disposition de l'Union soviétique une ligne de crédits de près d'un milliard de livres sterling. Ces crédits seront disponibles pour une période de cinq ans. Ils serviront à réaliser des projets et contrats économiques précis, ce qui pourrait avoir pour effet, a indiqué M. Wilson, d'améliorer sensiblement la situation sur le plan de l'emploi en Grande-Bretagne.

L'accord sur les consultations, similaire à des accords que l'URSS a signés avec la France et l'Italie, déclare que les deux parties sont convaincues que la coopération entre elles est dans l'intérêt de la paix et de la sécurité du monde. La Grande-Bretagne et l'URSS estiment aussi que "le développement de relations stables et amicales entre elles contribuera à renforcer les relations de coexistence pacifique". Les deux pays pensent que le développement des relations bilatérales dans cet esprit "deviendra un facteur permanent dans la consolidation de la paix et de la sécurité en Europe et dans le monde entier".

Londres et Moscou sont déterminés à "approfondir le processus de la détente internationale et à la rendre irréversible". Les deux gouvernements estiment ainsi qu'il est dans l'intérêt des deux parties "de relever, à un plus haut niveau, leur coopération dans les domaines politique, commerciale et économique, scientifique, technique et culturel".

L'Éthiopie demande d'urgence des armes et munitions US

ADDIS ABEBA (d'après AP, AFP et Reuter) — Le gouvernement militaire éthiopien a demandé aux Etats-Unis de lui envoyer d'urgence, par avion, des munitions pour remplacer celles tirées contre les sécessionnistes d'Erythré, a-t-on appris hier, de sources éthiopiennes dignes de foi.

Des personnalités éthiopiennes ont ajouté qu'elles pensaient que cette demande serait soumise à M. Kissinger car elle est susceptible de modifier les relations des Etats-Unis avec l'Ethiopie. Le fait de fournir les munitions demandées reviendrait à mettre indirectement les Etats-Unis en conflit avec la Syrie, qui soutient les rebelles d'Erythré, alors que le secrétaire d'Etat a l'espoir d'infléchir la position syrienne en vue d'un règlement au Proche-Orient. Le refus de fournir ces mêmes munitions pourrait provoquer une rupture entre l'Ethiopie et les Etats-Unis.

La rumeur selon laquelle le gouvernement allait demander des fournitures militaires aux Etats-Unis circulait depuis des semaines à Addis Abeba. Selon les mêmes sources, le gouverne-

ment aurait proposé, la semaine dernière, de payer comptant jusqu'à \$30 millions de munitions (balles de mitrailleuses d'avion, de mitraillettes et de fusils).

Cette demande est actuellement à l'étude", a indiqué le porte-parole, du Pentagone hier. L'aide militaire et les ventes d'armes des Etats-Unis pour 1974 à l'Ethiopie s'élevaient à 22,3 millions de dollars. Depuis les récents événements d'Addis Abeba, et en particulier la rébellion de l'Erythré, le département d'Etat s'est montré particulièrement discret sur l'état des relations entre les deux pays, et en particulier la reprise éventuelle des livraisons d'armes et de munitions.

Par ailleurs, la fourniture de courant électrique à Asmara, interrompue il y a une quinzaine de jours à la suite d'une attaque des séparatistes érythréens", a été rétablie hier, annonce un communiqué des autorités éthiopiennes. Des résidents de la capitale de l'Erythré ont confirmé le rétablissement du courant électrique, qui provient maintenant de la centrale de Massawa, celle d'Asmara se trouvant hors d'usage pour un certain temps.

AVIS IMPORTANT

RÉGIE DES SERVICES PUBLICS
AUDITION PUBLIQUE
À MONTRÉAL

LA RÉGIE DES SERVICES PUBLICS du Québec siégera en audition publique à la Polyvalente Lucien Pagé au 8200 Boulevard St-Laurent à Montréal, le mercredi 19 mars 1975 à compter de 19hres.

La Régie entendra la cause d'un groupe de citoyens d'origine grecque qui demande d'être accrédité à titre de comité communautaire d'abonnés ou d'usagers à l'égard des entreprises publiques de cablo distribution suivantes dans la région de Montréal: National Cablevision Limitée et Cable TV Ltée.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cette requête en s'adressant au siège de la Régie à Québec, au 2875 Boul. Laurier, Ste-Foy (Tél: 643-5560) ou au bureau de la Régie des services publics à Montréal, 360 McGill (Tél: 873-4338).

Toute personne intéressée peut faire des représentations relativement à cette requête en écrivant à la Régie des services publics, à l'adresse mentionnée ci-dessus, dans les 20 jours de la publication du présent avis:

RÉGIE DES SERVICES PUBLICS
2875 Boul. Laurier
Suite 1200
Ste-Foy, Québec
G1A 1G8

RÉGIE DES SERVICES PUBLICS

5 EXCELLENTE RAISONS
pour lesquelles tant de finissants d'écoles secondaires choisissent

LE COLLÈGE O'SULLIVAN

- 1. DEMANDE DE DIPLÔMÉS DU COLLÈGE O'SULLIVAN**
Le nom O'Sullivan, tout comme un bon vin, se bonifie à chaque fin d'année avec chaque millésime de diplômés. Le Collège O'Sullivan reçoit plus de 1,000 demandes d'emplois annuellement.
- 2. EMPLOIS INTÉRESSANTS**
Comme diplômé du Collège O'Sullivan, vous pouvez assumer plus de responsabilités. Vous êtes spécialiste dans un domaine précis de l'administration, soit le juridique, médical, voyages et tourisme, finance. Vos habiletés supérieures de secrétaire et vos connaissances des procédés spéciaux font de vous un membre important d'une équipe.
- 3. INDÉPENDANCE FINANCIÈRE**
La liberté de gagner, de vivre, de choisir un emploi ou l'autre, de faire ce que vous désirez parce que vous êtes en demande fait de vous une diplômée du Collège O'Sullivan indépendante.
- 4. LE BILINGUISME**
Le Collège O'Sullivan est l'un des quelques rares collèges vraiment bilingues au Canada. Faites vous le cadeau du bilinguisme.
- 5. FRAIS DE SCOLARITÉ**
Les programmes d'études de secrétariat est subventionnés par le ministère de l'Éducation. Les frais de scolarité sont considérablement réduits et de plus, les étudiants sont éligibles aux prêts et bourses d'études.

Il y a 300 autres raisons pour vous inscrire au Collège O'Sullivan: **NOS ÉTUDIANTES.**

Date d'inscription pour septembre 1975: **24 mars**

Collège O'Sullivan
1191, rue de la Montagne, Montréal
866-4622

Lloyd Bentsen, 5ème candidat démocrate

WASHINGTON (Reuter) — M. Lloyd Bentsen, 54 ans, sénateur du Texas et millionnaire, est la cinquième personnalité à solliciter l'investiture du parti démocrate pour les élections présidentielles américaines de 1976.

M. Bentsen, lors d'une conférence de presse où il s'est montré très dur pour la politique économique et étrangère de l'administration Ford, a déclaré: "Je ne serais pas entré en lice si je n'étais pas convaincu de pouvoir l'emporter". Peu connu, mais passant très bien à la télévision, M. Bentsen a déjà recueilli un million de dollars pour sa campagne, la majeure partie de cette somme ayant été collectée au Texas et dans le sud-ouest des Etats-Unis.

Outre M. Bentsen, quatre personnalités démocrates sollicitent l'investiture du parti: MM. Henry Jackson, sénateur de l'Etat de Washington, Morris Udall, membre de la Chambre des représentants pour l'Arizona, Jimmy Carter, ancien gouverneur de Georgie, et Fred Harris, ancien sénateur de l'Oklahoma.

ENEZ VOIR!

Le chatel

angle Guy et de Maisonneuve

Maintenant ouvert aux visiteurs

RENSEIGNEMENTS **935-7774**
935-8884

appartements et bureaux

la boucherie française par excellence

GRAND SPÉCIAL
cette semaine

ROSBIF **1.99 la lb**
RONDE
HACHÉE **.99 la lb**

les **ARDENNES** Inc.
4975 de SALABERRY
(au magasin seulement)

Contrat du siècle: le Cobra YF-17 n'est plus en course

BRUXELLES. (Reuter) — Les quatre pays de l'OTAN qui cherchent un appareil commun pour remplacer leur flotte de vieux Starfighter F-104, ont éliminé définitivement l'un des deux candidats américains du "marché d'armes du siècle," le Cobra YF-17 de la compagnie Northrop, a déclaré hier à Bruxelles M. Alv Postervoll, ministre norvégien de la Défense.

Le Cobra a été abandonné en raison de la préférence accordée par l'armée de l'air américaine au YF-16 de la General Electric, a précisé le ministre norvégien.

M. Postervoll qui a présidé hier une rencontre avec ses homologues de Belgique, des Pays-Bas et du Danemark, a ajouté qu'à l'heure actuelle il n'y avait plus que trois appareils en compétition pour le contrat de 350 appareils d'un coût approximatif de deux milliards de dollars: le YF-16 américain, le Mirage F-1 M-53 français et le Saab Viggen Eurofighter suédois.

La rencontre ministérielle de Bruxelles a été consacrée à l'examen d'un rapport sur les aspects techniques et militaires des quatre appareils. "Nous nous sommes rendus compte que nous devons avoir des réponses de ces trois pays à d'autres questions," a-t-il dit en précisant qu'il ne pouvait avancer de date quant à une décision éventuelle. M. Postervoll a également déclaré que des problèmes politiques et économiques devraient être réglés avant qu'un accord puisse intervenir entre les quatre pays au sujet du choix d'un appareil.

Selon des sources informées, le nouveau gouvernement danois est surtout préoccupé pour le moment de se familiariser avec le dossier, la Norvège plaide en faveur du YF-16, tandis que la Belgique penche pour le Mirage. De son côté le ministre néerlandais de la Défense Henk Vredeling a déclaré aux journalistes qu'il était favorable à une solution européenne mais il a ajouté: "L'Europe est plus grande que Dassault et la France."

Vaste offensive sud-africaine en Afrique noire

LE CAP (Reuter) — Le premier ministre sud-africain, M. John Vorster, a officiellement confirmé hier devant l'Assemblée nationale qu'il s'était rendu mardi et mercredi derniers à Monrovia pour des entretiens sur la détente avec le président William Tolbert de Liberia à l'invitation de ce dernier. Il était accompagné de M. Hilgard Muller, ministre des Affaires étrangères.

"Nous avons eu une longue et utile discussion sur toutes les questions de nature à être abordées à l'heure actuelle entre leaders africains," a dit M. Vorster, soulignant que pour l'Afrique du Sud la visite avait été "plus qu'utile."

Ce voyage secret de deux jours intervient à la suite de bruits persistants au cours de ces derniers mois faisant état de visites secrètes du chef du gouvernement sud-africain dans trois pays africains, y compris la Côte d'Ivoire. Ces bruits n'avaient fait l'objet d'aucune confirmation.

La visite à Monrovia est d'autant plus significative que le Libéria avait été, dans les années 1960, un des trois pays d'Afrique à se porter devant la Cour internationale de justice pour obtenir que soit déclaré illégal le mandat de l'Afrique du Sud sur le Sud-Ouest africain (Namibie).

M. Vorster n'a donné aucun détail sur ces entretiens avec le président Tolbert et dans les milieux autorisés on se refuse à

tout commentaire, on estime cependant que les discussions ont porté sur la politique intérieure de l'Afrique du Sud et la création des neuf Bantoustans semi-autonomes. L'avenir du Sud-Ouest africain (Namibie) à très vraisemblablement été abordé de même que la question rhodésienne.

Ainsi l'offensive diplomatique sud-africaine en vue d'une normalisation des relations avec l'Afrique noire vient de franchir ces derniers jours une étape spectaculaire. C'est la première fois en effet que le chef du gouvernement sud-africain confirme avoir fait un voyage dans un pays d'Afrique situé au nord de l'Equateur. Un optimisme prudent prévaut dans les milieux politiques et diplomatiques d'Afrique du Sud quant aux chances de succès de cette campagne.

Depuis le début de la campagne de détente lancée il y a quatre mois par M. Vorster pour rompre l'isolement de l'Afrique du Sud, les contacts et les échanges de visites se sont multipliés entre Pretoria et un certain nombre de capitales noires.

Le chef du gouvernement sud-africain, si l'on en croit des rumeurs non démenties jusqu'à présent, aurait rencontré depuis le mois d'octobre, outre le chef d'Etat libérien, les présidents Felix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Leopold Senghor (Sé-

négales) et Kamuzu Banda (Malawi). M. Vorster a toutefois démenti hier soir avoir eu un tête-à-tête avec le président Kenneth Kaunda (Zambie).

Au cours des dix derniers jours, outre la visite à Monrovia de M. Vorster, M. Hilgard Muller a confirmé avoir eu des entretiens à Lusaka non seulement avec ses homologues tanzanien, zambien et botswanaïse, mais aussi avec les nationalistes rhodésiens. D'autre part, une délégation ministérielle centrafricaine a été officiellement reçue au Cap par le premier ministre vendredi dernier.

Le président William Tolbert doit effectuer dans les prochains jours une visite officielle en Côte d'Ivoire et ses entretiens avec le président Houphouët-Boigny porteront dans une large mesure sur sa rencontre avec M. Vorster, estime-t-on. D'autre part, le prochain sommet francophone à Bangui, dont le gouvernement vient d'entrer en contact avec Pretoria, évoquera très vraisemblablement les conditions d'un dialogue avec l'Afrique du Sud, ajoute-t-on.

Les Khmers rouges progressent à nouveau

PHNOM PENH (AFP) — Les Khmers rouges ont pris dimanche le quartier général de la septième division gouvernementale, obligeant les troupes défendant le nord-ouest de Phnom Penh à refluer vers le Tonlé Sap, affluent du Mékong qui coule au nord de la capitale. a-t-on appris de source militaire.

Selon la même source les forces communistes exercent une forte pression sur les gouvernements locaux à l'ouest de Phnom Penh, de part et d'autre de la route nationale quatre à vingt kilomètres de la capitale. L'objectif des communistes dans ce secteur est double: se rapprocher de l'aéroport de Pochentong (dix kilomètres au sud-ouest de Phnom Penh), seule voie d'accès à la ville assiégée restée ouverte, et s'assurer la liberté de mouvement la meilleure possible en direction des fronts du sud.

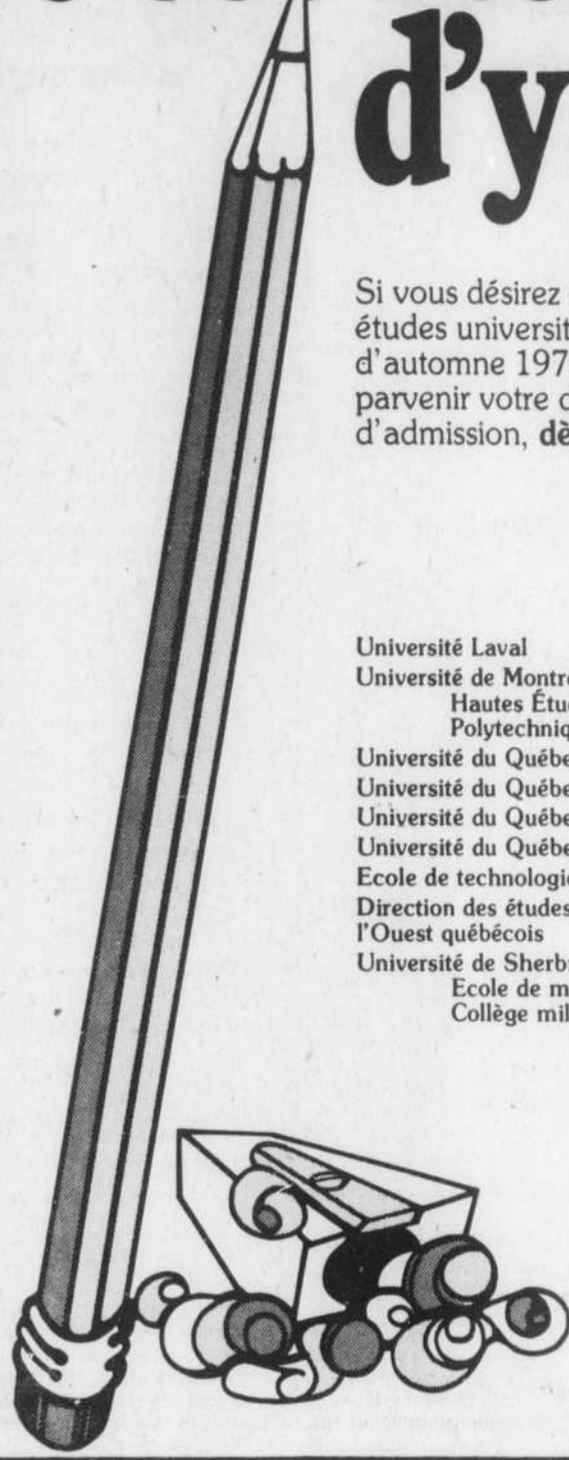
Dans ce dernier secteur, les Khmers rouges ont continué leur attaque commencée samedi en bordure du Bassac, autre affluent du Mékong. De violents combats se sont produits à vingt-cinq kilomètres: Les gouvernementaux résistent avec l'appui de l'aviation et de l'artillerie. Enfin à Phnom Penh même, trois roquettes ont explosé hier matin dans le quartier du ministère de l'information et dans celui du palais royal faisant trois blessés.

Le gouvernement sud-africain demeure cependant très prudent et redoute toute publicité autour de sa politique de détente,

afin de ne pas placer ses interlocuteurs noirs dans une position inconfortable vis-à-vis de leur opinion intérieure et

aussi de l'opinion internationale, qui dans l'ensemble, suspecte et condamne tout rapprochement avec Pretoria.

ADMISSION A L'UNIVERSITE c'est l'temps d'y voir.



Si vous désirez entreprendre des études universitaires à la session d'automne 1975, vous devez faire parvenir votre demande d'admission, dès maintenant!

- Université Laval
- Université de Montréal et ses écoles affiliées: Hautes Études Commerciales et Polytechnique
- Université du Québec à Chicoutimi
- Université du Québec à Montréal
- Université du Québec à Rimouski
- Université du Québec à Trois-Rivières
- Ecole de technologie supérieure
- Direction des études universitaires dans l'Ouest québécois
- Université de Sherbrooke et ses écoles affiliées: Ecole de musique Vincent D'Indy et Collège militaire de St-Jean

L'Opep met au point une nouvelle 'charte économique internationale'

VIENNE (d'après Reuter et AFP) — Les chefs d'Etat des pays membres de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) doivent étudier un dossier sur les bases et conceptions d'un nouvel ordre

économique, indique-t-on à Vienne de source autorisée.

Le dossier, mis au point par des experts de l'OPEP au cours d'un séminaire de travail de neuf jours achevé dimanche dans la capitale autrichienne,

sera étudié lors de la première conférence au sommet de l'OPEP, dont les travaux doivent s'ouvrir à Alger le 4 mars.

Cette "charte de l'OPEP" fournira une trame pour les né-

gociations qui devraient s'ouvrir entre producteurs et consommateurs, vraisemblablement à la mi-mars à Paris. On précise, dans les milieux de l'OPEP, que le document "concerne des concepts, quelque 25 différents concepts et sous-concepts, sans entrer dans les détails". Les problèmes particuliers, comme par exemple la modification des prix du pétrole en fonction de l'inflation, seront évoqués par des groupes d'experts.

Avant d'être présentée au sommet d'Alger, la "charte" doit être discutée par les ministres du pétrole des 13 de l'OPEP lors d'une réunion à Vienne le 25 février, ainsi que par les ministres des Affaires étrangères, des Finances et du Pétrole à Alger à la veille du sommet. Le texte pourrait subir des modifications en ces deux occasions.

Le projet dans sa forme actuelle environ 25 pages est accompagné d'un plan d'action tourné vers le dialogue producteurs-consommateurs et déterminant les priorités, ajoute-t-on de même source.

Aucun détail n'a été divulgué à propos des différents concepts, on s'est borné à dire que ces concepts étaient destinés à "résoudre toute une série de problèmes concernant les producteurs et les consommateurs".

LE BUREAU MÉTROPOLITAIN DES ÉCOLES PROTESTANTES DE MONTRÉAL

Inscription annuelle des élèves du 24 au 26 février inclusivement

Conformément aux Règlements du Ministre de l'Éducation, le Bureau Métropolitain des écoles protestantes de Montréal doit inscrire tous ses anciens et futurs élèves pour l'année scolaire 1975/76 suivant les procédés et les fiches d'inscriptions imposées par le Ministère.

Fiches d'inscriptions

Les fiches d'inscriptions doivent être complétées par le parent ou tuteur, pour chaque enfant qui fréquentera une des écoles du Bureau Métropolitain des écoles protestantes de Montréal durant la prochaine année scolaire.

Les élèves actuellement inscrits à une des écoles du Bureau Métropolitain des écoles protestantes de Montréal recevront une fiche d'inscription qui devra être remplie et retournée par le parent ou tuteur.

Quand un ou plusieurs enfants d'une même famille s'inscrivent pour la première fois à l'école en Septembre 1975, le parent ou tuteur est prié d'aviser immédiatement le principal de l'école protestante la plus proche pour obtenir une copie de la fiche requise.

Date et heure d'inscription.

Du 24 au 26 février inclusivement entre 9 heures et 12 heures et entre 13 heures et demie et 16 heures.

Lieu d'inscription.

L'école protestante élémentaire ou secondaire la plus proche, suivant le cas. La liste des écoles se trouve à la page 1483 de l'annuaire téléphonique.

Âge d'admission.

Maternelle — 5 ans avant le 1er octobre 1975
Tère année 6 ans avant le 1er octobre 1975

Documents requis.

Maternelle et tère année — certificats de naissance
Autres années — pour un élève qui s'inscrit à l'école pour la première fois, un bulletin de l'école précédente.

Langue d'enseignement.

Le parent ou tuteur doit indiquer la langue d'enseignement (Anglais ou Français) sur la fiche officielle d'inscription.

Des tests seront donnés dans les cas suivants:

- Pour tous les élèves dont la fiche d'inscription indique une demande de changement de langue d'enseignement.
- Pour tous les élèves qui s'inscrivent pour la première fois, à l'exception de ceux dont les parents affirment solennellement au moment de l'inscription que la langue dans laquelle l'élève doit recevoir l'enseignement est la langue maternelle de leur enfant ou celle habituellement parlée à la maison, et à l'exception de ceux qui recevaient l'enseignement dans la même langue dans une autre commission scolaire.
- Nonobstant les exceptions ci-dessus mentionnées, la commission scolaire peut exiger qu'un élève subisse les tests, si elle a des raisons de croire que sa connaissance de la langue d'enseignement n'est pas suffisante.
- Le Ministère peut également exiger que tout élève subisse les tests.

On avisera les parents de la date des tests.

UNE FOIS REMPLIES LES FICHES DOIVENT ÊTRE RETOURNÉES AUX ÉCOLES DE VOTRE QUARTIER AU PLUS TARD LE JEUDI 27 FÉVRIER, 1975

M. R. Fox
Directeur général.

Il ya, à Montréal, une équipe de spécialistes que tout consommateur devrait connaître.

Ils font partie du bureau régional du Ministère de la Consommation et des Corporations à Montréal. Et ils connaissent vraiment leur affaire!

Des problèmes?

Si vous n'avez pas pu les résoudre vous-même, communiquez avec eux.

Besoin de renseignements?

Le Ministère offre toutes sortes de dépliants, brochures et livrets, et même un bulletin régulier, *Contact*, pour informer le consommateur sur tous les sujets susceptibles de l'intéresser. Ils sont gratuits. Vous n'avez qu'à en faire la demande.

A Montréal, les bureaux du Ministère de la Consommation et des Corporations sont situés au: 845/855 est, rue Ste-Catherine. Mais vous pouvez également obtenir de l'aide à Québec, au 800 Place d'Youville. Vous voyez, vous n'avez pas à passer par Ottawa pour recevoir notre aide.

Votre protection, c'est notre affaire.

Consommation et Consumer and Corporations Corporate Affairs
L'honorable André Ouellet, ministre

Université du Québec
Ecole nationale d'administration publique

ADMINISTRATION PUBLIQUE MAÎTRISE À TEMPS PLEIN

L'École nationale d'administration publique invite les professionnels des ministères et organismes des gouvernements ainsi que ceux des organismes des réseaux de l'éducation, des affaires sociales et des affaires municipales et autres organismes para-publics, à poser leur candidature à son programme de maîtrise en administration publique (à temps plein).

PROGRAMME:

Le programme de maîtrise en administration publique pour les étudiants à temps plein débute le 18 août 1975 et se terminera à la fin de décembre 1976.

Le programme comprend trois sessions d'enseignement et des stages pratiques appropriés aux perspectives des carrières des candidats.

Diplôme: Maîtrise en administration publique décernée sous l'autorité de l'Université du Québec.

Conditions d'admission:

Pour être admissible à ce programme, le candidat doit détenir un diplôme universitaire de premier cycle ou une formation équivalente et posséder au moins trois (3) années d'expérience de travail.

Conditions supplémentaires pour les candidats provenant de la fonction publique du Québec: avoir une expérience d'au moins cinq (5) ans dont trois (3) dans la fonction publique du Québec et avoir de préférence fait l'objet d'une notation exceptionnelle ayant eu pour effet un avancement accéléré.

Critères de sélection:

Les candidats sont choisis par voie de concours.

Un comité d'admission examinera chaque candidature et orientera son choix en fonction de la scolarité antérieure, de la nature et de la variété de l'expérience acquise, des aptitudes des candidats et de leur perspective de carrière.

Date limite des demandes d'admission: 28 mars 1975

Priorité sera accordée aux inscriptions reçues avant le 14 mars 1975.

INSCRIPTION:

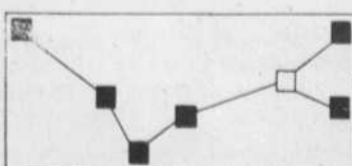
Pour s'inscrire au concours, les candidats doivent:

- remplir la formule prévue à cette fin;
- joindre les documents requis;
- faire parvenir leur dossier au:

Secrétariat général
École nationale d'administration publique
625, rue St-Amable
Québec
G1R 2G5

LE RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

L'École nationale d'administration publique est l'une des constituantes du réseau de l'Université du Québec



Carrières et Professions

TRADUCTEUR

Société Radio-Canada

Chemin de la Côte St-Luc et Westminster

Occasion intéressante pour un candidat bilingue (homme ou femme) en traduction, de l'anglais au français et du français à l'anglais.

Le candidat doit posséder un diplôme universitaire de 1er cycle ou équivalent, avec 2 à 3 ans d'expérience en traduction.

Traitement : \$13,000 - \$15,000 selon l'expérience.

Envoyer curriculum vitae à :

Agent de personnel,
Société Radio-Canada - Ingénierie,
7925, Chemin de la Côte St-Luc,
Montréal, Qué. H4W 1R5

COLLÈGE BOIS-DE-BOULOGNE

PROFESSEUR DE BIOLOGIE

Temps partiel - 10h/semaine
Biologie 921-931 (physiologie humaine)

Les cours s'adressent aux personnes des techniques infirmières recyclage et débutant le 3 mars; entre 15h. et 22h. Les jours ne sont pas encore déterminés.

Pré-requis:

- Minimum: B.Sc. en biologie.
- Expérience dans l'enseignement de préférence.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 24 février 1975 au:

Bureau du personnel,
Cégep Bois-de-Boulogne,
10555, Bois-de-Boulogne
Montréal, Qué.

L'INSTITUT DE RECHERCHE APPLIQUÉE SUR LE TRAVAIL (IRAT) recherche un candidat apte à prendre en charge la création et le développement d'un secteur d'étude et de recherche dans le domaine du DROIT DU TRAVAIL

Fonctions:

- Dirige, réalise ou collabore à la réalisation d'études et de travaux de recherche appliquée ayant pour objectif de répondre aux besoins d'agents de relations de travail oeuvrant à l'intérieur d'organismes syndicaux.
- Établit des objectifs à plus long terme pour le développement d'un tel secteur et travaille à la réalisation de tels objectifs.
- Contribue de diverses façons à la formation et à l'information d'agents de relations de travail.

Qualifications:

- Licence en droit (minimum).
- Au moins 4 années d'expérience dans le domaine du droit du travail.

Traitement:

L'expérience et la compétence détermineront le traitement.

Candidatures strictement confidentielles. Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 21 février 1975 à:

Institut de recherche appliquée sur le travail (IRAT),
3290, rue Lacombe,
C.P. 6128,
Montréal, Qué.

Les candidats qualifiés peuvent communiquer avec le directeur de l'IRAT au numéro suivant: 739-2791

TRADUCTEUR/RÉVISEUR

(homme ou femme)
Poste à Québec

Une importante entreprise canadienne spécialisée dans les produits forestiers et possédant une douzaine d'établissements au Québec recherche un traducteur professionnel pouvant aussi agir comme réviseur des textes émanant d'autres traducteurs professionnels externes ou d'autres personnes dans l'entreprise.

Les fonctions

Relevant du directeur des relations publiques de l'entreprise, le titulaire sera appelé à traduire de l'anglais au français et à mettre sur pied un service de terminologie et de documentation. Le personnel requis lui sera adjoint. Le titulaire assumera la supervision des textes traduits de français à l'anglais. Il lui appartiendra d'entretenir de bons contacts avec les gouvernements et leurs agences en matière de politique linguistique.

Formation et aptitudes

Nous recherchons un professionnel de métier, titulaire d'un diplôme en traduction d'une université reconnue ou y suppléant par une solide expérience. De préférence, le candidat sera membre de la Société des Traducteurs du Québec ou de l'Association des Traducteurs et Interprètes de l'Ontario, ayant pratiqué durant plusieurs années dans l'industrie ou dans le secteur public.

Le traitement sera selon les qualifications et l'expérience. L'entreprise offre un éventail complet d'avantages sociaux. S'il y a lieu, il y aura compensation des frais de déménagement à Québec.

Veillez envoyer votre curriculum vitae et tout autre renseignement jugé pertinent sur votre carrière, y compris l'évolution de votre traitement, avec la mention "emploi de traducteur" à:

Casier postal 1980
Station A
Montréal (Québec)

Les candidats dont les noms sont retenus seront convoqués à une entrevue préliminaire avec des traducteurs professionnels et qui se déroulera à MONTRÉAL.

Discrétion absolue assurée.

Voir autres Carrières et Professions en page 11



La Commission de Transport de la Rive Sud de Montréal

est à la recherche d'un

COMPTABLE

(Homme ou femme)

FONCTION:

Sous l'autorité du trésorier, le titulaire du poste devra superviser les diverses opérations de comptabilité, préparer des rapports de gestion et les états financiers, contrôler les inventaires, analyser les vacations budgétaires et diriger le personnel du service.

QUALIFICATIONS:

Les candidats(es) les plus aptes à remplir ce poste auront une expérience administrative de 2 ou 3 ans dans les affaires et seront détenteurs d'un diplôme universitaire et/ou d'une reconnaissance d'au moins 5 ans dans une entreprise de transport ou un centre de service important.

TRAITEMENT:

Selon expérience et les qualifications et bénéfices sociaux usuels.

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

TRÉSORIER,
Commission de Transport de la Rive Sud de Montréal,
100 Place Charles Lemoyne, suite 274
Longueuil, Qué.

d'ici le 5 mars 1975.

LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE LA GASPÉSIE ET DES ILES-DE-LA-MADELEINE

est à la recherche d'un

ATTACHE D'ADMINISTRATION

FONCTIONS:

Sous l'autorité du Directeur Général, il doit assurer et coordonner les communications internes et externes du centre, assister celui-ci dans l'exercice de ses fonctions, notamment en matière de secrétariat général, d'information et de liaison.

Exigences:

Formation académique:
Formation universitaire en Communications, en Marketing, de préférence dans le domaine de la promotion et de la publicité ou l'équivalent.

Expérience:

Expérience pertinente dans le domaine de l'information, de la programmation publicitaire ou des relations publiques.

Qualités personnelles:

Facilité d'expression verbale et littéraire, capacité de synthèse, vulgarisateur, imagination créatrice, entretient. Sensible aux problèmes sociaux et à la mission sociale du Centre de Services Sociaux.

ENDROIT DE TRAVAIL:

Centre Administratif du C.S.S. - Gaspé

RÉMUNÉRATION:

Selon les échelles en vigueur dans les Centres de Services Sociaux.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae devront parvenir avant le 3 mars 1975 au:

Responsable de la Gestion des Ressources Humaines,
C.S.S. de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine,
C.P. 39, GASPE, P.Q.
G0C 1R0
TÉL.: (418) 368-3381.



LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

DEMANDE

UN SURVEILLANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION POSTE TEMPORAIRE (durée d'environ 3 ans)

AFFECTATION PRÉVUE:

Au niveau de la Commission

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES:

- Sous l'autorité du Coordonnateur de l'Aménagement, le Surveillant des travaux de construction assume les responsabilités qui lui sont confiées relativement à la construction d'une ou plusieurs écoles polyvalentes.
- Il participe à la préparation des plans et devis avec les professionnels et les représentants de la Commission.
- Il vérifie si l'immeuble s'érige conformément aux plans et devis approuvés et selon les termes du contrat.
- Il participe aux réunions de chantier.
- Il vérifie toutes les activités du cheminement du projet et compare avec l'échéancier prévu.
- Il vérifie toutes les modifications au contrat et fait les recommandations appropriées.
- Il s'assure que les politiques du ministère et de la Commission sont suivies et que tous les documents requis sont fournis.
- Il prépare le programme d'entretien préventif selon les exigences du devis et les recommandations du manufacturier.
- Il produit régulièrement et sur demande tout rapport requis par la Commission concernant l'état des travaux.
- Il assume toute autre tâche connexe que lui confie son supérieur.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Diplôme universitaire en Génie ou Architecture.
- Deux (2) ans d'expérience pertinente dans la construction d'immeubles.
- À défaut d'un diplôme universitaire, une expérience de dix (10) ans dans la construction d'immeubles sera considérée.

SALAIRE:

\$8.810.00 à \$17.002.00

Toute demande d'emploi et curriculum vitae doivent être recues le 24 février au:

CONCOURS: C-162
Directeur des Services du Personnel
225, rue St-Rédempteur
HULL.



collège de sherbrooke

ADJOINT AU DIRECTEUR DES SERVICES AUX ÉTUDIANTS

Attributions:

L'adjoint au D.S.E. est principalement responsable de l'organisation et de l'administration du centre d'éducation physique. De plus, l'adjoint au D.S.E. sera également responsable de toute autre tâche que lui confiera son supérieur immédiat.

Critères d'admissibilité:

- Diplôme universitaire exigeant au minimum seize (16) années d'études, de préférence en éducation physique ou en administration.
- Cinq (5) années d'expérience pertinente.

Salaire:

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation.

Les candidatures devront parvenir au Secrétaire général au plus tard le 27 février, à 17h, à l'adresse suivante:

Paul Gervais,
Secrétaire général,
Collège de Sherbrooke,
475, rue Parc,
Sherbrooke J1H 5M7



COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE CHAUVÉAU

recherche

1 COORDONNATEUR DES SERVICES DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

Attributions:

Le responsable de l'éducation des adultes planifie, organise, coordonne et évalue les activités d'enseignement et les activités éducatives et psychosociales offertes par la commission en vue de la promotion collective et individuelle des adultes.

Il avise son supérieur immédiat et anime les agents d'éducation des adultes relativement aux programmes dispensés, aux techniques, méthodes et documents à utiliser, aux modes d'évaluation et de contrôle à appliquer.

Il évalue le personnel sous sa responsabilité.

Il accomplit toute autre tâche que lui confie son supérieur immédiat.

Critères d'admissibilité:

— Diplôme universitaire, exigeant un minimum de seize (16) années d'études, en sciences de l'éducation ou dans une discipline appropriée à l'éducation des adultes ou l'équivalent.

— Huit (8) années d'expérience pertinente dont au moins cinq (5) dans l'éducation des adultes.

N.B. Une expérience pertinente supérieure au minimum requis pourra compenser pour une scolarité inférieure au minimum de même que des qualités supérieures pourront compenser pour une expérience inférieure au minimum.

Les personnes admissibles et intéressées à postuler ledit poste feront parvenir leur offre de services accompagnée de leur curriculum vitae au plus tard le 24 février, 16 heures à:

Commission Scolaire Régionale Chauveau
a/s Directeur du Personnel
1 avenue Chauveau
Neuchâtel, Québec
G2C 1A1

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL



PHYSIOLOGIE ANIMALE COMPARÉE

Qualités requises:

Ph.D. ou D.Sc. et expérience de recherche en physiologie animale comparée. Possession de la langue française parlée et écrite.

Fonctions:

Enseignement de cours généraux de physiologie animale comparée et d'autres cours traitant possiblement du métabolisme animal. Recherches. Direction de candidats à la maîtrise et au doctorat. Participation à la vie du département.

Titre et traitement:

Professeur adjoint, agrégé ou titulaire: de \$13,310 à \$26,000 par année suivant les qualités du candidat.

Date d'entrée en fonction:

Le 1er juin 1975 ou le plus tôt possible après cette date.

Date de clôture de la réception des candidatures:

Le 31 mars 1975.

Toute personne intéressée à poser sa candidature est invitée à écrire à l'adresse suivante:

Professeur Pierre Jolicoeur, Directeur
Département des Sciences biologiques
Université de Montréal
Case postale 6128
Montréal 101, Québec, Canada



Université du Québec
École nationale d'administration publique

CONSEILLERS EN PERFECTIONNEMENT

Devant le développement de ses activités, la Direction du perfectionnement de l'E.N.A.P. est à la recherche de conseillers en perfectionnement.

Fonctions:

Sommaire de la fonction:
Ces conseillers seront affectés aux centres de perfectionnement des administrateurs municipaux et de la Fonction publique, lesquels se sont ajoutés aux centres des Affaires sociales et de l'Éducation.

Si vous désirez:

- participer à la détermination des besoins de perfectionnement...
- élaborer des programmes de perfectionnement...
- programmer et organiser des activités de perfectionnement...
- animer et diriger des sessions...
- participer à l'évaluation des programmes...
- oeuvrer au sein d'un groupe dynamique...
- participer à l'évolution des organismes publics et para-publics...

L'E.N.A.P. vous offre la possibilité d'assumer d'importantes responsabilités dans la conception, l'organisation et la réalisation d'activités de perfectionnement à l'intention des administrateurs des secteurs publics et para-publics.

Exigences:

- Les candidats auront de préférence:
 - une formation universitaire;
 - une expérience pratique pertinente d'au moins trois ans;
 - une facilité de communication orale et écrite.

Traitement:

La rémunération dépendra des qualifications et de l'expérience.
Les candidats sont invités à faire parvenir leur curriculum vitae avant le 7 mars 1975, à:

Directeur du perfectionnement
École nationale d'administration publique
625, rue St-Amable
Québec, Qué. G1R 2G9



collège de sherbrooke

DIRECTEUR DES SERVICES AUX ÉTUDIANTS

Attributions:

— Le directeur des services aux étudiants planifie, organise, coordonne et évalue un ensemble de services offerts aux étudiants.

— Il est notamment responsable des services suivants: orientation, psychologie, counseling spirituel, services sociaux, services de santé, services de placement, de l'aide financière et du logement, pastorale, socio-culturelle et sportive.

— Il anime le personnel qui offre ces services.

— Il évalue le personnel sous sa responsabilité.

— Il accomplit toute autre tâche que lui confie son supérieur immédiat.

Critères d'admissibilité:

- Autorisation personnelle permanente d'exercer dans des écoles l'une ou l'autre des fonctions reliées au champ de la vie étudiante.
- Diplôme universitaire exigeant un minimum de seize (16) années d'études dans l'une ou l'autre des disciplines du champ d'activités des services aux étudiants.
- Cinq (5) années d'expérience pertinente.

Salaire:

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation.

Les candidatures devront parvenir au Secrétaire général au plus tard le 27 février, à 17h, à l'adresse suivante:

Paul Gervais,
Secrétaire général,
Collège de Sherbrooke,
475, rue Parc,
Sherbrooke J1H 5M7

REPRESENTANTS VALEURS MOBILIÈRES

Notre firme de courtiers en valeurs, établie depuis très longtemps, étend ses activités. Elle offre à ses représentants une ambiance stimulante et dynamique. Notre croissance a ouvert des postes très intéressants pour des vendeurs à travers tout le Canada. Les candidats que nous recherchons devront avoir:

- un vif intérêt pour les marchés canadiens des valeurs mobilières
- de solides antécédents montrant leur intégrité, leur maturité et l'aptitude à communiquer efficacement
- une préférence pour une formule de rétribution en fonction des résultats

NOTRE FIRME OFFRE:

- un programme complet de formation
- une vaste participation aux souscriptions de titres canadiens
- des moyens d'action sur le marché monétaire, le marché des obligations et la bourse
- des services de recherche compétents
- une réputation très enviable basée sur la compétence du personnel

Les candidats choisis auront des possibilités exceptionnelles de s'assurer des revenus élevés. Les offres de services seront traitées avec une DISCRETION ABSOLUE. Prière de s'adresser à:

M. Bernard J. Maitre

A. E. Ames & Cie

Limitée

Maison fondée en 1889

630, boulevard Dorchester, ouest, Montréal
Téléphone: (514) 861-1751

Bureaux dans les grandes villes canadiennes et à New-York, Londres, Paris, Lausanne et Tokyo

Stanké quitte les Éditions La Presse 28 tableaux sont volés au Musée d'art moderne de Milan

M. Alain Stanké a annoncé hier sa démission du poste de directeur général des Éditions La Presse qu'il avait contribué à fonder à l'automne de 1971. L'éditeur montréalais, en confirmant cette rumeur dont LE DEVOIR faisait état lundi, a toutefois démenti la nouvelle selon laquelle il occuperait un poste de direction au ministère des Affaires culturelles, poste pour lequel il avait été indirectement pressenti.

Il n'a cependant pas indiqué les raisons qui le poussent à quitter le Service des Éditions de La Presse où, en trois ans, 130 titres ont été publiés. M. Stanké se borne à dire que "le fait que l'on ait réussi à faire un succès d'une entreprise, comme c'est le cas pour les Éditions La Presse, ne signifie pas qu'il faille s'en contenter". M. Stanké a ajouté qu'il a "un vaste projet" dont il tient à garder le secret pour le moment.

projet qu'il n'aurait pu réaliser dans les structures actuelles du journal La Presse. Avant d'assumer la direction des Éditions La Presse, il avait été durant 10 ans directeur général des Éditions de l'Homme. A La Presse, sous l'autorité de l'éditeur, M. Roger Lemelin, M. Stanké avait lancé, avec la collaboration de maisons européennes, un nouveau genre de co-édition grâce auquel les lecteurs québécois pouvaient se

procurer certains livres aux mêmes prix qu'à Paris. Les ouvrages ainsi coédités étaient entièrement fabriqués au Québec et paraissaient simultanément à Paris et à Montréal. Au moment de quitter La Presse (sa lettre de démission a été adressée à M. Lemelin au cours du week-end), M. Stanké souligne que le domaine de l'édition est entré dans une phase d'intégration avec les autres médias de communication, les journaux, les magazines, la radio et la télévision. C'est du reste à cette intégration que visait l'éditeur démissionnaire en entrant à La Presse; mais il n'a pu réaliser les projets qu'il entretenait, du moins en totalité, en raison des conditions qui lui ont été faites et des limitations budgétaires. A l'origine, M. Stanké avait prévu, outre des livres, la publication de périodiques et la réalisation de matériel audio-visuel. Le "vaste projet" auquel il fait allusion, sans toutefois en indiquer la nature, s'inscrit encore, croit-on savoir, dans le

secteur de l'édition et des publications. En bonne logique, M. Stanké ne quitterait pas La Presse pour assumer des responsabilités semblables dans une autre maison déjà établie. On peut donc penser qu'il se propose de créer une nouvelle entreprise.

Musée d'art moderne de Milan

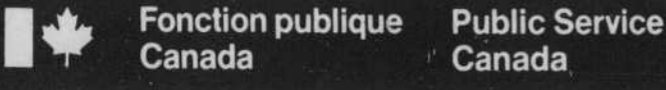
MILAN (Reuter) — Des voleurs ont cambriolé, la nuit dernière, le Musée municipal d'art moderne de Milan, emportant 28 toiles, dont une douzaine de chefs-d'œuvre impressionnistes. Les tableaux volés comprennent notamment des toiles de Corot, Cézanne, Renoir, Van Gogh, Gauguin, Bonnard et Sisley. La valeur des œuvres volées est estimée à environ \$1.5 million. Il s'agit du second vol de chefs-d'œuvre effectué en Italie en l'espace de deux semaines. Il y a onze jours, trois chefs-d'œuvre de la Renaissance hors de prix — deux Piero della Francesca et un Raphael — avaient été subtilisés à Urbino. A Milan, l'effraction a été commise, semble-t-il, entre quatre et six heures du matin. Les voleurs se sont introduits dans le musée par une fenêtre du premier étage qui n'était ap-

paremment pas branchée sur le dispositif d'alarme électrique. La police interroge les cinq meilleurs de nuit qui étaient de service pour établir comment les auteurs de cette nouvelle opération à sensation ont évité d'être remarqués lors de leurs rondes régulières. Un des conservateurs du musée, M. Lino Montagna, a déclaré aux journalistes que le vol avait été certainement confié à des professionnels. "Ils n'ont volé que les meilleures pièces de notre collection," a-t-il dit. Les tableaux, pour la plupart des petites toiles de 50 cm sur 100 avaient été légués au musée, en 1958, par la veuve d'un collectionneur milanais de renom, M. Carlo Grossa. Parmi les tableaux emportés figurent "Le Retour à la ferme" de François Millet, "Lavandières à Trouville" d'Eugène Boudin, un "Paysage" d'Alfred Sisley, "Promenade au bord de

la mer" d'Auguste Renoir, "Les voleurs et l'âne" de Paul Cézanne, "Femmes bretonnes" de Van Gogh, "Le coup de vent" de Camille Corot ainsi que plusieurs œuvres d'Hadrien Van Utrecht, Berthe Morisot et Edouard Vuillard. Cette affaire ne va pas manquer de relancer la vive polémique déclenchée en Italie à propos du pillage du patrimoine artistique national. Près de 11,000 œuvres d'art ont disparu dans les musées et galeries publiques, l'année dernière seulement. Le sénateur Giovanni Spadolini, ministre des Affaires culturelles, s'est rendu hier par avion à Milan et il a dénoncé la "situation de négligence et d'abandon" dans laquelle se trouvent les musées italiens. M. Spadolini a promis que le gouvernement allait agir d'urgence pour renforcer les mesures de sécurité dans les endroits qui abritent des œuvres d'art.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions en page 10



CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES
L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL
recherche des agents de planification ayant un intérêt dans le développement international pour travailler à Ottawa.
TRAITEMENT JUSQU'À \$21 535

L'AGENT DE PLANIFICATION est responsable de:
a) l'analyse de la macro-économie et de la politique des pays en voie de développement;
b) l'élaboration de la stratégie d'aide canadienne;
c) l'élaboration et l'évaluation de projets et de programmes spécifiques orientés vers l'obtention de résultats concrets en matière de développement à l'étranger.
Pour atteindre ces objectifs l'agent de planification coordonne l'équipe de projets composée de conseillers spéciaux, de spécialistes en ressources et de chargés de projets.

LE CANDIDAT doit posséder un baccalauréat spécialisé en économique, ou l'équivalent de même qu'une formation et/ou une expérience dans un domaine connexe, comme les sciences politiques, la sociologie ou l'histoire.
L'initiative, la maturité et le désir de relever des défis sont des qualités essentielles pour ce poste.
Nos représentants sont à Montréal, aujourd'hui et demain les 18 et 19 février.
TÉLÉPHONEZ-LEUR entre 18:00 et 22:00 heures à l'un des numéros suivants: 282-3302, 04, 07, 08 ou 283-5779.

EXIGENCES LINGUISTIQUES:
La connaissance du français ou de l'anglais est essentielle pour ces postes. Certaines autres postes peuvent aussi exiger la connaissance de l'espagnol ou du portugais.
Les dispositions de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique s'appliquent aux nominations dans le cadre de ce concours.

DIRECTEUR DE PROJETS CONSTRUCTION

\$30,000 à \$35,000 + encouragement financier

Une importante société internationale s'occupe actuellement d'un important programme de construction immobilière dans la région de Montréal. Cette dernière recherche à cette fin un directeur expérimenté capable de diriger les travaux de construction d'un ensemble résidentiel, commercial et industriel. Relevé du président, le directeur de projets de construction aura la responsabilité d'un personnel composé d'ingénieurs, de techniciens et de spécialistes de la planification, de la conception et de la construction.

Les candidats seront des ingénieurs bilingues, possédant de l'expérience dans tous les secteurs de la construction, en particulier ceux de la surveillance des travaux sur place et des négociations avec les gouvernements municipaux, les architectes, les entrepreneurs généraux, les ingénieurs-conseils et les sous-traitants. Dynamiques et sûrs d'eux-mêmes, ils tireront une grande satisfaction de l'étendue de la fonction et de l'autonomie laissée dans la réalisation des travaux.

Vous référant au dossier 45-11-589, veuillez adresser votre demande à David Soles, Suite 835, 1 Place Ville-Marie, Montréal Québec H3B 2A3

P. S. ROSS & ASSOCIÉS
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION
ASSOCIÉS: JACQUES BAYLAUQO, ROBERT BROUILLARD, MICHEL GAUCHER

postes en afrique pour vérificateurs qualifiés

Notre maison affiliée, Price Waterhouse & Cie (Afrique), recherche quatre comptables agréés pour son bureau de Kinshasa au Zaïre (autrefois le Congo Belge). La durée des contrats sera fixée à l'amiable, mais elle ne sera pas inférieure à deux ans.

Ces postes offrent à leurs titulaires une occasion exceptionnelle de perfectionnement professionnel rapide et d'avancement; ils comportent aussi la fascination de travailler dans une culture différente. Les candidats devront avoir la compétence nécessaire pour assumer des responsabilités et faire face à la variété immense des problèmes des clients.

Les qualifications requises sont les suivantes:
■ diplôme canadien, ou étranger équivalant au C.A.
■ un à trois ans d'expérience en vérification après l'obtention du diplôme
■ bilinguisme — français et anglais

- ciblitaire de préférence.
- Les candidats choisis recevront:
■ une rémunération généreuse en rapport avec leurs qualifications et leur expérience
■ des vacances annuelles de six semaines
■ le remboursement des frais de transport ou de congés au Canada tous les ans.
- Les candidats retenus seront convoqués pour une entrevue préliminaire à Montréal et pourront ensuite être invités à rencontrer notre associé du Zaïre le 24 mars, également à Montréal.
- Les postulants sont priés d'envoyer leur curriculum avec des détails complets sur leur formation et leurs antécédents professionnels et salariaux, et d'indiquer sur l'enveloppe la mention "Dossier no 803". Discretion absolue assurée. Adresser à

Price Waterhouse et Associés
conseillers en administration

5 place ville marie, montréal H3B 2G4
2 place québec, québec G1R 2B6

membre de l'association canadienne des conseillers en administration

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS
Nous donnons par les présentes avis que Nabli Pharon, technicien en électricité, domicilié et résidant au 306, rue Alexis Nihon, en la ville de St-Laurent, district de Montréal, s'adresse au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour obtenir un décret changeant son nom pour celui de "LAWRENCE VINCENT STEVENS".
St-Laurent, ce 10 février 1975.
DESOTEAUX, ROSEN & LORD
PROCUREURS DU REQUÉRANT

AVIS
Avis est par la présente donné que Joseph Napoléon Adélaïde Labelle, employé des postes, domicilié au 1409 rue Durocrot, Montréal, dans la province de Québec, fera application au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour permission de changer l'un de ses prénoms, soit Adélaïde pour celui de André de sorte qu'il soit dorénavant connu sous le nom et prénoms de Joseph Napoléon André Labelle.
Montréal, le 13 février 1975
GAUDETTE & AUDET,
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
No 500-05-014547-747
ANDRÉ GUILLEMETTE, étudiant, domicilié et résidant au 2359 rue Saint-Charles, dans les cité et district de Montréal, demandeur.

DAME NICOLA GARBUIT, domiciliée et ayant résidé au 3283 rue Saint-Jacques, dans les cité et district de Montréal, demanderesse.
Il est ordonné à la défendresse de comparaître dans le mois:
SELIM NAGUIB, prot. adjoint, C.S.M.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
No 500-05-001306-750
GERMAIN LEGAUT, résident et domicilié en les Cité et district de Montréal, DEMANDEUR

JEAN-GUY DUBÉ, autrefois résidant en les Cité et District de Montréal présentement de lieux inconnus, DEFENDEUR
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur JEAN-GUY DUBÉ est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.
MONTRÉAL, ce 12 février 1975
SELIM NAGUIB P.A.C.S.M.
Mes DEVEAU & LAVOIE
3602 est rue Sherbrooke
Montréal, Q.U.E.
PROCUREURS DU DEMANDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
No 12-049086-758
JEAN BARIBEAU, domicilié et résidant au 734, avenue Outremont, app. 3 à Montréal, district de Montréal, requérant

PHUONG ANH NGUYEN, de lieux inconnus, intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée PHUONG ANH NGUYEN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 10 février 1975
DE GRANDPRE, COLAS, AMYOT
LESAGE, DESCHENES & GODIN
Procureurs du requérant
Suite 2501, Case Postale 108
Place Victoria
Montréal, Québec
H4Z 1C2

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
No: 500-12-047564-749
DAME MARIELLE DUVAL, résidant et domiciliée en les Cité et district de Montréal, REQUÉRANTE

ROBERT BINETTE, présentement de lieux inconnus, INTIME
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé ROBERT BINETTE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requêteur procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 12 février 1975
SELIM NAGUIB
Registraire-adjoint

Mes MALO WILHELMY & ASS.,
2194 est rue Sherbrooke,
Montréal, Q.U.E.
PROCUREURS DE LA REQUÉRANTE

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
ALBERT VICTOR ABOUETBOUL, étudiant, domicilié et résidant au numéro 1563 avenue McGregor, App. 11, dans les cité et district de Montréal, s'adresse au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de ALBERT VICTOR TEBOU. Ce changement sera applicable également à son épouse, Dame Louise Leclerc.
MONTRÉAL, ce 13e jour de février 1975
Bernard Sepinwall, avocat.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLLETTE
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE JOLLETTE
COUR SUPERIEURE
No: 05-016 428-748
DAME CARMELA LUMIA, demanderesse

GASPARD CATAZARZO, défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, GASPARD CATAZARZO, est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la date de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de séparation accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 11 février 1975
(SIGNÉ) W. LEFEBVRE
PROTONOTAIRE ADJOINT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
DIVISION DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
No 12-048-807-758
DAME JEANNE D'ARC O'DRORN, ménagère demeurant et domiciliée dans les cité et district de Montréal, requérante.

ARTHUR LANDRY, de lieux inconnus, intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, ARTHUR LANDRY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 11 février 1975
JEAN GUY VAUGEOIS
LABELLE CHARBONNEAU & VILLEMURE
4355 est rue Beaubien
suite 103
Montréal, Québec
H1T 1V1

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 11 février 1975
SELIM NAGUIB, Registraire Adjoint

BUREAU D'AMÉNAGEMENT DU NOUVEL AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL
APPEL D'OFFRES
Projet No. 600-392 — Système d'alarme pour incendie, aéroport des passagers.
Sur l'emplacement du nouvel aéroport international de Montréal, Mirabel, Québec.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES pour le projet ci-haut mentionné et adressées au:
Bureau des Appels d'Offres
Bureau d'Aménagement du Nouvel Aéroport International de Montréal
3e Aile, 3e Étage
Édifice du Port de Montréal
Cité du Havre
Montréal, Québec H3C 3R4

seront reçues jusqu'à 15:00 heures (Heure de Montréal), mercredi, le 12 mars 1975.
Les plans, devis et documents de soumission qui s'y rapportent peuvent être obtenus par les entrepreneurs à l'adresse ci-haut mentionnée sur présentation d'un chèque visé de \$100.00 émis au nom du Receveur général du Canada. Le dépôt est remboursable sur remise des plans et devis en bon état dans un délai de quatorze (14) jours de l'ouverture des soumissions.

Les autres parties intéressées pourront examiner les plans et devis aux bureaux suivants:
Association de la Construction de Montréal, 4970, Place de la Savane, Montréal, Québec.
Association de la Construction de Québec, 375 Verdun, Québec, Québec.
Association des Constructeurs de la Mauricie Inc., 400, William, Trois-Rivières, Québec.
Association des Constructeurs du District de Hull, 3, rue Cholette, Hull, Québec.

Pour informations supplémentaires, prière d'appeler le Bureau des Appels d'offres à (514) 283-6824.
Le Ministère des Transports ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.
B. Baribeau
Administrateur délégué

PRENEZ AVIS que Hudon et Orsali Limitée — Hudon and Orsali Limited, demande à la Commission des Transports du Québec l'émission d'un permis l'autorisant à effectuer la location à court terme (moins d'un an), de camions, tracteurs, remorques ou semi-remorques à Hudon et Daudelin Ltee — Hudon and Daudelin Ltd.
Toute personne intéressée peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec dans les 4 jours de la première parution du présent avis.
Pierre Hogue,
Procureur de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLLETTE
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE JOLLETTE
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
No: 705-12-00049-75
ANDRÉ ST-LOUIS, domicilié et résidant au 7530 Rivière Sauvage, à St-Michel-des-Sts, district Jollette, demanderesse

DAME PIERRETTE MORIN, d'adresse inconnue, partie intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie intimée, Pierrette Morin est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Jollette à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires que la partie requérante sollicite contre vous.
Jollette, ce 11 février 1975
Nicole Bourdon
REGISTRAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
No 500-12-048309-755
DAME ANNA CAGLIASTRO, résidant et domiciliée au 2257 rue Marc, à Vimont, Laval, district de Montréal, requérante.

MATTEO (dit Mathieu) DAMATO, de lieux inconnus, intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, MATTEO (dit Mathieu) DAMATO, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
LAVAL, le 11 février 1975
SELIM NAGUIB, Registraire Adjoint

Saint-Aubin, L'Orléans, Charbonneau & Lacroix, a/s Me Gilles L'Orléans, 3509 boul. de la Concorde, Suite 207, Duvernay, Laval, P.Q. DOM. ELU, 31 Ouest, St-Jacques, Montréal, P.Q. a/s Linteau & Linteau, H.C.S.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM
ALPHONSE NELSON, journaliste, résidant et domicilié au 5360 rue Jeanne d'Arc, dans les cité et district de Montréal, s'adresse au Lieutenant-Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom de famille de Nelson à LEVELLE.
MONTRÉAL, le 12 février 1975
Labelle, Charbonneau et Villemure
Procureurs du requérant

AVIS
Avis est donné par ces présentes que par contrat exécuté le 31 janvier, 1975, A.E.S. Leasing Ltd. vend, cède et transfère à Canadian Affiliated Financial Corp. toutes ses créances présentes et futures. Ce contrat a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal, le 3 février 1975 sous le numéro 2577590.
Montréal, le 10 février 1975
Canadian Affiliated Financial Corp.

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE RENALD ROGER BOUCHARD
AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS
Avis est par les présentes donné que RENALD ROGER BOUCHARD, débiteur, a déposé entre mes mains, une proposition en vertu de la Loi sur la faillite. Il sera tenue une assemblée générale des créanciers, le 7ème jour de mars 1975, à dix heures (10:00) de l'avant-midi, au bureau du séquestre officiel, 10 est rue Notre-Dame, Montréal, Québec.
Le 13 février 1975.
C. A. MICHAUD SYNDIC

BUREAU DE C. A. MICHAUD, SYNDIC
1010 Cste Beaver Hall — Suite 607
Montréal, Québec Tél. — 866-5481

Travaux publics Canada / Public Works Canada

APPEL D'OFFRES
LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'administrateur régional des Services financiers et administratifs, région de la Capitale, ministère des Travaux publics, pièce 108, 66, rue Slater, Ottawa (Ontario), K1A 0M3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçus jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, pièce 110, 66, rue Slater, Ottawa (Ontario) K1A 0M3 sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISES
Numéro 77456 - Modification du 2e niveau, Direction des Normes, ministère de la Consommation et des Corporations, Parc Tunney, Ottawa, Ontario.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Toronto et Montréal.
Date limite: mardi, le 11 mars 1975.
Dépôt: \$50.00

BUREAU DÉPOSITAIRE DES SOUMISSIONS: Les sous-traitants pour travaux de plafonds de carreaux acoustiques, d'électricité et de mécanique doivent présenter leur soumission par l'entremise du Bureau dépositaire des soumissions, 196, avenue Bronson, Ottawa, Ontario, au plus tard à 15 heures, le vendredi, 7 mars 1975, conformément aux dispositions du document intitulé "Principes et procédures à suivre pour présenter des offres aux dépôts de soumissions concernant les travaux fédéraux", deuxième édition, 1er avril 1970.

Numéro 77446 - Modification pour l'installation d'un laboratoire de physique (ministère de la Défense nationale), Imprimerie du gouvernement, boul. Sacré-Coeur, Hull, Ottawa, Ontario.

On peut consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Toronto et Montréal.
Date limite: mardi, le 11 mars 1975
Dépôt: \$50.00

Numéro 77764 - Rénovation du revêtement des façades, édifice Lorne, rue Elgin, Ottawa, Ontario.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Toronto et Montréal.
Date limite: mardi, le 11 mars 1975
Dépôt: \$250.00

BUREAU DÉPOSITAIRE DE SOUMISSIONS: Les sous-traitants des travaux de mécanique doivent présenter leur soumission par l'entremise du Bureau dépositaire des soumissions, 196, avenue Bronson, Ottawa, Ontario, au plus tard à 15 heures, le vendredi, 7 mars 1975, conformément aux dispositions du document intitulé "Principes et procédures à suivre pour présenter des offres aux dépôts de soumissions concernant les travaux fédéraux", deuxième édition, 1er avril 1970.

INSTRUCTIONS
Le dépôt afférant aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque visé tiré sur une banque à laquelle s'applique la Loi sur les banques ou la Loi sur les banques d'épargne du Québec, établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur réception des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.
Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formulaires fournis par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt déterminé aux documents de soumission.
Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Le Chef des Services financiers et administratifs de la région de la Capitale, W.R. Ewing

musique

par Gilles Potvin

Le juste équilibre d'Arthur Fiedler

Arthur Fiedler, avec ses quatre-vingts ans, sa chevelure d'argent et sa baguette énergique, était de nouveau au pupitre de l'Orchestre symphonique de Montréal, dimanche après-midi, salle Wilfrid-Pelletier, pour un autre des concerts de la série commanditée par Esso. L'indestructible animateur des Boston "Pops" qu'il dirige depuis 1930 avec le succès que l'on sait, a visiblement réjoui son auditoire très nombreux en lui présentant un programme taillé sur mesure, apprêté à la façon Fiedler, c'est-à-dire un juste équilibre entre le solide et la garniture.

Dans la première moitié, Fiedler a dirigé avec une étonnante vigueur le "Cortège nuptial" du "Coq d'Or" de Rimsky-Korsakov et une "Ouverture de fête" de Chostakovitch, suivis de l'œuvre la plus substantielle du programme, la "Rhapsodie sur un thème de Paganini" de Rachmaninoff, laquelle fut jouée par le jeune pianiste montrealais Robert Mayerovitch qui remplaçait, pour des raisons non divulguées, un autre pianiste montrealais, Richard

Gresko, annoncé précédemment. Mayerovitch a joué avec brio mais un peu nerveusement. L'on sentait d'ailleurs que la mise au point était assez quelconque, le pianiste avançant ou suivant la baguette du chef. Mais Mayerovitch, déjà gagnant du Concours de l'OSM, a montré qu'il est un pianiste sérieux et compétent.

La partie garniture du programme a commencé avec la valse "Aimer, boire et chanter" de Strauss, jouée dans sa version originale, avec sa longue introduction, suivie de la "Danse rituelle du feu" de Manuel de Falla. Puis Arthur Fiedler est arrivé à sa spécialité: la musique populaire américaine présentée dans des versions symphoniques savamment préparées par des experts. Le nom de Burt Bacharach est aujourd'hui en tête du palmarès avec ses chansons à la mode et sa comédie musicale "Promises, Promises". Ce musicien américain qui étudia la musique sérieuse ici, à la faculté de musique de l'université McGill, est un mélodiste dans la meilleure tradition américaine. Refletant encore les succès du jour, Fiedler a ensuite choisi le célèbre ragtime de Scott Joplin, popularisé par "The Entertainer" ainsi que des pages de Hamlisch et de Raye-Prince, couronnant le tout avec le succès d'André Popp, "L'A-

mour est bleu", élégant coup de chapeau à l'auditoire francophone.

Le concert gratuit de Radio-Canada, vendredi, salle Claude-Champagne, a été incontestablement dominé par la présence du violoniste canadien Steven Staryk, dont la virtuosité contenue, la musicalité toujours présente comme la sonorité pleine et chaleureuse, en font probablement le violoniste numéro un au Canada à l'heure actuelle. Il est indéniable que le nom de Steven Staryk devrait briller avec beaucoup plus d'éclat dans le monde international. Comment expliquer que ce magnifique instrumentiste ne soit pas plus le violoniste des foules alors qu'il jouit de la plus haute estime de la part de ses collègues? Il semble qu'il y ait chez lui une certaine retenue et qu'il répugne à extérioriser davantage son jeu, tout au moins dans le répertoire de bravoure comme, justement, ce Concerto no 2 de Wieniawski qu'il avait choisi pour l'occasion.

Techniquement, ce fut une exécution irréprochable, mais il y manquait ce panache, ce brio qui sont essentiels à l'exécution des œuvres de ce genre. Par contre, il est difficile d'imaginer des exécutions d'une beauté plus souveraine de l'Adagio en mi, K. 261 et du Rondo en ut, K. 373 de Mozart. Dans ces



Arthur Fiedler, l'indestructible animateur des Boston "pops"

œuvres, Staryk se rapproche d'un Thibaud ou d'un Goldberg par la beauté sonore et la pureté du style.

Jean Deslauriers a accompagné le soliste avec sa rigueur habituelle et il a également dirigé l'ouverture "Le Roi d'Ys" de Lalo, page négligée laquelle a permis d'entendre un très beau solo de la part d'Ivan Williams, violoncelliste. L'adagio du ballet "Spartacus" de Khatchaturian est vraiment une œuvre assez banale, où les clichés abondent, surtout si on

la compare aux extraits de "Roméo et Juliette" de Prokofiev par lesquels le programme s'est terminé. Si Prokofiev sait être simple, bref et direct, Khatchaturian, de son côté, reste plutôt verbeux et fabriqué, cela en dépit d'une instrumentation brillante.

CKVL-FM... en direct

par Jacques Thériault

Depuis le début de février, CKVL-FM privilégie une politique toute nouvelle en matière de programmation et diffuse des émissions "en direct" de la boîte à chansons Le Patriote, de l'hôtel Nelson, du Lovers Disco-Club de Laval et de la boîte de jazz In Concert. C'est hier après-midi seulement que les promoteurs de cette station radiophonique faisaient état de ces modifications importantes apportées à leur grille horaire, jugeant qu'il était "normal" de jauger les réactions suscitées par cette formule avant de la consacrer officiellement.

C'est au Patriote que cette rencontre avait lieu, en présence de quelques chansonniers québécois dont Raymond Lévesque et Georges Dor. N'anticipons pas sur les raisons qui ont incité ces derniers à se déplacer, mais depuis que CKVL-FM diffuse uniquement en langue française "l'accent a été mis sur les œuvres québécoises et ce sont nos compositeurs et chansonniers qui sont à l'honneur", explique la direction du poste montréalais.

Entièrement renouvelée, donc, cette programmation vouée au rock, à la chanson comme au jazz devrait contribuer à satisfaire les besoins d'un auditoire plus considérable. Dans le cas des émissions diffusées en direct, la station utilise un nouvel équipement mobile de \$45.000 comprenant une console de seize entrées et une enregistreuse Ampex à quatre pistes qui auraient l'avantage de prêter plus de qualité à la transmission.

De l'hôtel Nelson, dans le Vieux Montréal, on entendra (le mardi entre 22h et 1h) des groupes rock québécois et étrangers; de In Concert, le mercredi entre 22h et 1h également, place au jazz mais les enregistrements seront réalisés pour diffusion ultérieure sur les ondes; au Patriote, c'est entre 19h et 21h, le dimanche, qu'on diffusera les récitals de chansonniers québécois; enfin, du Lovers Disco-Club de Laval, le même jour entre 21h et 22h, on entendra les "grands succès de l'heure, plus les premiers musicaux du Drug de Paris" nous informe-t-on. Et de préciser: "Les disco-clubs font vendre actuellement plus de disques que la radio locale avec un répertoire presque entièrement américain. Grâce à Disco-Plus, CKVL-FM entend modifier cette situation anormale en introduisant de la musique française et québécoise dans ces boîtes à la mode."

Outre ces émissions dites "en direct", CKVL-FM a profité de l'occasion pour présenter d'autres nouvelles émissions: "Les gens et leur musique" (lundi, de 22h à 1h) qui traitera du contenu de quatre microsillons récemment parus; "Diapason" (jeudi, de 22h à 1h), une émission conçue et animée par trois étudiants qui s'appliquent à faire le bilan des manifestations et activités se déroulant dans les cégeps et universités; deux émissions Michel Trahan (vendredi et samedi, de 22h à 3h) qui traitent des cultures québécoise et française; "Plein feu" (dimanche, de 13h à 14h), une série vouée à la formule dite "solid gold" ou "greatest hits"; enfin, les "Concerts internationaux du Dr Feelgood" (dimanche entre 22h et 23h) qui feront entendre des groupes rock bien connus enregistrés en direct de New York, Londres, San Francisco et Hollywood.

DERNIERS JOURS

AMARCORD

Gagnant des prix: Meilleur film de l'année, Meilleur réalisateur: Fellini.

Le meilleur film de l'année.

Un des dix meilleurs films de l'année.

les dernières fiancailles

DE JEAN-PIERRE LÉFÈVRE

Inauguration des Éd. de la Pleine lune

Mme Marie Savard confirme que les Editions de la Pleine Lune — créées principalement pour éditer des ouvrages écrits par des femmes — seront inaugurées le 25 février, à 17 heures, dans les locaux de cette nouvelle maison, 3889 rue Henri-Julien.

Le premier livre lancé, "Le Journal d'une folle", est une œuvre de Mme Savard, écrivain et poète. Le 25 février tombe la veille du jour de la pleine lune de février cette année.

de DENYS ARCAND 14 ANS

UNE VIOLENCE DIGNES DE SAM PECKINPAH!

gina

CELINE LOMEX CLAUDE BLANCHARD

4^e SEMAINE!

CHATEAU • VERSAILLES

LAVAL • Nouveau NATIONAL

les concerts d'orgue de Montréal

DIMANCHE 23 FÉVRIER À 20 H 30

XAVIER DARASSE

Oeuvres de **Alain, Boellmann, Dupré, Franck.**

Billets en vente le soir du concert

Admission \$3.00 (étudiants de 18 à 22 ans)

ÉGLISE NOTRE-DAME

116 ouest, rue Notre-Dame (métro Place d'Armes)

THÉÂTRE MIDI Du Maurier

Dès le mardi 18 février

MANON LASTCALL

de Jean Barbeau

avec Anne Caron — Guy Godin Marie Fresnières — Marc Hébert

mise en scène: Jean-Louis Roux

Décors: Wendell Dennis

tnm \$4.50

84 ouest, Sainte-Catherine 861-0563

en collaboration avec **CJMS**

FOLLEMENT DRÔLE!

PIERRE RICHARD JANE BIRKIN

LA MOUTARDE ME MONTE AU NEZ!

1.20-3.20-5.25-7.25-9.30

CHAMPLAIN

ST. Jean capitol

So! vous invitationne à son nouveau spectacle "Rien détonnant!"

du 11 Fév. au 2 Mars à 20:30 hres

billets: \$2.50 à \$6.00

EN VENTE À LA PLACE DES ARTS ET SAUVÉ FRÈRES

THÉÂTRE MAISONNEUVE

PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

Kébec Spec présente

Beau Domimage

Lundi 17 mars à 1900h & 2230h

Billets de \$3.00 à \$5.00 au TNM et Sauvé Frères

tnm

84 ouest, rue Ste-Catherine 861 0563

et leur bébé... plonges dans un drame déchirant!

L'ENFANT DE LA SOLITUDE

À L'AFFICHE!

ENFANTS MOINS DE 14 ANS... \$1.00

RIVOLI 277-2125

VERSAILLES 725 Sherbrooke E. 353 7880

PAPINEAU 360 Ave. Dorval, 431-5150

GREENFIELD Pk. 671-6129

LAVAL Centre d'achat 1000 588-5154

DORVAL 360 Ave. Dorval, 431-5150

LES FILMS MUTUELS en association avec LES FILMS CLAUDE MICHAUD

D'UNE VIOLENCE INSOUTENABLE.

APRES "VIVA LA MUERTE"

J'IRAI COMME UN CHEVAL FOU

Messe noire et rouge

Générateur de joie, un récit en pleine figure comme une gifle

Le film

Imagine fascinant que s'impose par sa violence

Des images d'un réalisme insoutenable

EMMANUELLE RIVA

GEORGE SHANNON

le DAUPHIN

BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

7.15 - 9.15

LES FILMS MUTUELS en association avec LES FILMS CLAUDE MICHAUD présentent

YVES MONTAND, MICHEL PICCOLI, SERGE REGGIANI, GERARD DEPARDIEU

dans

Vincent, François, Paul et les autres...

UN FILM DE CLAUDE SAUTET

CREMAZIE

ST-DENIS, CREMAZIE 388-4210

7.20 - 9.30

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS, PIERRE DAVID ET YVES ROUSSET-ROUARD présentent

UN FILM EXTRAORDINAIRE SUR LE POUVOIR ABSOLU

GENERAL IDI AMIN DADA

PRESIDENT DE L'UGANDA

Un film de BARBET-SCHROEDER

VILLERAY

ST-DENIS, JARRY 388-5577

7.30 - 9.30

on est bien à



CKVL-FM 100.0



théâtre

par Adrien Gruslin

Un "Champ des morts" moribond

La pièce "Champs des morts", dont les prochaines représentations auront lieu les 20-21-22-23 prochains au Centre d'essai de l'université de Montréal, ne m'a pas emballé outre mesure. Le sujet intéresse mais le spectacle demeure difficile à supporter attentivement

jusqu'à la fin en raison de son statisme et de sa rareté de véritable jeu. Cette adaptation de Roland Lepage, tirée de "Spoon River anthology" d'Edgar Lee Masters, se présente comme un inventaire rituel des morts, de nos morts. La lenteur du cérémonial amène un terrible man-

que de dynamisme dans le spectacle. A un moment donné, on se prend à ne plus écouter.

Le nombre des personnages s'élève à entre trente et trente-cinq, sans compter les groupes, espèces de chœurs dont les lamentations rejoignent celles des chœurs anciens. Compté tenu d'une telle quantité de gens, la production devient littéralement un défilé. Les images filent plus qu'elles ne passent, on les oublie d'autant plus vite que certains des quatorze comédiens jouent mollement, sans grande conviction. Heureusement, d'autres laissent d'excellentes impressions. Ordinairement, les personnages n'ont d'autre rapport entre eux que celui d'être couchés, morts dans le même champ que l'adaptateur a placé ici.

On reconnaît les images d'O-nésime Ménard, cultivateur, de Jos Violon-sans-chagrin vilon-neux, de Zéphirin Lachance qui a tout raté, de la mère de douze enfants, de la veuve Lozier, et de bien d'autres... Toutes familières mais toutes juxtaposées, elles ne permettent pas d'action, un peu comme un défilé de la Saint-Jean-Baptiste sans émeute! Dans ce dernier cas, ce n'est quand même pas la fanfare de Saint-Glin-Glin jouant "O When The Saints" qui sert de transition efficace! Ainsi, le "Champ des morts" utilise des jeux vocaux et visuels dont l'ori-

ginalité ne réussit pas à nous faire oublier le manque de "beat" du défilé. L'ensemble reste bien lourd.

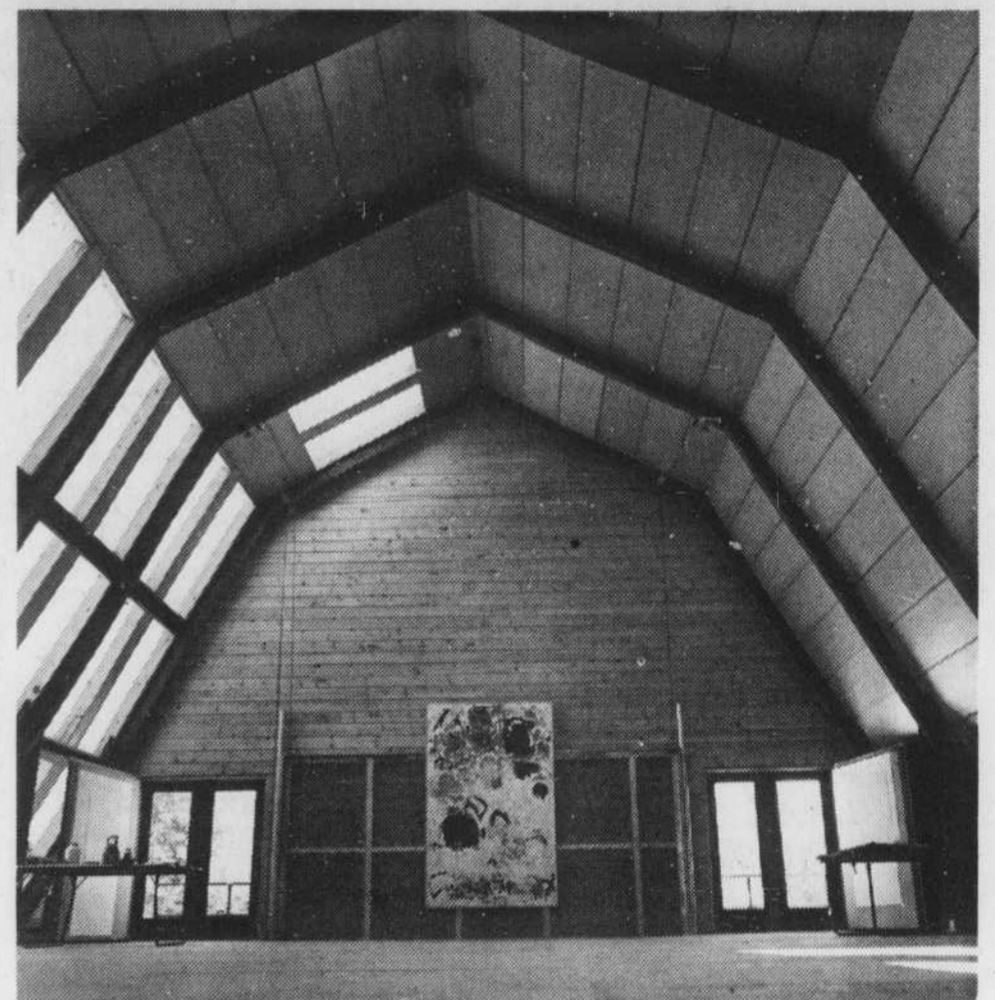
Tout au long du spectacle, les comédiens ne cessent leurs jeux vocaux, leurs bruits. Souvent, ils servent de sourdine au monologue de chaque défunt venant se raconter. Règle générale les huit filles et les six garçons du groupe conservent un bon rythme. Jamais de fausse note ou de son discordant. Leurs voix ont de l'assurance, leur musique émise avec des instruments rudimentaires, tombe bien. En une occasion, après un chœur parlant du "marais gluant de la vie", ils effectuent une pièce musicale réussie avec des clochettes, triangles, cymbales, blocs de bois et autres éléments sonores. On a vraiment l'impression d'une danse macabre, d'un chant des morts.

Les passages qu'on retient davantage offrent des enchaînements directs. Trop peu nombreux, ils correspondent aux trois ou quatre tableaux à plus d'un personnage: le couple Biloéau, les Pouliot, le triangle Martel-Larose-Couillard. Ces êtres ne parlent pas ensemble, mais ils se complètent, ce qui revient presque au même. On passe alors du monologue à une forme de dialogue: le dynamisme et du texte et du spectacle apparaît dans ces scènes. Les phrases contiennent un cy-

nisme évident dans de tels passages. La dose de leur frustration déborde; pourtant, dans leur tristesse infinie, ils finissent par dire que "la mort est encore plus douce que la vie".

La scénographie signée conjointement par Michel Demers et Alain Fournier, cherche à pallier la lourdeur du rituel par des effets visuels, sonores. Parfois réussies et originales, leurs images ne peuvent faire oublier le statisme des personnages de cette messe des morts. Malgré un rodage qu'on sent très net, l'ensemble manque de fermeté, certains comédiens ne l'ont pas. Les incarnations des Zéphirin Lachance, du fils Pouliot, de François Lacombe sont totalement ratées. Celles du curé Langlais, d'Amanda Jolicoeur, de Maître Paradis, de la veuve Lozier et de certains autres ont plus de qualité.

Durant la dernière demi-heure de la présentation d'une heure et demie, on manque trois bonnes occasions de finir. Dommage, car c'est justement la partie la plus lourde à supporter. Trop souvent, l'action s'arrête, on croit la pièce achevée ou se terminant. Ce chant des morts, couchés dans un même champ québécois, ne possède pas toute l'émotion souhaitée. On reconnaît, et puis après!... Le déroulement du défilé n'en finissant plus, "dans la côte en amont d'église".....



Malgré un certain nombre de problèmes dont il a été fait largement écho, la somptueuse revue Forces continue de paraître. Le numéro 28 vient de voir le jour. On y trouvera notamment un article de fond de Laurent Lamy sur le peintre Riopelle qui a ouvert au collaborateur du Magazine sa maison atelier des Laurentides (sur notre photo). Parmi les autres articles, notons une analyse de Jacques Lacroix sur l'attitude du Québec face aux négociations commerciales du GATT; de son côté Marcelin Tremblay brosse un tableau de la grande industrie de l'assurance au Québec; Georges Robert fait état des mesures envisagées par les planificateurs et urbanistes pour contrer la détérioration du milieu urbain; enfin, Ludger Beauregard se demande où en sont la géographie et l'histoire comme disciplines d'enseignement.

par Jean Basile

télévision

Du plus bel homme du Canada au carnaval de Québec

Semaine faste pour la télévision d'Etat! Du moins, on aurait pu jurer que l'on allait assister à un mariage bourgeois ou à un bal de graduation. D'ailleurs, tout le monde se connaissait; ce qui n'est nouveau dans la programmation de Radio-Canada. Et que je t'embrasse, et que je te congratulate, et que je te félicite. Qu'on y pense. Sur les dix candidats, 6 sont des animateurs réguliers de télévision dont 5 à Radio-Canada et un au canal 10: Jacques Boulanger, Yves Corbeil, Normand Harvey,

Serge Laprade et Pierre Nadeau, sans oublier Jacques Fauteux lui-même, qui semble vouloir prendre la succession de Jacques Normand en ce qui concerne le numéro de verres bus à chaque jour. L'anglais de service était Keith Spicer: le sportif, Guy Lafleur et la vedette de cinéma Daniel Pilon.

Le plus bel homme du Canada est chauve, a une grosse tête, dépasse juste la quarantaine et rentre un nombre confortable de dollars dans sa caisse. Il est intelligent aussi et quelque peu anarchiste puisqu'il fut le seul à ne porter le tuxedo lors de la présentation de son prix. On peut donc être tout à fait rassuré: la beauté chez un homme reste ce que la tradition veut qu'elle soit et fort loin des canons esthétiques. Pierre Nadeau n'est pas l'aurige de Delphes, ni le discobole, pas même une vague imitation du dernier playboy de cinéma à la mode. Il est le type du mari parfait, celui qui voudraient avoir, sans doute, toutes les femmes. On devrait bien réintituler ce concours comme suit: "Le meilleur parti du Canada" ou, puisque l'on y est, "Les meilleurs partis de Radio-Canada". Il faudrait aussi faire la mise en scène par André Brassard et les textes de liaisons par Michel Tremblay. Tout cela rendrait ce concours un peu plus piquant qu'il ne l'est.

Parmi les concurrents, Yves Corbeil fut le plus pénible avec son petit cabotage crispé et sa tendance à ne pas quitter le micro. Daniel Pilon le suivit de près avec des détails sur sa carrière et sa prétention à représenter à lui tout seul le Québec là où il est. Keith Spicer se crut obligé de jouer les Anglais qui aiment le Québec avec les idiotismes de services; manie qu'il partagea, d'ailleurs, avec Mireille Mathieu qui se croit obligé maintenant d'alterner l'accent de Marseille et l'accent québécois; mais son "tabourette" peut bien lui remplir trois salles, n'est-ce pas? Serge Laprade fut parmi les plus charmants avec Normand Harvey qui réussit à échapper à Lise Paillette en nous racontant des souvenirs tristes; Benoit Girard fut amusant, ce qui trancha; Guy Lafleur fut égal à lui-même; enfin, Jacques Boulanger fut la tête de turc consentante de la soirée et la foule se réjouit de savoir que Monsieur B met des bigoudis.

Je crois que l'on devrait nous présenter tout ce petit monde là en caleçon de bain et, comme l'on fait pour Miss America, exiger d'eux un petit test de talent qu'ils ne passent pas forcément parce qu'ils apparaissent souvent sur le petit écran. Il est vrai qu'il faudrait alors que Lise Payette et Jacques Fauteux en fassent autant.

La réalisation suivit les lois du genre: une enveloppe qu'on déchante, l'heureux élu qui arrive, un petit bla-bla-bla et l'on recommence avec des entretiens fournis par Kraft et des lettres de services parmi lesquels Sol, seul, eut quelques réléts; comment n'en aurait-il pas? Le tout dura un peu plus d'une heure et vingt minutes, ce qui est beaucoup.

Si je me souviens bien, Lise Payette, quand elle n'était pas encore Lise, voulait faire de ce concours comme une prise de conscience pour les hommes de ce qu'est un "concours de beauté" pour les femmes considérées d'intérêt. Ils sont trop souvent des vitrines conçus dans un matériel un peu terne. Un seul d'entre eux retint finalement l'attention en tant que forme; c'est le gros castor blanc du COJO.

Pour qu'une émission en direct vive et soit intéressante d'un bout à l'autre, il faut encore que l'on s'assure que le matériel à transmettre ait un intérêt suffisant pour pouvoir retenir l'attention des téléspectateurs.

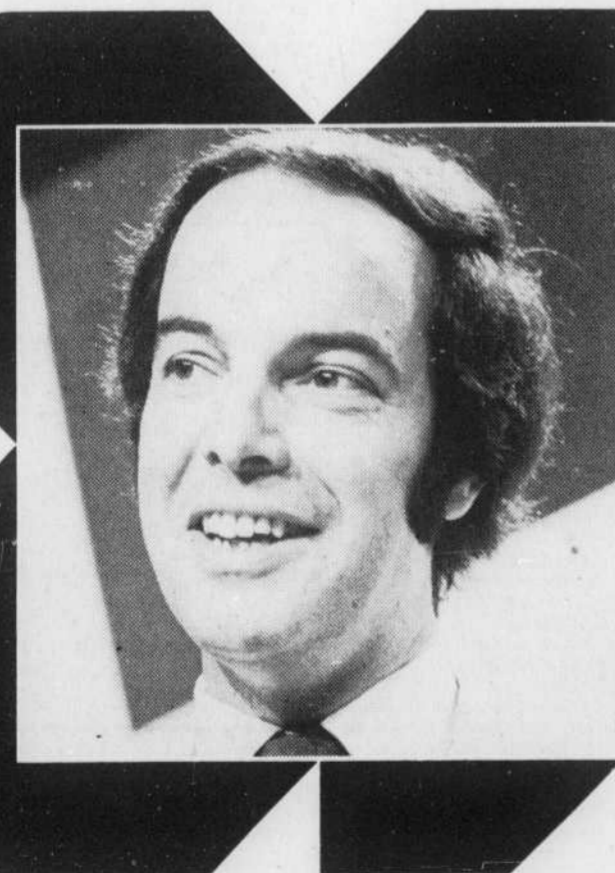
Partout... pour nous Radio-Canada est là!

Le 60

Le magazine hebdomadaire d'information qui, pour vous, corne, dissèque, analyse et présente de façon vivante les mille et une facettes de notre monde d'aujourd'hui. Grâce à lui, les principaux événements prennent une nouvelle vie.

Le 60

Il passe au peigne fin tous les sujets susceptibles de vous intéresser. Politique, social, culturel, sportif. Le 60 s'attaque à tous les domaines. Pendant 60 minutes, la lumière se fait et le monde se révèle tel qu'il est.



Le 60

Animateur: Pierre Nadeau avec les concours des reporters-interviewers: Claude-Jean Devirieux, Guy Lamarche, Michel Pelland, Paul Racine, de même que des journalistes du Service des nouvelles et des correspondants de Radio-Canada au pays et à l'étranger.

Le 60

Equipe de réalisation: Pierre Castonguay, coordonnateur, François Brunet, Robert-V. Dubuc, Georges Dufresne, Renault Gariépy, Gérald Renaud, Claude H. Roy, Jean Saint-Jacques.

A la télévision de Radio-Canada



Fiducie du Québec

le "Trust" des Caisses populaires

Pour réduire vos impôts...

La Fiducie du Québec a mis sur pied une variété de plans d'épargne-retraite dans le but de permettre à chaque individu de choisir le genre de placements qui lui convient, tout en lui aidant à réduire ses impôts et en lui donnant la possibilité de se créer une retraite heureuse.

LES PLANS D'ÉPARGNE-RETRAITE

Plan Fonds Desjardins

4 fonds de placement à votre choix:

- hypothèques
- obligations
- actions canadiennes
- actions du Québec

Plan garanti

- dépôts garantis

Plan omnibus

- plan à gestion personnelle

Economie d'impôt

revenu annuel	contribution maximale au plan d'épargne-retraite	impôt sans plan d'épargne-retraite	impôt avec plan d'épargne-retraite	économie d'impôt*
\$ 7,500	\$1,500	\$ 796	\$ 389	\$ 407
10,000	2,000	1,583	938	645
12,500	2,500	2,393	1,583	810
15,000	3,000	3,351	2,212	1,139
20,000	4,000	5,451	3,764	1,687
25,000	4,000	7,779	5,907	1,872

*Cas type d'un individu marié ayant deux (2) enfants de moins de seize (16) ans. (Selon les tables de l'impôt fédéral et provincial, 1974.)

Date limite: le 28 février

Fiducie du Québec
511, Place d'Armes, Mtl.
Téléphone: 284-6706
284-6885

M. Jean-Paul Lafond, auriez-vous l'obligeance de me faire parvenir sans obligation de ma part votre brochure intitulée "Pour réduire vos impôts..."

Nom: _____

Adresse: _____

Ville: _____ Téléphone: _____



Billie Jean se montre conciliante

NEW YORK (AFP) — Billie Jean King, présidente de l'Association de tennis féminin (W.T.A.) s'est montrée conciliante une semaine avant sa rencontre à Londres avec Sir Brian Burnet, président du comité du tournoi de Wimbledon.

"Nous sommes ravis que ces messieurs de Wimbledon aient accepté d'entendre notre point de vue. C'est un progrès encourageant", a-t-elle déclaré hier à New York. La W.T.A. a menacé de boycotter le célèbre tournoi si un compromis n'était pas ré-

mandé sur les prix attribués aux joueuses. Celles-ci recevront 70 pour cent des prix payés aux joueurs sur une bourse totale de \$261.300 en 1975. Les King, Evert, Goolagong et autres ont accepté ce fait, mais elles de-

mandent une égalisation progressive des prix masculins et féminins: 80 pour cent 1976, 90 pour cent en 1977 et égalité en 1978.

"Wimbledon a toujours apprécié le tennis féminin", a encore dit B.J. King hier. "Je serais surprise s'ils ne considéreraient pas notre cause avec sympathie".

Le "dîner d'affaires" entre Sir Burnet et B.J. King aura lieu le 25 février au "All-England Club" de Wimbledon en présence de Jerry Diamond, directeur exécutif de la W.T.A. et de la joueuse britannique Ann Haydon-Jones.

hockey

Ligue Nationale

Montréal 6, Chicago 3	Indianapolis à Chicago
Minnesota 8, Californie 4	Ce soir
Philadelphie 4, Boston 3	Winnipeg à Baltimore
Toronto 5, Rangers NY 5	Phoenix à San Diego
Buffalo 4, St-Louis 4	Vancouver à Indianapolis
Pittsburgh 3, Islanders NY 2	N.-Angleterre à Edmonton
Washington 3, Kansas City 0	Les pointeurs

Ce soir

Montréal à St-Louis	Hull, Wpg	b	p	pts
Rangers NY à Kansas City	S. Bernier, Que	41	48	89
Buffalo à Islanders NY	Lacroix, SD	28	61	89
Los Angeles à Washington	Nilson, Wpg	18	58	76
Boston à Vancouver	Lund, Hou	25	49	74

Les pointeurs

Esposito, Bos	52	54	106
Orr, Bos	33	69	102
Lafleur, Mtl	44	52	96
Mahovich, Mtl	28	59	87
Dionne, Det	30	52	82
Robert, Buf	32	45	77
Gilbert, NYR	31	41	72
Ratelle, NYR	25	45	70
Clarke, Pha	15	55	70
Bucyk, Bos	26	40	66

Ligue Majeure du Québec

Montréal 13, Shawinigan 3	Dimanche
Hull 8, Sherbrooke 3	Toronto 7, Vancouver 4
Québec 8, Chicoutimi 3	Minnesota 5, San Diego 2
Cornwall 8, Laval 4	Winnipeg 6, Chicago 3
T.-Rivières 4, Sorél 4	Phoenix 5, Edmonton 4

Hier soir

Québec à Laval	Montréal à Hull
Cornwall à Shawinigan	Sorél à T.-Rivières
	Shawinigan à Chicoutimi

Association Mondiale

Toronto 7, Vancouver 4	Section I
Minnesota 5, San Diego 2	Section II
Winnipeg 6, Chicago 3	Section III
Phoenix 5, Edmonton 4	Section IV

LIGUE NATIONALE

Section I				
	pl	g	p	pts
PHILADELPHIE	57	35	14	8 193 125 78
RANGERS NY	58	29	18	11 242 195 69
ISLANDERS NY	58	24	19	15 189 154 63
ATLANTA	57	23	21	13 160 161 59

Association Mondiale

Section Canadienne							
	pl	g	p	n	bp	bc	pts
QUEBEC	54	36	18	0	229	179	72
TORONTO	57	32	23	2	249	219	66
EDMONTON	50	26	21	3	186	170	55
VANCOUVER	52	26	24	2	165	170	54
WINNIPEG	52	24	26	2	206	186	50

LIGUE MAJEURE DU QUEBEC

Section Est							
	pl	g	p	n	bp	bc	pts
TROIS-RIVIERES	57	26	21	10	247	240	62
QUEBEC	54	29	23	2	245	213	60
CHICOUTIMI	54	17	33	4	220	322	38
SORÉL	58	14	36	8	227	312	36
SHAWINIGAN	54	13	32	9	237	329	35

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 de plus
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.

Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaïne. 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067. J.N.O.

CHAMBRES DEMANDÉES

HOMME SÉRIEUX cherche belle chambre ou appartement meublé, paisible, Ville Mont-Royal, Westmount, Hampstead, Outremont, dans famille anglophone bilingue, de préférence juive. Ecrite ou voir: Réal Lalonde, 3038 Jean Rivard, Montréal, entre 2-9 p.m. tous les jours 19-2-75

GARDERIES

SECTEUR COTE DES NEIGES: garde-raies enfant, de 2 à 6 ans, activités éducatives et artistiques. Compagnons de jeux. Tél.: 735-6737 19-2-75

OCCASIONS D'AFFAIRES

- Professeurs
- Conseillers sociaux
- Infirmières
- Para-psychologues

FRANCHISE

Exploitation de clinique "Biofeedback". Territoire - formation - équipement - investissement à discuter. Int: M. Pierre Roy 845-5544 (2 à 6 p.m.) 26-2-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisse populaires

OUTREMONT
"Cottage détaché"

Propriété luxueuse offrant: 6 chambres à coucher, grand salon double, salle à manger séparée, salle de jeux, salle de lavage, placard de cèdre, plusieurs commodités, garage double. Près d'un parc, des écoles et de l'autobus. Prix demandé: \$80,000. Courtiers 19-2-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT

Spacieux cottage, 6 chambres à coucher, 2 vivants, salon et salle à manger de style, 5 foyers en pierre, terrain magnifique, site merveilleux, Valmore Lalonde, 331, 7582.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE
courtiers 19-2-75

APPARTEMENTS À LOUER

RÉSIDENCE DU CONFORT

3311 est. Boul. Gouin

Offre aux personnes retraitées: sécurité • confort • commodités • accueil • site merveilleux.

Appartements: 1½, 3½, 4½ chauffage, électricité, taxe d'eau. Rens: Lundi au vendredi de 9 am à 5 p.m. Samedi - dimanche 2 à 5 p.m.

324-1814
19-2-75

CHALET À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: Luxueux style Bavaurois, face pente, 5½, chauffé, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault T.V. Location: semaines-ski. Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-3-75

HOMMES DEMANDÉS

Agence de voyages recherche **REPRÉSENTANT**

A temps partiel pour travailler avec milieu ecclésiastique. Envoyer curriculum vitae à: **S392, Boul. St-Laurent Montréal** 19-2-75

PERSONNEL

RENCONTREZ votre compagnon idéal par ordinateur. Pour livret gratuit, appelez **COMPUDATE** 933-3673 (24 heures) J.N.O.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidential, sérieux, professionnel. 1117 e. St-Catherine, suite 108, Montréal. Tél.: 282-0058, lundi-vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O.

OUTREMONT

Duplex offrant: 2 x 5½ pièces, salon avec foyer, salle à manger, 3 chambres, salle de jeux au sous-sol avec 2 autres pièces et salle de bain, armoire en cèdre. Le rez-de-chaussée est loué jusqu'en 1977. Le 1er étage sera libre pour l'acheteur. Prix demandé: \$75,000.

Thérèse LaBossier
735-6381 ou 737-2260
Courtiers en immeubles 19-2-75

REMBOURRAGE

REMBOURRAGE GÉNÉRAL, sets de salon, sofas-lits, chaises de cuisine, meubles antiques. Capitonage, sets neufs sur commande. Estimation gratuite. Soulière Rembourreur 521-5484 24-3-75

ANTIQUITES À VENDRE

IMPORTATIONS D'ANTIQUITES: choix considérable, lits en cuivre, horloges grand-père, commode Louis XV, buffet armoire à pointe de diamant, candélabres, etc. 2 Boul. La-belle, Ste-Thérèse 435-4350, 1-4-75

ÉDUCATION

LE CONSEIL SCOLAIRE D'OTTAWA

Les professeurs sont invités à présenter une demande pour les postes d'enseignement suivants: **LIBRES dans le moment:**

- STENOGRAPHE ANGLAIS Niveau 3 et 4 (demi-temps)
- FRANÇAIS Niveau 3 et 4

LOGEMENTS DEMANDÉS

CHERCHE 3½, bien éclairé secteur Côte-des-Neiges, Outremont, Boul. St-Joseph. Libre 1er mars. Tél.: après 6 p.m. 739-7884 20-2-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-JEAN: Bungalow brique, 5 pièces, piscine, grand terrain, endroit tranquille. Prix: \$28,000. (photo MLS) Odette Gagné, 348-6831 ou 658-6681. Immeubles Westgate, courtiers 19-2-75

OUTREMONT

Duplex détaché, 7½ - 8½ pièces claires. Siterésidentiel. Grand sous-sol. 2 garages. Boiserie chêne, planchers marquetterie, fenêtres aluminium. Libre fin mai. Pour rendez-vous: 273-2323 le soir.

Walter Patrice O'Leary
IMMEUBLES DU QUÉBEC
courtiers 19-2-75

SERVICES DIVERS

MANQUE DE CONFIANCE, angoisse, dépression, analyse de vos problèmes personnels et familiaux. Mme Michèle Tremblay, socio-thérapeute. Entre-temps sur rendez-vous. Coût modéré. Tél.: 279-7730 25-2-75

ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES. (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774. (J.N.O.)

ÉDUCATION PHYSIQUE (filles)

École Secondaire Champlain, 281, rue Lanark Ottawa, Ont. K1Z 6R8 Tél.: 613-725-1039

LOGEMENTS À LOUER

ST-ANDRÉ 3756: près Cherrier, 9 pièces, meubles, chauffés, près métro Sherbrooke et Parc Lafontaine. \$265 par mois. Libre mars. Tél.: 525-4272 22-2-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

DUVERNAY: Split-level impeccable, très belle construction, 8 pièces, 2 salles de bains complètes, foyer naturel dans magnifique salle de jeux. M.L.S. Michelle Nagy, 334-5330 ou 381-1577. Immeubles Westgate, courtiers 19-2-75

NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Grand cottage familial, semi-détaché, 5 chambres à coucher, cuisine moderne, boiserie en chêne, sous-sol fini, jardin. Occupation immédiate. Prix: \$45,000. M.L.S.

Yolande Thibault
672-1009 ou 861-3940
IMMEUBLES LAKEFIELD courtiers 19-2-75

TAILLEURS

DROLET: Tailleurs spécialisés habits et costumes sur mesure. 351 rue Guizot. Tél.: 388-2352. 19-2-75

AUTOS À VENDRE

VOLVO
Tous modèles '75
Quelques modèles '74
Appelez pour économiser
Prix battant tous nos concurrents

ÉCOLES

CAMP D'ÉTÉ ÉQUESTRE POUR ENFANTS

Séjour de 2 à 4 semaines
Enseignement équestre à tous niveaux
Brochure sur demande

ON DEMANDE

ALLONS CHERCHER tout ce dont vous voulez vous débarrasser: poêles, réfrigérateurs, meubles, etc. gratuitement. Tél.: 667-1939 ou 669-3911. 1-3-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-BRUNO: Agréable cottage, 3 chambres, salle à manger, 1½ salle de bain, tapis, salle familiale presque finie. Libre immédiatement. 861-4431. Immeubles Westgate, courtiers 19-2-75

NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Grand cottage familial, semi-détaché, 5 chambres à coucher, cuisine moderne, boiserie en chêne, sous-sol fini, jardin. Occupation immédiate. Prix: \$45,000. M.L.S.

Yolande Thibault
672-1009 ou 861-3940
IMMEUBLES LAKEFIELD courtiers 19-2-75

TRAVAIL DEMANDÉ

FERAS TRADUCTION, correction d'épreuves, en tout genre, demandez Michel 861-4923 ou 932-1171 19-2-75

LOCATION À LONG TERME

Nouveaux concessionnaires
MICHAUD AUTOMOBILE
Repentigny
581-9220 21-2-75

ÉCOLES

CAMP D'ÉTÉ ÉQUESTRE POUR ENFANTS

Séjour de 2 à 4 semaines
Enseignement équestre à tous niveaux
Brochure sur demande

RECHERCHE DU PERSONNEL PERMANENT IMMÉDIATEMENT ET POUR L'AVENIR

STÉNOGRAPHES BILINGUES
— Salaire initial \$168.00 par semaine

DACTYLOS DICTAPHONISTES BILINGUES
— Salaire initial \$162.00 par semaine

ROY-MARCHAND INDUSTRIEL LIMITÉE

est à la recherche d'une **SECRÉTAIRE DE DIRECTION**

Cette personne devra posséder:

- une expérience du secrétariat exécutif d'au moins 2 ans;
- bilinguisme, dactylographie et sténographie nécessaires;
- belle personnalité, initiative et discrétion sont les qualités essentielles à sa fonction.

Salaire et bénéfices marginaux très avantageux. Prendre rendez-vous en téléphonant à: **341-7711, poste 215.** 21-2-75

RECHERCHE DU PERSONNEL PERMANENT IMMÉDIATEMENT ET POUR L'AVENIR

STÉNOGRAPHES BILINGUES
— Salaire initial \$168.00 par semaine

DACTYLOS DICTAPHONISTES BILINGUES
— Salaire initial \$162.00 par semaine

RECHERCHE DU PERSONNEL PERMANENT IMMÉDIATEMENT ET POUR L'AVENIR

STÉNOGRAPHES BILINGUES
— Salaire initial \$168.00 par semaine

DACTYLOS DICTAPHONISTES BILINGUES
— Salaire initial \$162.00 par semaine

BUREAUX À LOUER

ST-HYACINTHE
Centre-ville
Rez-de-chaussée, 2 pièces fermées et salle d'attente, chauffé, éclairé, photocopieur Xerox.
Tél: 774-9851
Me André Morin 21-2-75

MEMO CONSTRUCTION (1964) L.TEE.

Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-sol. Neuf. Garantie Assurance Service 24 heures. Tél.: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

RECHERCHE DU PERSONNEL PERMANENT IMMÉDIATEMENT ET POUR L'AVENIR

STÉNOGRAPHES BILINGUES
— Salaire initial \$168.00 par semaine

DACTYLOS DICTAPHONISTES BILINGUES
— Salaire initial \$162.00 par semaine

RECHERCHE DU PERSONNEL PERMANENT IMMÉDIATEMENT ET POUR L'AVENIR

STÉNOGRAPHES BILINGUES
— Salaire initial \$168.00 par semaine

DACTYLOS DICTAPHONISTES BILINGUES
— Salaire initial \$162.00 par semaine

RECHERCHE DU PERSONNEL PERMANENT IMMÉDIATEMENT ET POUR L'AVENIR

STÉNOGRAPHES BILINGUES
— Salaire initial \$168.00 par semaine

DACTYLOS DICTAPHONISTES BILINGUES
— Salaire initial \$162.00 par semaine

RECHERCHE DU PERSONNEL PERMANENT IMMÉDIATEMENT ET POUR L'AVENIR

STÉNOGRAPHES BILINGUES
— Salaire initial \$168.00 par semaine

DACTYLOS DICTAPHONISTES BILINGUES
— Salaire initial \$162.00 par semaine

En primeur au Québec...

Un cours complet sur le **TOURISME**
vous est offert!!

Session du printemps débutant le 31 mars 1975. 12 cours (un par semaine)

Renseignements: 768-7186
PIERRE BROUILLETTE INC.
Conseiller en Tourisme 19-2-75

RECHERCHE DU PERSONNEL PERMANENT IMMÉDIATEMENT ET POUR L'AVENIR

STÉNOGRAPHES BILINGUES
— Salaire initial \$168.00 par semaine

DACTYLOS DICTAPHONISTES BILINGUES
— Salaire initial \$162.00 par semaine

RECHERCHE DU PERSONNEL PERMANENT IMMÉDIATEMENT ET POUR L'AVENIR

STÉNOGRAPHES BILINGUES
— Salaire initial \$168.00 par semaine

DACTYLOS DICTAPHONISTES BILINGUES
— Salaire initial \$162.00 par semaine

RECHERCHE DU PERSONNEL PERMANENT IMMÉDIATEMENT ET POUR L'AVENIR

STÉNOGRAPHES BILINGUES
— Salaire initial \$168.00 par semaine

DACTYLOS DICTAPHONISTES BILINGUES
— Salaire initial \$162.00 par semaine

RECHERCHE DU PERSONNEL PERMANENT IMMÉDIATEMENT ET POUR L'AVENIR

STÉNOGRAPHES BILINGUES
— Salaire initial \$168.00 par semaine

DACTYLOS DICTAPHONISTES BILINGUES
— Salaire initial \$162.00 par semaine

RECHERCHE DU PERSONNEL PERMANENT IMMÉDIATEMENT ET POUR L'AVENIR

STÉNOGRAPHES BILINGUES
— Salaire initial \$168.00 par semaine

DACTYLOS DICTAPHONISTES BILINGUES
— Salaire initial \$162.00 par semaine

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAU

VENEZ CHOISIR VOTRE AMÉUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc., 7035 AVE. DU PARC 270-1141

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion

2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 25 ans d'expérience
Bureau
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à
Montréal et Banlieue

Excellentes routes disponibles

844-3361

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

boxe

Selon Lucien Bleu de la FBQ

Le Québec serait en retard de 10 ans

par André Tardif

La boxe québécoise accuse un retard de 10 ans comparée à ce qu'elle est ailleurs, selon Lucien Bleu, directeur technique de la fédération provinciale.

consisterait à établir un système de degrés, à la fois pour les entraîneurs et les boxeurs.

Quant aux entraîneurs, ils auront eux-aussi à suivre des stages de perfectionnement.

Bleu, qui est mêlé à la boxe québécoise depuis 28 ans, d'abord comme boxeur amateur et professionnel, ensuite comme entraîneur et maintenant comme l'un de ses plus importants dirigeants, sait qu'il aura

encore à livrer plusieurs combats avant d'arriver à la situation idéale pour une discipline qu'il aime par dessus tout.

Notre mentalité "C'est toute une mentalité qu'il faut changer", explique-t-il.

"En Europe, en Allemagne surtout, on applaudit autant, sinon plus, une bonne esquivé de la part d'un boxeur qu'un dur coup au visage.

"Ici, c'est le sang qu'on semble rechercher. Je ne dis pas que tous les spectateurs ne cherchent que ça, mais il y en a malheureusement trop. Un Donato Padavano à son meilleur a été un actif pour le sport.

Et Bleu de mentionner un autre projet qui lui tient à

coeur, celui d'un passeport en quelques sorte pour tous les licenciés (il y en avait 7,290 au dernier décompte, répartis entre 725 clubs) de sa fédération.

"Un premier pas dans cette direction sera bientôt fait. Il s'agit de réclamer un certificat de naissance de tous nos boxeurs. Et si leur entraîneur ne le produit pas, l'athlète ne pourra se battre.

"Ensuite, nous passerons au certificat médical, et de là à la feuille de route où sont les combats de l'athlète seront enregistrés.

"Il y a encore des clubs qui admettent des boxeurs sans leur demander quoi que ce soit, sinon \$5 par mois pour s'entraîner. Comment voulez-vous que les parents soient rassurés face à un sport si exigeant sur le plan physique mais qui semble faire fi des mesures de sécurité les plus élémentaires?"

Au plan des structures, c'est l'implantation solide de la boxe partout au Québec qui accapare surtout Bleu. Et on le retrouve

de plus en plus souvent dans les régions, afin de stimuler les adeptes locaux et les aider à mieux s'organiser.

"Les régions de Montréal et de Québec sont trop amorphes. Il faut qu'elles aident les autres. D'ailleurs, l'un des deux entraîneurs de l'équipe du Québec à Lethbridge, Bob Sylvain, est de Rivière-du-Loup (l'autre est Jean Parent, de Fabreville). Pour une rare fois, nous permettons ainsi à un entraîneur de l'extérieur de prendre une expérience qui peut lui être précieuse."

Et à sa façon bien à lui, Lucien Bleu dit sa volonté de faire progresser la boxe québécoise, amateur du moins, et de l'amener à parité avec celles notamment de la France et de l'Angleterre, dont il a eu l'occasion d'étudier les structures.

"J'ai gagné ma vie honorablement avant de venir ici, dit-il avec un certain air de défi, et je ne suis pas en peine pour la gagner ailleurs. Mais chose certaine, je ne partirai pas avant d'avoir vu des changements qui me tiennent à coeur."

Mike Veisor cédé au Dallas

Cox et Abraham sous contrat

Le joueur du 2e-but Jim Cox et le lanceur gaucher Brian Abraham sont les deux plus récents Expos de Montréal à signer leur contrat pour la prochaine saison de baseball.

PIERRE HAMEL, un gardien, et l'ailier gauche Bob Sykes ont été retournés aux Blazers d'Oklahoma City par les Maple Leafs de Toronto.

Cox, 24 ans, a joué de malchance l'été dernier après avoir été élu le meilleur recrue du camp d'entraînement du printemps dernier à Daytona Beach, Floride.

Abraham, 23 ans, a enregistré une fiche de 8-3 en plus de deux victoires sauvées grâce aux Memphians l'année dernière.

GEORGE ALLEN, directeur général et chef-instructeur des Redskins de Washington de la Ligue nationale de football, révèle que l'équipe a perdu environ un demi-million la saison dernière malgré une fiche de 10-4 et sa participation aux éliminatoires pour la quatrième fois en autant d'années.

LE CENTRE Immaculée-Conception rendra hommage à ses athlètes, instructeurs et membres actifs participant aux nombreuses activités sportives de son programme vendredi le 28 février prochain à l'hôtel Bonaventure.

MIKE VEISOR, le gardien substitut des Black Hawks de Chicago qui accorda 12 buts aux Canadiens samedi soir dernier au Forum, a été cédé au club Dallas de la Ligue centrale en même temps que le défenseur Randy Holt.

ROBERT SAMSON, champion conducteur de courses sous harnais au circuit montréalais en 1972 qui a entrepris la saison 1975 de façon sensationnelle, a été choisi "l'athlète du mois" de janvier par le club Médaille d'Or de la Palette Nationale et sera honoré au dîner mensuel du club, jeudi, au restaurant Claude St-Jean.

En fait, ces changements ne changent pas grand'chose", a-t-il lancé.

Les médaillés du Québec à Lethbridge

LETHBRIDGE (PC) — Voici la liste des médaillés du Québec à l'issue des compétitions de badminton, curling, escrime, gymnastique, lutte, nage synchronisée et ski.

Badminton Equipe, médaille d'or

Curling Equipe masculine, médaille de bronze

Escrime Equipe, médaille d'or au fleuret féminin, médaille d'or au sabre, médaille d'argent à l'épée; Mary-Louise Szoka, de Montréal, médaille d'or au fleuret; Gérard Hubert, de Montréal, médaille d'argent au fleuret; Louise Dumais, de Laval, médaille d'argent au fleuret; Paul Beaudry, de Sherbrooke, médaille d'argent au sabre; Donald Charest, de Québec, médaille de bronze au fleuret.

Gymnastique Messieurs: Jean Choquette, de Montréal, médaille d'or au combiné, médaille d'or au cheval d'arçon, médaille d'or au cheval de voltige, médaille d'or à la barre fixe, médaille d'argent aux barres parallèles, médaille de

bronze aux exercices au sol; Jacques Pannitti, de Montréal, médaille d'or aux exercices au sol, médaille de bronze au combiné, médaille de bronze à la barre fixe; André Vallérand, LaSalle, médaille d'or aux barres parallèles, médaille d'argent au combiné, médaille d'argent au cheval d'arçon; Gilles Gélinau, de Montréal, médaille d'argent aux exercices au sol, médailles de bronze aux barres parallèles, médaille de bronze à la barre fixe; Pierre Carrier, de Lasaré, médaille de bronze aux barres parallèles.

Tanya Hayne, Roxboro, médaille d'or au combiné, médaille d'or au cheval de voltige, médaille d'or à la poutre, médaille d'argent aux exercices au sol; Joyce Laird, Greenfield Park, médaille d'argent aux exercices au sol, médaille de bronze à la poutre; Christiane Thibault, Québec, médaille d'argent aux exercices au sol, médaille de bronze au

cheval de voltige.

Lutte Doug Yeats, Montréal, médaille d'argent catégorie 123.1 livres; Pierre Hazevet Montréal, médaille de bronze, catégorie 165 livres.

Lynne Carrier, Québec, médaille d'or au solo.

Ski Guy McMartin, Hull, médaille d'or au saut à skis; Gontrand Barbeau, Lac-Beaupré, médaille d'argent au slalom spécial; Mark Culver, Montréal, médaille d'argent au slalom géant, médaille d'argent au slalom parallèle; Equipe, médaille d'argent à la course de

Sam Berger à Toronto

Sam Berger, président et Bob Geary, directeur-gérant des Alouettes de Montréal se rendent aujourd'hui à Toronto à la réunion annuelle de la ligue canadienne de football où il y aura entre autres discussions relativement au site de la coupe Grey en 1976.

television

CBFT

- 9.10 Ouverture et horaire
9.15 Les Orléans
9.20 Les 100 tours de Centour
9.45 En mouvement
10.00 Minute Mounoute
10.15 Hippolyte et ses amis
10.30 Départ
11.00 Les recettes de Juliette
11.20 Au pays de l'ar-eniel
12.00 Le Prince Saphir
12.10 Les coqueluches
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Cinéma

CFCF

- 6.00 University of the air
6.30 Ed Allen
6.30 Tompser Room
9.00 Yopa
9.30 The Community
10.00 Dick Van Dyke
10.30 McGowan and Co
11.00 Definition
11.30 The art of cooking
12.00 The Flintstones
12.30 Matinée with George Balcan

CFTM

- 7.40 Horaire-Bienvenue
7.45 Bonjour Montréal
8.45 Les bouts d'chou
8.15 26-36
9.30 Pour vos mesdames
11.00 Personalités
11.30 Pep 75
12.00 Les p'tits bonhommes
12.30 Les tannants
1.30 Au jour le jour
2.30 Cine-mardi
"Le ring enchanté" (film de sport - Italie 1947)

RADIO-QUÉBEC

- 18.00 Le roi Arthur
19.30 Poste frontière: Le Chili au passé futur
20.30 C'est quoi ça?
21.00 La contraception, ce n'est qu'un début

théâtre

CASANOVA: (Association espagnole) 485 Sherbrooke O. 844-3911. Spectacle du jeudi au dimanche 22h30.
IN CONCERT: 2 Le Royer, 861-5669. Sonny Rollins, 21h30, 22h30, 1.30, relève lundi.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1200, rue Bleury, 866-1964. "L'école des femmes" de Molière (horaires irréguliers).

THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau, 523-1211. Relève jusqu'au 20 mars.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-9563 "La barrière" de Marc F. Gellins, du mardi au vendredi, 20h. Sars. 17h et 21h.
THEATRE DE QUATROUS: 100 E. Ave. des Pins, 845-7277. Relève jusqu'au 27 février.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: Orchestre symphonique de Montréal, au pupitre: Andrew Davis, 20h30 et Michel Brault, 12.00.
THEATRE MAISONNEUVE: Le Clown Sol - 20h.
THEATRE PORT-ROYAL: "Charbonneau et le chef" de J.T. McDonough, 20h30.

COMPTABLES AGRÉÉS MEMBRES DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC Établi en 1880 C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif Édifice des comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagachetière — Tél.: 861-1891

Grid of 16 columns of accountant advertisements including AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIES, CLARKSON, GORDON & CIE, JARRET, GOOLD & ELLIOTT, PRICE WATERHOUSE & CIE, etc.

toronto

Baisse des cours

La cote à fléchi hier à la Bourse de Toronto et l'activité y a été faible. On attribue cette situation en partie au fait que Wall Street était fermé.

Les industrielles reculent de 29 et tombent à 184,89. Les trois séances précédentes lui avaient apporté un gain de plus de cinq points. L'indice de l'or, qui avait monté considérablement la semaine dernière, a reculé de 5,55 et est tombé à 6.31. Le prix de l'once d'or a baissé outre-mer.

Le virement a été de 1,87 million d'actions d'une valeur totale de \$15,50 millions, contre 2,84 millions d'actions d'une valeur totale de \$26,58 millions vendredi. Il s'agit du plus faible virement depuis lundi de la semaine dernière.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 225 contre 207 alors que 219 valeurs demeurent inchangées.

Les mines industrielles et les pipelines sont au nombre des plus forts perdants dans l'indice industriel ou, d'autre part, on trouve à la hausse les communications et les raffineries de pétrole. Les transactions ont été suspendues dans le cas des actions de Unicom Financial, Douglas Lesselshold et Autolec. Elles l'ont été parce qu'on attendait la nouvelle que Unicom allait porter de 47 p.c. à 79 p.c. sa participation dans Douglas. Les cotes précédentes étaient les suivantes: Douglas, \$4, Unicom, \$1,12 et Autolec, \$4,25.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Toronto, including columns for 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.' and 'Industrielles'.

montréal

Faible activité

Les industrielles ont progressé hier à la Bourse de Montréal en dépit du fait que c'était jour chômé à Wall Street.

Il est vrai qu'elles avaient été en baisse durant la majeure partie de la séance, mais elles ont repris de la vigueur peu de temps avant la clôture. C'est ainsi qu'elles ont enregistré un gain net de 0,20, qui les place au niveau de 189,18.

Par contre, les banques ont reculé de 0,76 et sont tombées à 251,54. Les services publics, de 0,45 et sont tombés à 140,15. Les papiers, de 0,19 et sont tombés à 106,37 et l'indice composé a baissé de 0,03 et est tombé à 186,08.

Le virement a été de 679,600 actions, contre 932,200 actions vendredi.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 80 contre 71 alors que 41 valeurs demeurent inchangées.

MICC Industriels Ltd., dont 99,000 actions ont été négociées, a été le titre industriel le plus actif et sa cote a reculé de 2 et est tombée à \$10,14. Belleterre Québec, dont 70,000 actions ont été transférées, a été le titre minier le plus actif et sa cote a monté de neuf cents et atteint 81 cents.

Imperial Oil Canada a \$30 monte de 1,8, Shell Canada à \$14 1/8, de 1,8 et Gulf Oil à \$28, de 1,8 également.

Montreal Trust monte de 1,14 et atteint \$14,34, Moore Corp. de 1,2 et atteint \$47,2, The Price Co. de 1,8 et atteint \$13,34, mais Simpson's Sears recule de 3,8 et tombe à \$10 5/8 et Canadian Javelin, de 1,4 et tombe à 9,34.

Dans le secteur de la spéculation, Western Quebec Mines monte d'un demi-cent et atteint 43 1/2 cents dans un virement de 20,000 actions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock market data for Montreal, including columns for 'Ventes Haut Bas Ferm. Ch.' and 'Industrielles'.

NOMINATION À LA BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE

La Banque d'expansion industrielle annonce la nomination de monsieur J. M. Dunbar au poste de contrôleur au bureau régional du Québec à Montréal.

Avant cette nomination, monsieur Dunbar exerçait les fonctions de contrôleur adjoint au bureau régional du Québec.

Filiiale de la Banque du Canada, la BEI fournit une aide financière, sous forme de prêts à terme et de participations en capital-actions, à des entreprises qui ne peuvent se procurer de fonds ailleurs, et à des conditions raisonnables.

Advertisement for 'NOUS ACETONS DE L'ÉQUIPEMENT USAGÉS DE BUREAU' with contact information for J. M. Dunbar.

A.C.R.G.T.Q.

Table of stock market data for A.C.R.G.T.Q. (Association des Constructeurs de Routes et Grands Travaux du Québec).

Paul Savard, président de l'Association des Constructeurs de Routes et Grands Travaux du Québec, a été nommé vice-président de l'Union des Carrières et Pavages Limitée au poste de Président du Conseil d'Administration pour l'année 1975.

CONVEST

Table of stock market data for CONVEST.

EMCO

Table of stock market data for EMCO.

GEN DISTRI

Table of stock market data for GEN DISTRI.

INDUSTRIELS

Table of stock market data for various industrial stocks.

NOMINATION CHEZ STEINBERG LIMITEE

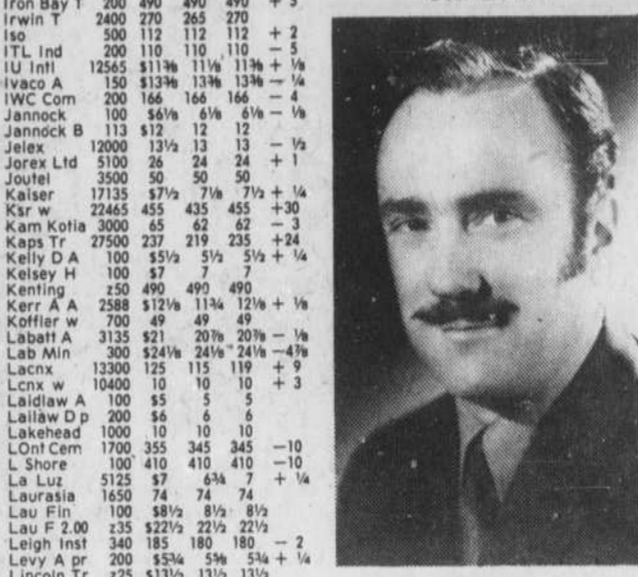
M. Marvin Blitt, directeur des ventes de la division du Québec de Steinberg Limitée, annonce la nomination de M. Jean-Claude Rannaud au poste de directeur, publicité et assistance au consommateur.

Détenteur d'une maîtrise en administration (M.B.A.) de l'Université de Sherbrooke, M. Rannaud possède une vaste expérience dans le domaine de la publicité et du marketing, expérience acquise dans plusieurs agences de publicité de Montréal.

hors cote

Table of stock market data for 'hors cote' (off-market) stocks.

SPINO CONSTRUCTION CIE LTEE



R.D. Boivin

La nomination de Richard D. Boivin comme directeur général de Spino Construction Cie Ltee a été annoncée par le président, Mario Spino, ing. P. M. Boivin était précédemment vice-président de Brinco Limited et avait été vice-président de Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited et directeur général de l'aménagement hydro-électrique de Churchill Falls. Il a participé à d'importants projets de construction tant au Canada qu'aux États-Unis et outre-mer. Il est membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec et de l'Association de professionnels Engineers of Newfoundland. Spino Construction Cie Ltee, une compagnie montréalaise, est reconnue pour sa compétence en excavation souterraine et en travaux de génie civil.

fonds mutuels

Table of mutual fund data, including columns for 'CMFA Members', 'AGF Group', and various fund names.

obligations

La cote à fléchi hier sur le marché canadien des obligations et l'activité y a été très faible. Le court terme perd en moyenne cinq cents, le moyen et le long terme reculent en moyenne d'un huitième de point, les obligations provinciales, en moyenne d'un demi-point et les obligations des sociétés, en moyenne d'un quart de point.

obligations

Table of bond market data, including columns for 'GOUVERNEMENT DU CANADA', 'Provinciales', and 'Nouvelles émissions'.

PROVINCIALES

Table of provincial bond market data.

NOUVELLES ÉMISSIONS

Table of new bond issues.

CONVERTIBLES

Table of convertible bond market data.

NOMINATION A L'HYDRO-QUEBEC

Le directeur général de l'Hydro-Québec, M. Roger-A. Labrie annonce la nomination de M. Laurent Marquis au poste de directeur des Propriétés immobilières.

Détenteur d'un baccalauréat en sciences appliquées de l'Université McGill, M. Marquis a commencé sa carrière à l'Hydro-Québec en 1954, comme ingénieur des télécommunications. Il y a occupé diverses fonctions techniques et administratives, notamment au Service des Postes et Centrales et aux Services administratifs. Avant sa nomination, M. Marquis était directeur des Services généraux à la direction générale Approvisionnement.

SERVICES PUBLICS

Table of public services market data.

les indices

Montréal

Table of index data for Montreal, including columns for 'Indust. Serv. publ. Banques Comb. Papiers'.

Toronto

Table of index data for Toronto, including columns for 'Indust. Aurifères Métaux Pétroles'.

Wainoco

Table of Wainoco stock market data.

Wajax

Table of Wajax stock market data.

Wald

Table of Wald stock market data.

Walmart

Table of Walmart stock market data.

Wentworth

Table of Wentworth stock market data.

Westcoast

Table of Westcoast stock market data.

Weston

Table of Weston stock market data.

Whitby

Table of Whitby stock market data.

Woodward

Table of Woodward stock market data.

Yukon

Table of Yukon stock market data.

Zellers

Table of Zellers stock market data.

Zenmax

Table of Zenmax stock market data.

les devises

Table of exchange rates for various currencies.

QUEBEC-TELEPHONE

Advertisement for Quebec-Telephone with contact information.

Campeau n'a pas vendu l'île Bizard aux Arabes

par Michel Nadeau

Une pluie de pétrodollars ne s'abattra pas sur l'île Bizard et, de mémoire de maire, aucun investisseur arabe n'a encore foulé le sol de la petite île située à une vingtaine de milles à l'ouest du centre-ville de la métropole.

Un porte-parole de la municipalité de St-Raphaël de l'île Bizard a catégoriquement rejeté hier l'hypothèse d'un débarquement massif de capitaux arabes.

Un relationniste de Toronto, M. Donald Kirkup a lancé, en fin de semaine, la nouvelle à l'effet que des Arabes s'apprêtaient à injecter \$500 millions dans le développement de ce territoire situé au milieu de la rivière des Prairies.

Le gouvernement québécois annonçait prochainement l'aménagement d'une ville à cet endroit dans le cadre de la mise en valeur des terrains situés à

proximité de l'aéroport de Mirabel. Le coût des travaux serait d'environ un milliard de dollars, a dit M. Kirkup, et la moitié de cette somme serait de l'argent provenant de la vente de l'or noir.

Les deux tiers de l'île qui compte 3.300 habitants appartiennent à la firme Campeau Corp. d'Ottawa. Le secrétaire de cette importante entreprise immobilière, M. L.P. Carr a déclaré au DEVOIR ne pas être couronné de la vente des intérêts de la compagnie à quel qu'investisseur que ce soit, musulman ou pas.

Campeau poursuit présentement un projet domiciliaire qui amènera la construction d'une centaine de maisons. Il en est de même pour un autre gros propriétaire dans l'île, la société américaine Kaufmann and Broad qui construira également

plusieurs habitations au cours des prochains mois. Le reste du terrain est entre les mains de particuliers et de la compagnie Delta Corp. une autre entreprise immobilière.

Constructeurs en assemblée

Une table ronde sur les relations de travail dans l'industrie de la construction sera l'activité principale de la prochaine assemblée annuelle de l'Association de la construction de Montréal et du Québec. Cette rencontre des constructeurs de la région aura lieu à 16h. demain soir à l'hôtel Bonaventure.

Les participants à la table ronde seront Me Fernand Morin, président du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre, M. George Durocher, directeur des relations de travail à l'Association canadienne de la construction, M. Pierre Vennat, journaliste à La Presse et M. Jean-Pierre Langlois, conseiller en relations de travail à l'ACMQ.



M. Dennis McDermott, à gauche, s'entretient avec le ministre fédéral du travail, M. John Munroe, à l'issue de la rencontre d'hier entre une délégation de 300 représentants des Travailleurs Unis de l'Automobile et la faune politique fédérale. Le ministre Alastair Gillespie, du ministère de l'Industrie et du Commerce, assistait aussi à l'importante rencontre au cours de laquelle les syndiqués ont mis de l'avant plusieurs suggestions pour relancer l'industrie canadienne de l'automobile.

Le chiffre d'affaires du système Chargex a fait un bond de 57%

Un adulte canadien sur deux possède une carte Chargex et le chiffre d'affaires brut produit par ce système de crédit a fait un bond de 57% en 1974, atteignant \$1.3 million.

Le nombre de détenteurs de cette monnaie de plastique s'est accru de 700.000 au cours de l'an dernier ce qui a porté le total des détenteurs à 4,5 millions. Pendant cette période, le nombre de marchands membres a augmenté de 8% pour un total de 108.000.

C'est ce que révèle un communiqué émis par les cinq membres du réseau Chargex: les Banques Canadienne Nationale, de Nouvelle-Ecosse, Royale, de Commerce et Toronto-Dominion.

Un porte-parole de Chargex a déclaré que "Le rendement excellent du système en 1974 s'explique surtout par le désir croissant des Canadiens de jouir d'une flexibilité financière et d'une facilité d'achat."

En septembre 1974, les membres du système international au panonceau bleu, blanc et or, dont Chargex est le représentant au Canada, ont créé IBANCO, une corporation internationale destinée à accroître l'acceptation des cartes au panonceau bleu, blanc et or et à ouvrir la voie à des transactions d'échanges internationales. La formation d'IBANCO marque une étape importante vers la réalisation de deux objectifs: développer le marché du tourisme pour les marchands canadiens et faciliter l'acceptation de la carte Chargex à l'étranger.

À l'heure actuelle, on compte près de 40 millions de détenteurs de cartes et 1,5 million de marchands qui ont adhéré au système international. Les détenteurs peuvent utiliser leur carte dans plus de 110 pays et territoires étrangers.

Chrysler Canada

Un porte-parole de Chrysler Canada Ltd. a déclaré au cours du week-end que la société continuera d'appliquer son programme de rabais jusqu'au 26 février.

Ce programme, qui a été lancé à la mi-janvier et devait arriver à expiration samedi, inclura en outre les camionnettes Dodge et les stations-wagons Sportsman.

Le rabais comptant de \$200 est destiné à tous ceux qui achètent ou louent les nouveaux modèles Plymouth Valiant ou Dodge Dart, ou les nouveaux modèles de camions, camionnettes et stations-wagons Dodge, a précisé le porte-parole de Chrysler.

Cuivre: Lima demande un prêt d'Ottawa

La Banque Minière du Pérou a entrepris des démarches auprès du gouvernement canadien pour l'obtention d'un prêt de \$152 millions, a annoncé le président de la Banque, le général Herman Olayza. Par ce prêt, le Pérou augmenterait de 100.000 tonnes sa production annuelle de cuivre raffiné.

Les experts miniers s'entendent pour dire qu'il y a peu d'espoir que le gouvernement d'Ottawa acquiesce à la demande péruvienne, puisque le marché mondial du cuivre est actuellement fort déprimé, forçant les producteurs canadiens à réduire leur prix de la livre de cuivre par quatre fois en quelques mois, jusqu'au niveau actuel de 63 cents la livre. D'autant plus que le Pérou, membre du CIPEC (Conférence internationale des pays exportateurs de cuivre) n'applique pas la coupure de production de 10% décrétée en décembre par l'organisme.

Baisse des mises en chantier au Québec

Selon les données préliminaires, 1728 unités de logement ont été mises en chantier durant le mois de janvier dans les centres urbains de la Région. Ceci représente une diminution approximative de 45 pour cent par rapport au même mois de l'année précédente, alors que 3.122 unités de logement avaient été amorcées.

Les maisons unifamiliales représentaient 46 pour cent du total des mises en chantier en janvier, contre 39 pour cent l'an dernier. Dans ce contexte la part relative de la construction des immeubles à logements multiples passait de 61 à 54 pour cent du total.

Les quatre centres métropolitains de la Région ont été témoins d'un ralentissement d'activité ce mois-ci comparativement à l'an passé. Dans ce contexte, 1.262 unités ont été commencées à Montréal, 103 à Québec, 27 à Hull et 10 à Chicoutimi-Jonquière.

L'ordinateur au service de l'immobilier

Le Québec sera dorénavant relié à une banque nord-américaine d'informations pour la sélection, l'analyse et l'exploitation de données sur les propriétés immobilières. Dans le cadre de son cours supérieur en évaluation immobilière, l'Association de l'immeuble du Québec — qui regroupe les Chambres d'immeuble de la province — a fait l'acquisition des services d'un ordinateur qui recherche, traite et diffuse les informations pertinentes aux opérations et transactions immobilières.

Quelques maisons de courtage font présentement l'utilisation de l'informatique dans la vente de propriétés mais ce sera la première fois au Québec que l'ordinateur servira à l'accumulation de données sur l'ensemble du marché.

Selon M. Robert B. Hulley, (à gauche), professeur au cours en évaluation, l'agent d'immeuble fera usage de l'ordinateur sur une plus grande échelle d'ici quelques années.

Il cite l'accroissement du nombre de transactions immobilières et l'évolution rapide du marché comme deux des principales causes de l'usage plus répandu de l'informatique dans le domaine de l'immeuble.

À Montréal à l'heure actuelle, on a recours à l'ordinateur pour calculer les prévisions de location dans les grands projets d'édifices à appartements, le prix des maisons d'habitation dans les subdivisions résidentielles et les condominiums. On s'en sert également dans les transactions hypothécaires.

L'ordinateur utilisé dans le cours de trois ans de l'Association de l'immeuble du Québec fait partie d'un réseau mondial de postes satellites reliés à un super ordinateur de la Compagnie Générale Électrique du Canada Ltée, située à Cleveland, Ohio, auquel on a accès par voie téléphonique. Ce système est couramment utilisé par plus de 350 sociétés et corporations les plus importantes en Amérique du nord. Il coûte environ \$100 millions et fonctionne dans 405 villes 24 heures par jour.

Le cours supérieur en évaluation immobilière fait partie du programme académique de l'Association de l'immeuble du Québec par lequel l'étudiant obtient la désignation FRI (Fellow) de l'Institut canadien de l'immeuble.

L'Industrielle: \$4 milliards d'assurance-vie en vigueur

L'Industrielle a établi en 1974 un record sans précédent de nouvelles affaires, soit \$775.881.947, une augmentation de 57,6% sur la production de 1973.

C'est ce qu'a déclaré M. S.E. Brock, président de l'Industrielle Compagnie d'Assurance sur la Vie, lors de l'Assemblée générale annuelle tenue hier à Québec au siège social de la compagnie.

Au 31 décembre 1974, le volume total des affaires en vigueur s'élevait à \$4.439.297.608, une augmentation de \$1.046.670.639 sur le volume atteint l'année précédente. Ce chiffre impressionnant représente la somme totale de la production que la compagnie assure envers ses assurés dans les différents secteurs de ses opérations: \$1.920.284.416 en assurance-vie individuelle; \$1.593.184.822 en assurance-vie collective; \$280.025.988 en rentes individuelles et \$645.802.382 en rentes collectives.

Les ventes sur base individuelle ont atteint un volume record de \$345.202.830 en assurance sur la vie et de \$126.009.924 en rentes. Sur base collective, les ventes en assurance sur la vie sont passées de \$55.714.913 en 1973 à \$255.930.474 en 1974, principalement grâce à l'acquisition de plusieurs contrats importants développés en collaboration avec d'autres assureurs.

Un autre record pour l'Industrielle, son revenu de primes s'est accru de 36,8% en 1974 pour atteindre \$86.755.113, notamment au chapitre de l'achat de rentes de retraites sur base individuelle qui ont plus que doublé par rapport à 1973.

Le revenu de placements se chiffre pour sa part à \$26.165.909 et pour la première fois dans l'histoire de la compagnie, le revenu global a dépassé le cap des \$100 millions et ceci par une forte marge. Au total, les revenus de 1974 s'élevaient à \$117.059.315 comparativement à \$89.167.743 l'an dernier soit une augmentation de 31,3%.

Ces revenus ont servi en partie au paiement sous différentes formes d'une somme totale de \$36.121.933 à nos assurés ou à leurs bénéficiaires sous forme de prestations, de dividendes ou ristournes et aussi à pourvoir une somme additionnelle de \$55.883.748 requise pour rencontrer nos obligations futures en regard de chacune des polices en vigueur.

L'augmentation de l'actif a atteint un nouveau sommet de \$58.180.126 alors que l'actif total se chiffre à \$390.080.982 soit 17,5% de plus que l'année précédente. Une augmentation de \$29.585.915 dans les prêts hypothécaires maintient la proportion de l'actif total ainsi investi à 47,2%. Pour sa part, le portefeuille d'obligations atteint \$157.248.524 représentant 40,3% de l'actif. La valeur aux livres du portefeuille d'actions ordinaires est demeurée relativement inchangée à \$5.180.090 et sa valeur au marché, bien qu'ayant subi une dépréciation au cours de l'année, lui est quand même supérieure de presque 50%.

Le niveau des taux d'intérêt disponibles sur les nouveaux investissements en 1974, a eu pour effet d'accroître la tendance ascendante du taux de rendement moyen sur l'ensemble de l'actif investi. Ce taux moyen après déduction de tous les frais de placement est ainsi passé de 7,40% en 1973 à 7,86% en 1974.

Les filiales à part entière de l'Industrielle constituent la base solide nécessaire à son développement futur. L'Industrielle Compagnie d'Assurances Générales qui avait commencé en 1973 à offrir l'assurance sur les biens par le biais exclusif des représentants de l'Industrielle-

Vie, offre l'assurance automobile depuis les premiers mois de 1974. Son système d'administration entièrement intégré aux services déjà existants pour l'assurance sur la vie constitue probablement une première absolue en Amérique.

À l'Équitable Compagnie d'Assurances Générales un produit nouveau s'adressant à une clientèle sélect "Le Programme Maxi" a reçu un accueil favorable tant chez les courtiers que chez les assurés. La mise en marché de cette assurance a contribué largement à la reprise de la production au cours de 1974.

D'autre part, L'Industrielle-Services Techniques Inc. (IST), une autre filiale offrant des services complémentaires à l'assurance a poursuivi ses préparatifs en vue de l'établissement d'un centre majeur de traitement de données à Montréal. Elle compte déjà dans ses rangs une équipe d'informaticiens professionnels dont l'objectif est de faire occuper rapidement à leur compagnie une place prépondérante dans le domaine des services informatiques.

En avril 1974, IST a fait l'acquisition de la totalité des actions ordinaires souscrites de M.I.C.R. Systems Ltd., une compagnie canadienne dont le siège social est situé à Toronto.

Rio Algom ferme la mine Poirier

La mine Poirier, en Abitibi fermera ses portes d'ici juin. La mine est une filiale cuprifère de la Rio Algom. L'un des deux grands de l'uranium au Canada.

C'est parce que tout le minerai de la mine Poirier aura été extrait à la fin du présent semestre, que la Rio Algom de Toronto se dit dans l'obligation de fermer boutique, mettre à pied ses 355 mineurs et même vendre toutes ses installations d'extraction et de traitement du minerai.

Les analystes miniers imputent à la stagnation du prix du cuivre à la hausse fantastique des coûts d'exploitation et à la pesante fiscalité minière, la décision subite de la compagnie. Personne dans le milieu minier ne s'attendait à pareille déci-

sion, bien que la compagnie eut annoncé qu'un programme intensif de forage, tant en surface qu'en profondeur, n'avait révélé aucune nouvelle réserve de minerai.

Déjà, en mars 1969, la mine Poirier avait épuisé l'extraction de sa zone de zinc. Au 31 décembre dernier, la mine Poirier avait produit 173.451.000 livres de cuivre et avant mars 1969, 58.603.000 livres de zinc. Les installations de traitement de la mine Poirier avaient une capacité maximum de 2.300 tonnes par jour. Toutefois, elles ne traitaient le minerai qu'au rythme d'environ 1.800 tonnes par jour. De cette quantité, 700 tonnes provenaient quotidiennement de la mine adjacente Joutel Copper, dont les réserves tirent aussi à leur fin.

DINERS D'AFFAIRES

La Saulaie

Restaurant des gourmets Boucherville sur les rives du Saint-Laurent

Reservations 655-0434 655-5664

LES MEILLEURS FRUITS DE MER HOMARDS VIVANTS DES MARITIMES

Moby Dick's Bar Lounge

POUR LE LUNCH TOUS LES JOURS ET LE 5 À 7 H

MAINTENANT EN SAISON LES HUITRES MALPÉQUES

Ouvert tous les jours à midi Dimanche 5 h p.m.

Le Pavillon de l'Atlantique

1454A, rue PEEL 849-1368
En face du Sheraton Mont-Royal

MONTREAL CHICAGO

ALLER RETOUR AVEC AIR FRANCE?

VOLEZ EN B747

AVEC PLAISIR!

départ: 13h50 retour: 16h45

ON A VOTRE VOYAGE.

"C'EST L'AFFAIRE D'UNE MINUTE"

LOCATION
Automobiles et Camions

688-9200 Gaby Colpron 332-9756

LOCATION À LONG TERME

Woods, Gordon & Cie
CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

630 OUEST, BOUL. DORCHESTER, MONTRÉAL H3B 1T9

ASSOCIÉS RÉSIDENTS

H. M. CARON	G. E. M. CUMMINGS	M. L. DAIGNAULT
G. A. GAGNON	J. M. A. LACHANCE	C. LEMIEUX
J. D. MORRISON	QUÉBEC	OTTAWA
TORONTO	HAMILTON	KITCHENER
LONDON	WINNIPEG	CALGARY
EDMONTON	VANCOUVER	

Membres de l'Association Canadienne des Conseillers en Administration

NOTIFICATION DE NOMINATION

K. M. Hibbert
J. R. Drury
E. J. Welch



R. A. Schmidt, Président et Officier Exécutif en Chef de Liquid Carbonic Canada Ltd. Ltée., désire annoncer les nominations et promotions suivantes dans la nouvelle réorganisation de Liquid Carbonic dans la Division du Gaz Industriel et Médical. K. M. Hibbert nommé Vice-Président Principal et Directeur Général. J. R. Drury nommé Vice-Président des Ventes. E. J. Welch nommé Vice-Président des Opérations. Messieurs Hibbert, Drury et Welch continueront à travailler au bureau principal de Liquid Carbonic à Montréal.

VOTRE CONFIANCE + NOTRE COMPÉTENCE = RÉUSSITE

vous livre les points saillants de son RAPPORT ANNUEL 1974

	1974	1973	AUGMENTATION
ACTIF	\$ 390,080,982	\$ 331,900,856	17,5%
ASSURANCE EN VIGUEUR	4,439,297,608	3,392,626,969	30,9%
PAIEMENTS AUX ASSURÉS ET À LEURS BÉNÉFICIAIRES	36,121,933	30,842,909	17,1%

Bureaux au service de la région de Montréal:

AGENCE DE COURTIERS MONTRÉAL-CENTRE Edifice I.B.M. 5, Place Ville-Marie, Montréal	BEAUBIEN 4001 est. boul. Métropolitain, Montréal	DUVERNAY 3100, boul. de la Concorde, Duvernay	LABELLE 1530, boul. Labelle, Ville de Laval	LAFONTAINE 2120 est. rue Sherbrooke, Montréal	LASALLE 5125, rue du Trianon, Montréal	LAVEL 503, boul. des Laurentides, Ville de Laval	LONGUEUIL 126, boul. Taschereau, Greenfield Park	MONT-ROYAL 50 ouest, boul. Crémazie, Montréal	MONTRÉAL-SPECIAL 5835, avenue Verdun, Verdun	POINTE-CLAIRE 189, boul. Hymus, Pointe-Claire	ST-DENIS 1115 est. rue Louvain, Montréal	ST-JACQUES 50 ouest, boul. Crémazie, Montréal	VERDUN 5835, avenue Verdun, Verdun	ASSURANCE COLLECTIVE 50 ouest, boul. Crémazie, Montréal	RENTES COLLECTIVES 1420 ouest, rue Sherbrooke, Montréal	PRÊTS HYPOTHÉCAIRES 625, avenue du Président Kennedy, Montréal
---	--	---	---	---	--	--	--	---	--	---	--	---	--	---	---	--

Sur demande à notre siège social ou à n'importe lequel de nos bureaux régionaux vous obtiendrez une copie de notre rapport annuel.

L'INDUSTRIELLE
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE
SIÈGE SOCIAL, QUÉBEC

Les ouvriers de l'automobile présentent un plan en six points pour relancer l'industrie

OTTAWA (d'après CP) — Les Ouvriers unis de l'automobile ont soumis hier aux députés fédéraux, un plan en six points en vue d'atténuer la crise qui sévit présentement dans l'industrie de l'auto. Quelque 300 membres du Conseil canadien de ce syndicat, dirigés par M. Dennis McDermott, ont rencontré hier matin ministres et députés. La rencontre avec les membres du cabinet s'est déroulée à huis clos, à la demande du gouvernement.

Le programme soumis par le syndicat réclame entre autres:

- Une enquête publique sur les politiques de prix pratiquées par les compagnies et l'élimination de l'écart de prix qui fait que les Canadiens paient plus cher que les Américains pour la même voiture.
- L'élimination de la taxe fédérale de vente de 12% sur les véhicules.
- Un rapport annuel régulier sur l'industrie de l'automobile.
- Les garanties à l'effet que les investissements des compagnies manufacturières au Canada augmenteront en proportion du dynamisme de l'économie canadienne, dont la crois-

sance est plus rapide que celle des Etats-Unis.

- La réduction du déficit du Canada, à l'endroit des Etats-Unis, au chapitre des pièces d'automobiles.
- Des mesures gouvernementales en vue de réduire les barrières tarifaires levées contre l'exportation des autos produites au Canada.

M. McDermott, le directeur canadien des TUA, a affirmé avant la rencontre que son syndicat n'était pas à la recherche d'un bouc émissaire, mais bien de solutions.

Environ 40.000 ouvriers de l'automobile ont été mis à pied récemment, au Canada seulement soit environ le quart des employés de cette industrie au pays.

A l'issue de la rencontre, M. Alastair Gillespie, ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, a commenté brièvement l'entretien des ministériels avec les syndiqués. Soulignant les aspects positifs de la démarche des TUA, le ministre a néanmoins affirmé qu'il y avait plusieurs raisons commandant des prix plus élevés des automobiles au Canada. M. Gillespie a notamment mis de l'avant les

coûts plus élevés de la distribution et des services de réparations attachés aux garanties concédées à la vente, de même qu'à des taxes plus élevées qu'aux Etats-Unis, comme celle imposée par l'Ontario sur l'équipement de production, pour expliquer l'écart entre les prix canadiens et américains dans l'industrie automobile.

Déjà conscient du préjudice causé par l'écart de prix, le ministre Gillespie a affirmé que les efforts assidus du gouvernement pour réduire cet écart avaient porté fruit.

A l'appui de leurs revendications, les Travailleurs Unis de l'Automobile ont démontré par des exemples pratiques comment l'écart des prix de vente portait préjudice aux acheteurs canadiens. Pour deux voitures fabriquées soit dans une usine canadienne, soit dans une usine américaine, tout équipées mais vendues l'une sur le marché canadien et l'autre aux Etats-Unis, il en coûte \$636 de plus pour une Ford Maverick et \$910

pour une Chevrolet Impala de type familiale, si ces voitures sont achetées au Canada.

Le directeur canadien des TUA, M. McDermott, a fait valoir que seulement une partie de cette importante différence dans les prix était causée par la taxe fédérale de vente de 12%, le reste étant pur profit des vendeurs automobiles. Dans sa plaidoirie, le syndicaliste a fait remarquer que les USA ne connaissent pas pareille taxe de vente.

Le député Bud Cullen, de la circonscription de Sarnia-Lambton, secrétaire parlementaire du ministre des Finances et représentant du ministre en son absence, a révélé suite au commentaire du directeur des TUA que la levée de la taxe fédérale de vente de 12% coûterait au gouvernement entre \$400 et \$500 millions annuellement. Certes, a convenu l'homme politique, pareille mesure aurait une influence positive sur la vente automobile, mais qui assure que l'accroissement du vo-

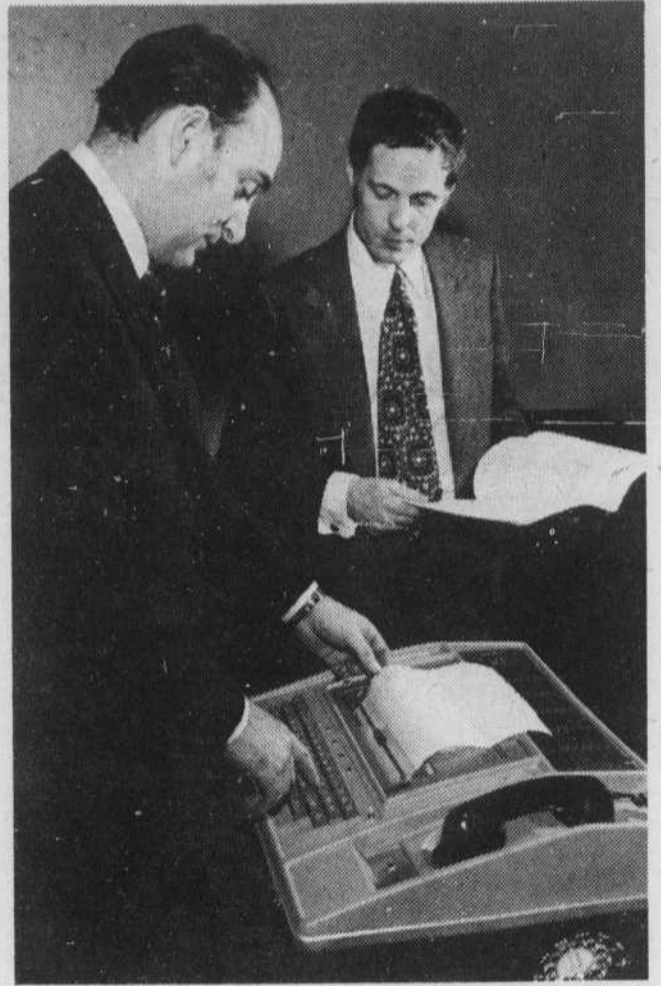
lume des ventes qui en résulterait profiterait vraiment aux fabricants canadiens et non au marché des véhicules d'importation?

L'opposition pour sa part a profité de la rencontre pour rappeler au gouvernement qu'il serait peut-être temps de renégocier l'accord canado-américain de 1965 sur l'automobile. Le député conservateur Allan Lawrence de Northumberland-Durham, s'est interrogé sur la prime actuellement allouée par les Grands de l'automobile comme incitatif à la vente.

"S'ils peuvent accorder pareille prime actuellement, de dire le député, pourquoi les vendeurs automobiles ne l'ont-ils pas fait auparavant, réduisant d'autant l'écart entre les prix canadiens et américains." (Le député aura sans doute oublié que pareilles primes furent allouées à l'échelle du continent, sur l'initiative des compagnies-mères américaines et non par les vendeurs canadiens de voitures eux-mêmes).

Le député Lawrence a aussi appuyé une revendication des TUA exigeant une fabrication accrue des pièces d'automobiles en territoire canadien. Soulignant que l'industrie des pièces d'automobiles était un plus gros employeur que l'industrie de l'assemblage automobile, le député a d'ailleurs fait remarquer que le Canada connaissait un déficit de \$1.5 million en 1974 au chapitre du commerce canado-américain des pièces automobiles.

En fin de journée, Dennis McDermott, et sa délégation de 300 TUA faisaient savoir en quittant la vieille capitale qu'ils laisseraient au gouvernement un délai de quatre à six semaines pour amorcer la mise en place des recommandations des travailleurs. "S'il n'y a pas de réaction, a conclu le chef syndical, alors les 150.000 syndiqués des TUA feront pression, notamment par des manifestations de masse des travailleurs et de leurs familles sur la colline parlementaire".



Le CN étend son réseau à Matane

Les actionnaires de la petite compagnie de chemin de fer reliant Matane et Mont Joli ont accepté l'offre d'achat du Canadien National. C'est ce qu'a annoncé hier M. Thomas A. Bernier, président du Canada and Gulf Terminal Railway, une entreprise qui emploie 33 travailleurs et exploite 38.5 milles de voies ferrées reliant les deux villes gaspésiennes.

Le nom des actionnaires n'a pas été dévoilé: toutes les actions sont présentement entre les mains d'un fiduciaire.

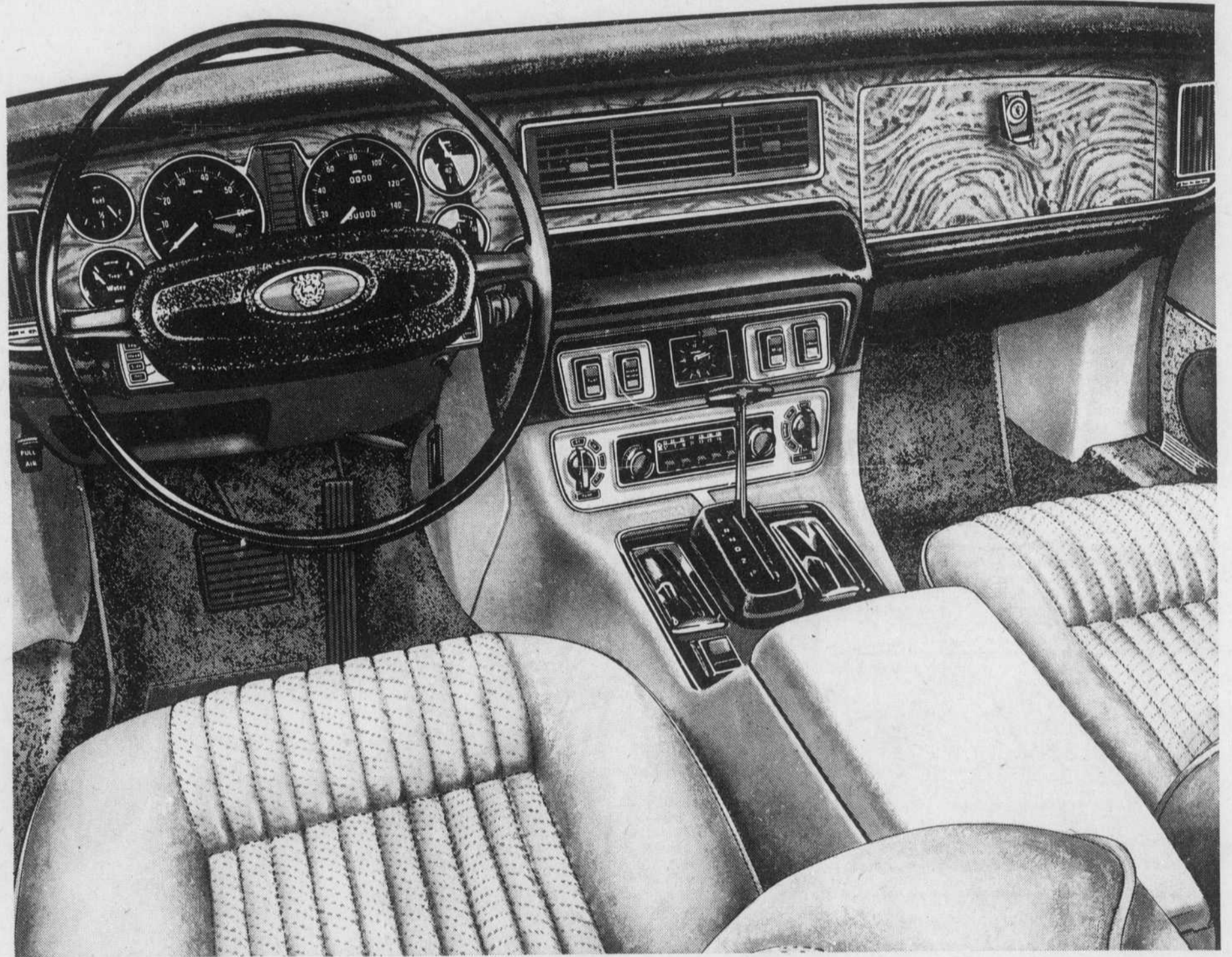
Le CN pourra ainsi étendre son réseau jusqu'à Matane: actuellement, la voie ferrée qui longe le fleuve, tourne à Mont Joli pour s'engager dans la vallée de la Matapédia.

L'accord entre les deux compagnies devra recevoir l'approbation des gouvernements fédéral et québécois.

Par ailleurs, CP Rail a annoncé hier son projet de construction d'un centre semi-automatisé de réparations de wagons, au coût de \$6 millions, aux ateliers Angus de la compagnie à Montréal.

D'une superficie de 100.000 pieds carrés, le nouvel atelier situé dans la partie nord-est des terrains de Angus pourra assurer la réparation d'un total de 2.700 wagons par année, et apportera, prévoit-on, une amélioration de service de l'ordre de 20 pour cent. La construction de l'édifice durera deux ans. L'exploitation du nouveau service nécessitera un personnel de 350 hommes environ, les effectifs de Angus étant de 2.600 personnes.

L'édification d'un autre atelier de \$2.5 millions pour moteurs de traction et génératrices à Angus, annoncée l'an dernier, sera achevée cette année.



Des performances tout en roulant en première classe.

En matière de sedans de luxe, la voiture personnelle la plus reconnue pour la somptuosité de son intérieur, c'est bien la Jaguar. Vous n'avez qu'à vous prélasser dans une Jaguar pour tomber d'accord avec cette affirmation. Pour commencer, vous serez séduit par le souci du détail du tableau de bord fini noyer, à la main; par la subtile senteur des garnitures en cuir anglais. Ensuite, vous serez conquis par les performances.

D'ailleurs, de tout temps, la Jaguar s'est toujours distinguée pour ses performances et sa manoeuvrabilité. Vous avez le choix entre la Jaguar animée du fameux moteur docile de six cylindres à cames jumelées ou la puissance vive du moteur V12 de la Jaguar XJ12L. Ajoutez à cela une direction à

pignon et crémaillère et des servofreins à disque aux quatre roues (standard dans les deux modèles) et vous comprendrez pourquoi les incomparables Jaguar XJ6L et XJ12L sont des sedans qui vous offrent une sécurité et une manoeuvrabilité optimales.

Les deux versions de la Jaguar présentent un empattement prolongé, qui assure un meilleur confort aux passagers assis à l'arrière. Bien entendu les Jaguar XJ6L et XJ12L sont équipées de toutes les commodités imaginables, qui en font des voitures de luxe, très personnelles. Les sedans Jaguar sont en ce moment en montre chez le concessionnaire Jaguar. Passez les voir. Vous en aurez de la performance, tout en roulant en première classe.



JAGUAR

AUSTIN SALES AND SERVICE (QUEBEC) LTÉE
12225 Côte-de-Liesse, Dorval
636-1812

COITEUX AUTO LTÉE.
5180, rue Papineau
526-9137-8

DECARIE MOTORS LTÉE.
55, rue Gince, St-Laurent
334-9910

ANDRÉ FORTIN AUTO INC.
320, rue St-Jacques, St-Jean
346-6263

LACORDAIRE AUTO LTÉE.
7630 Le Mans
Ville St-Léonard
254-3566

WR

Entre avoir une propriété et savoir l'administrer... quelle différence!

En tant que spécialistes en administration de propriétés, nous vous protégerons contre l'inflation, verrons à l'extension de la vie économique de votre propriété et en assurerons un retour profitable.

Appeliez GILLES PARADIS C.P.M.
DIRECTEUR DIVISION DE LOCATION ET D'ADMINISTRATION DE PROPRIÉTÉS

526-0461

IMMEUBLES WESTGATE INC.
COURTIERS
SERVICE IMMOBILIER
COMPLÈT PAR ORDINATEUR
LOCATION - ANALYSE D'INVESTISSEMENTS - ADMINISTRATION DE PROPRIÉTÉS



Les pêcheurs devraient connaître les principes et les techniques élémentaires de sécurité nautique. Suivez les cours de Survie de la Croix-Rouge.

ÉCONOMISEZ

chez FUTURIC . . .

BUREAU MODERNE, FINI NOYER; PRIX ADAPTÉ À VOTRE BUDGET

- Tiroir-filière avec serrure
- Tous les tiroirs fonctionnent sur bras à suspension
- Structure solide
- Plus de 30% de rabais sur le prix régulier

60" x 30" **\$239.00** SPÉCIAL **\$165⁰⁰**

Autre format disponible

LIVRAISON IMMÉDIATE

Notre nouveau catalogue est disponible. Téléphonnez pour en recevoir un exemplaire.

GRAND STATIONNEMENT GRATUIT
Ouvert le samedi jusqu'à midi

FUTURIC
DISTRIBUTEURS D'AMEUBLEMENT DE BUREAU FUTURIC LTÉE
1401 QUÉST RUE LEGENDRE, MONTREAL, QUÉ. TEL. 381-8861